



**CHAMBRE DES COMMUNES
CANADA**

**ANALYSE ET COMPARAISON CANADA –
ÉTATS-UNIS DES COÛTS DE CERTAINS
INTRANTS AGRICOLES**

**Rapport du Comité permanent
de l'agriculture et de l'agroalimentaire**

**Le président
James Bezan, député**

**JUIN 2008
39^e LÉGISLATURE, 2^e SESSION**

Le Président de la Chambre des communes accorde, par la présente, l'autorisation de reproduire la totalité ou une partie de ce document à des fins éducatives et à des fins d'étude privée, de recherche, de critique, de compte rendu ou en vue d'en préparer un résumé de journal. Toute reproduction de ce document à des fins commerciales ou autres nécessite l'obtention au préalable d'une autorisation écrite du Président.

Si ce document renferme des extraits ou le texte intégral de mémoires présentés au Comité, on doit également obtenir de leurs auteurs l'autorisation de reproduire la totalité ou une partie de ces mémoires.

Les transcriptions des réunions publiques du Comité sont disponibles par Internet : <http://www.parl.gc.ca>

En vente : Communication Canada — Édition, Ottawa, Canada K1A 0S9

**ANALYSE ET COMPARAISON CANADA –
ÉTATS-UNIS DES COÛTS DE CERTAINS
INTRANTS AGRICOLES**

**Rapport du Comité permanent
de l'agriculture et de l'agroalimentaire**

Le président

James Bezan, député

JUIN 2008

39^e LÉGISLATURE, 2^e SESSION

COMITÉ PERMANENT DE L'AGRICULTURE ET DE L'AGROALIMENTAIRE

PRÉSIDENT

James Bezan

VICE-PRÉSIDENTS

Paul Steckle

André Bellavance

MEMBRES

Alex Atamanenko

Ken Boshcoff

Hon. Wayne Easter

Guy Lauzon

Larry Miller

Ève-Mary Thaï Thi Lac

Hon. Carol Skelton

Lloyd St.Amand

Brian Storseth

GREFFIER DU COMITÉ

Jean-François Lafleur

GREFFIER DE COMITÉ

Georges Etoke

BIBLIOTHÈQUE DU PARLEMENT

Service d'information et de recherche parlementaires

ANALYSTE PRINCIPAL

Jean-Denis Fréchette

ANALYSTE

Mathieu Frigon

LE COMITÉ PERMANENT DE L'AGRICULTURE ET DE L'AGRICULTURE

a l'honneur de présenter son

HUITIÈME RAPPORT

Conformément au mandat que lui confère l'article 108(2) du Règlement, le Comité a étudié Analyse et comparaison Canada – États-Unis des coûts de certains intrants agricoles, et a convenu de faire rapport de ce qui suit :

TABLE DES MATIÈRES

Introduction	1
Contexte	1
A) Augmentation des prix des intrants – Les facteurs mondiaux	3
1. L'offre : l'effet domino du coût de l'énergie	4
2. La demande : amélioration de la conjoncture économique mondiale et incidence des biocarburants.....	5
3. Facteurs mondiaux – Analyse et recommandations	6
B) Augmentation des prix des intrants : facteurs intérieurs	8
1. Facteurs intérieurs : la concurrence dans le secteur de l'agrofourriture ..	8
2. Facteurs intérieurs : la réglementation	13
LISTE DES RECOMMANDATIONS.....	17
ANNEXE A : LISTE DES TÉMOINS.....	19
ANNEXE B : LISTE DES MÉMOIRES	21
ANNEXE C : Rapport d'une « étude sur le coût des intrants agricoles » à la Bibliothèque du Parlement pour le compte du Comité permanent de l'agriculture et de l'agroalimentaire.....	23
DEMANDE DE RÉPONSE DU GOUVERNEMENT.....	87
PROCÈS-VERBAUX.....	89

ANALYSE ET COMPARAISON CANADA-ÉTATS-UNIS DES COÛTS DE CERTAINS INTRANTS AGRICOLES

INTRODUCTION

Si la hausse spectaculaire des cours des céréales a fait couler beaucoup d'encre ces derniers mois, on fait moins grand cas de l'augmentation soutenue des prix de certains intrants agricoles qui entame sérieusement les bénéfices de bien des exploitants agricoles. Certains facteurs afférents au jeu normal de l'offre et de la demande sur le marché mondial peuvent expliquer, au moins en partie, cette progression des prix des intrants, mais celle-ci est peut-être imputable aussi à des facteurs particuliers au marché canadien qui nuisent au bon fonctionnement de la concurrence. Dans le présent rapport, le Comité permanent mettra en contexte l'augmentation des prix des intrants agricoles au Canada, il analysera les facteurs, mondiaux et intérieurs, qui pourraient expliquer le phénomène, et il formulera des recommandations propres à atténuer les effets de cette augmentation sur les agriculteurs canadiens. Enfin, dans le but de mieux comprendre si l'absence de concurrence au Canada est un facteur déterminant, le Comité permanent a retenu les services de « Thomsen Corporation » pour conduire une analyse comparative sur les prix des intrants agricoles entre le Canada et les États-Unis. On retrouve l'étude de Thomsen Corporation en annexe du rapport du Comité permanent.

Contexte

Le tableau illustre les augmentations annuelles moyennes des prix de certains intrants de 2002 à 2006. L'indice des prix des entrées dans l'agriculture (IPEA), que calcule Statistique Canada, a progressé en moyenne de 2 % par an durant cette période, soit des augmentations du même ordre que celles de l'indice des prix à la consommation qui, lui, a progressé de 2,2 % par an. Il faut cependant interpréter avec prudence l'évolution de l'indice des prix des entrées dans l'agriculture durant la période observée, car certains types de productions sont plus sensibles que d'autres aux variations des coûts. Ainsi, il importe d'étudier les augmentations de prix des divers éléments de l'indice. Un simple coup d'œil sur l'évolution des éléments de l'IPEA entre 2002 et 2006 montre que les prix de deux intrants importants ont augmenté davantage que l'ensemble de l'indice : le carburant et les engrais (soulignés dans le tableau 1).

Tableau 1 — Augmentation annuelle moyenne des éléments de l'IPEA entre 2002 et 2006

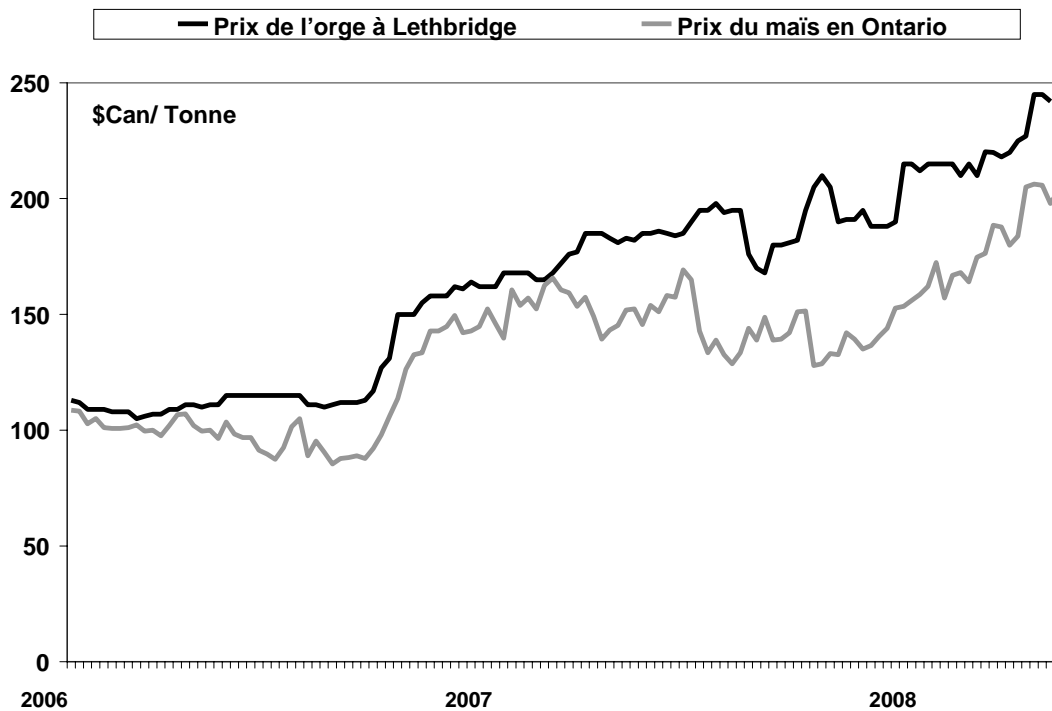
Éléments de l'IPEA	Augmentation annuelle moyenne, 2002-2006
IPEA global	+2,0 %
Machines	+4,1 %
<u>Carburant</u>	<u>+13,9 %</u>
Entretien	+1,4 %
Semences	-0,1 %
<u>Engrais</u>	<u>+7,6 %</u>
Pesticides	+2,9 %
Herbicides	+2,6 %
Insémination artificielle	+1,3 %
Services vétérinaires	+4,3 %
Fournitures et services	+2,1 %
Électricité	+3,6 %
Téléphone	+0,1 %
Travail sur commande	+1,6 %
<u>Mazout de chauffage</u>	<u>+16,6 %</u>
Main-d'œuvre agricole salariée	+2,7 %
Impôts fonciers	+2,2 %
Intérêt	+1,1 %

Source : Statistique Canada

Vu le rythme auquel les prix du pétrole et des engrais ont crû ces derniers temps, il y a fort à parier que les données de l'IPEA de 2007, quand elles sortiront, témoigneront d'une tendance à la hausse encore plus accusée.

Parallèlement, les prix des céréales ont affiché une hausse spectaculaire depuis deux ans. La figure 2 illustre la progression des prix du maïs et de l'orge en 2007. Ces deux céréales occupent une grande place parmi les intrants des éleveurs de porc et de bétail.

Figure 1 — Montée en flèche du prix des céréales : le cas du maïs et de l'orge



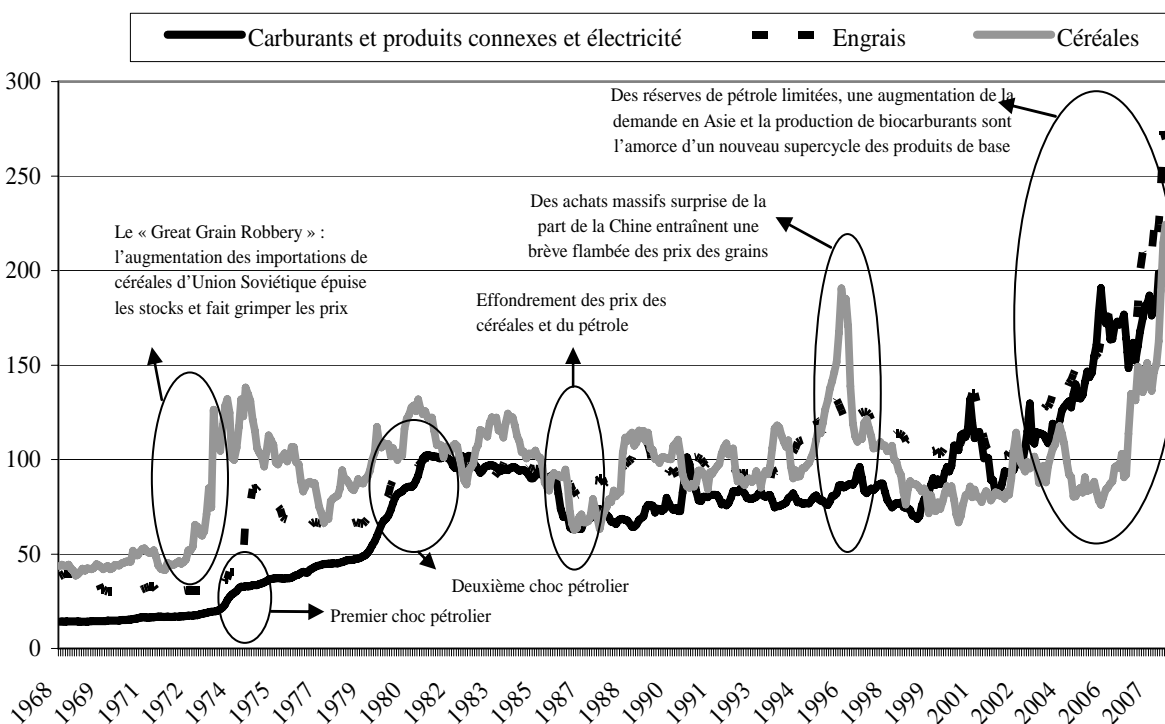
Source : CANFAX.

Il est certain que des facteurs mondiaux alimentent la flambée des prix du carburant, des engrais et des céréales, mais des facteurs intérieurs y contribuent aussi, comme on le verra.

A) Augmentation des prix des intrants — Les facteurs mondiaux

On entend par « facteurs mondiaux » les influences qui s'exercent sur l'évolution de l'offre et de la demande sur les marchés mondiaux. Le mieux, pour cerner les facteurs mondiaux qui sous-tendent la montée des prix des intrants, c'est peut-être de faire un retour historique. La figure 2 contient une représentation annotée de l'évolution mensuelle des prix des céréales, des engrais et de l'énergie (« carburants, produits connexes et électricité ») aux États-Unis de 1968 à 2008, exprimés en dollars américains pour éviter l'effet du taux de change, prix qui servent de substitut aux cours mondiaux. Comme on le voit, l'évolution synchrone des prix des céréales, des engrais et de l'énergie n'a rien de bien nouveau. La corrélation est loin d'être parfaite, mais il reste que ces trois éléments de coût ont manifestement tendance à fluctuer dans le même sens, ce qui s'explique par le jeu de l'offre et de la demande.

Figure 2 : Évolution du prix de l'énergie, des engrais et des céréales



1. L'offre : l'effet domino du coût de l'énergie

Les secteurs des céréales et des engrais sont très sensibles aux prix de l'énergie. Premièrement, la production des engrais — en particulier de l'azote — repose sur des procédés très énergivores. Ainsi, le coût du gaz naturel représenterait de 70 à 90 % du coût de production de l'ammoniac, et l'ammoniac anhydre entre dans la composition de presque tous les engrais azotés. L'extraction minière de la potasse et du phosphate exige beaucoup d'énergie. Par conséquent, les prix des engrais ont toujours été très influencés par les prix de l'énergie. De même, l'énergie vient au premier rang des coûts des producteurs de céréales. Par exemple, les coûts de carburant, d'engrais et d'électricité représentent la moitié environ des coûts d'exploitation des producteurs de blé et de maïs.

Je sais qu'il y a des facteurs de demande et de hausse, mais le facteur qui a probablement généré une hausse subite du coût des intrants est sans aucun doute le coût du baril de pétrole ou le coût de l'énergie, ce qui a entraîné l'augmentation du coût des autres intrants, qu'il s'agisse de fertilisants, de carburant agricole ou de pesticides, car leur production coûte très cher en termes d'énergie.

M. Gilbert Lavoie, économiste, Direction de la recherche et des politiques agricoles, Union des producteurs agricoles, Comité permanent de l'agriculture et de l'agroalimentaire, Témoignages, réunion n° 12 – 9 h 20, 2^e session, 39^e législature, Ottawa, 5 février 2008.

Le coût des pesticides lui aussi comporte un fort élément énergétique. Ainsi, les producteurs de céréales sont en général les premiers à se ressentir des prix élevés de l'énergie et des engrais. Quand les prix de l'énergie et des engrais montent en flèche, mais que ceux des céréales ne suivent pas, les céréaliculteurs voient leur marge bénéficiaire se rétrécir comme peau de chagrin. S'ils réagissent en réduisant la production, les prix des céréales remontent.

2. La demande : amélioration de la conjoncture économique mondiale et incidence des biocarburants

L'augmentation de la demande d'énergie s'accompagne souvent d'un accroissement de la demande de céréales pour la simple et bonne raison qu'elle traduit souvent une amélioration de la conjoncture mondiale, laquelle fait aussi augmenter la demande mondiale de protéines (de céréales en particulier). Ces facteurs, particulièrement notables dernièrement dans certains pays en développement d'Asie, jouent à coup sûr un rôle non négligeable dans la progression des prix de l'énergie et des céréales de ces dernières années.

Toujours au chapitre de la demande, la production de biocarburants rend le lien entre les prix de l'énergie et ceux des céréales encore plus direct. En effet, l'augmentation des prix de l'énergie fait grimper le prix de l'éthanol (la corrélation est en général forte entre les prix de l'éthanol et les prix de l'énergie en général). Ainsi, la production d'éthanol devenant de plus en plus profitable, elle tend à augmenter et, par voie de conséquence, la demande de céréales et, partant, les prix de celles-ci.

Cette hausse de la demande de céréales stimule la demande d'engrais à l'échelle mondiale. La consommation mondiale des trois principales catégories d'engrais affiche de fortes augmentations depuis 2001, ce qui n'a rien d'étonnant. Là encore, bien que les données ne soient pas encore publiées, on peut s'attendre que les pourcentages de 2007 soient encore plus élevés que ceux de 2006 qui figurent dans le tableau 2.

Pendant des années, il y a eu abondance d'aliments du côté des États-Unis et de l'Union européenne. Aujourd'hui — et les gens en parlent depuis plusieurs années —, la disponibilité d'aliments diminue, diminue et diminue toujours. Il ne faut pas beaucoup d'augmentation de la demande pour que l'offre d'aliments diminue, que les stocks et les réserves disparaissent et que les prix des céréales se mettent à augmenter.

Avec l'augmentation du prix des céréales, les producteurs veulent accroître leur production, par exemple aux États-Unis où les superficies ensemencées de maïs ont augmenté d'environ 10 millions d'acres ces dernières années. Comme il s'agit de cultures axées sur les engrais, la demande est très forte aux États-Unis. Voici quelques chiffres pour vous. Les importations d'engrais — à base d'urée — ont augmenté passant d'un million à six millions de tonnes au cours des trois dernières années seulement. Au Brésil, on prévoit une autre augmentation de 25 p. 100 dans les années à venir. La Chine importe davantage elle aussi.

M. Richard Phillips, directeur exécutif, Producteurs de grains du Canada, Comité permanent de l'agriculture et de l'agroalimentaire, Témoignages, réunion n° 12 – 9 h 10, 2^e session, 39^e législature, Ottawa, 5 février 2008.

Trois principaux facteurs alimentent l'essor de la demande mondiale d'engrais. En premier lieu, l'Inde, la Chine et le Brésil dominent en tant que principaux contributeurs à la croissance de la demande mondiale. Quatre-vingt-dix pour cent de la croissance de la demande mondiale d'éléments nutritifs proviennent de pays en développement. Les autres facteurs sont la production et la consommation mondiales de céréales, qui est en hausse, et la production d'éthanol à base de maïs aux États-Unis.

M. Roger Larson, président, Institut canadien des engrais, Comité permanent de l'agriculture et de l'agroalimentaire, Témoignages, réunion no 21 – 9 h 15, 2^e session, 39^e législature, Ottawa, 11 mars 2008.

Tableau 2 — Augmentation de la demande mondiale apparente d'engrais, 2001 à 2006

Catégorie d'engrais	Augmentation en % de 2001 à 2006
Ammoniac	+17,2 %
Phosphate de calcium minéral	+15,2 %
Potasse	+14,1 %

3. Facteurs mondiaux — Analyse et recommandations

Le Comité prend acte du rôle fondamental de l'énergie dans la progression des prix des intrants, mais il est bien difficile de prédire l'orientation future des prix de l'énergie. Pour que les cours mondiaux de l'énergie s'effondrent, il faudrait que la demande de pétrole, de gaz naturel ou d'autres sources d'énergie dégringole ou que l'offre d'énergie augmente considérablement, ou les deux. Or, un affaissement de la demande d'énergie serait vraisemblablement le produit d'une grave récession, laquelle entraînerait probablement une chute de la demande mondiale de produits de base, notamment de céréales et d'engrais, ce qui aurait évidemment des conséquences de vaste portée non seulement pour les prix des céréales, mais pour l'ensemble de l'économie canadienne. Ainsi, dans un tel scénario, la cure serait pire que le mal pour les agriculteurs canadiens.

Il serait préférable pour les agriculteurs que le monde connaisse une hausse de l'offre d'énergie dans le contexte d'une croissance économique soutenue, à la condition qu'on réussisse à maîtriser les prix de l'énergie. Cependant, ce scénario-là pourrait avoir des conséquences imprévues sur la demande et le prix des céréales par ses effets sur les prix des biocarburants. En effet, une chute des prix de l'énergie entraînerait probablement une baisse des prix de l'éthanol. Si les cours des céréales demeurent élevés, ce type de scénario pourrait être désastreux pour les producteurs d'éthanol et amener ceux-ci à réduire la production, ce qui par contrecoup, ferait baisser la demande de céréales. Difficile de prévoir dans ce contexte ce qu'il adviendrait des prix des céréales.

Il est intéressant de noter que certains pays ont décidé de s'attaquer au problème de front et d'imposer une taxe sur certaines de leurs exportations. En effet, une taxe à l'exportation décourage les exportations et suscite ce faisant un excès de production artificiel sur le marché intérieur qui fait baisser les prix. L'exemple le plus connu de l'application de cette politique est sans doute celui de la Chine, qui a annoncé, en décembre 2007, son intention d'imposer une taxe à l'exportation sur les céréales pour enrayer la hausse des prix intérieurs. Cependant, comme le Canada est un gros exportateur d'engrais, le gouvernement serait malavisé d'imposer une taxe à l'exportation sur ces produits pour freiner la hausse des prix des engrais sur le marché canadien, car une telle intervention porterait atteinte à la réputation du Canada en tant que fournisseur fiable de produits de base et pourrait en outre priver l'économie canadienne de revenus d'exportation substantiels, ce qui risquerait d'aboutir à une situation encore pire que celle que causent les prix élevés des engrais.

De nombreux témoins ont signalé que les agriculteurs pourraient réaliser des économies substantielles en choisissant mieux le moment de l'année où ils achètent certains intrants. Les prix des engrais en particulier sont sensibles aux fortes variations saisonnières de la demande. Il pourrait donc être avantageux pour les agriculteurs de faire leurs achats d'engrais au moment de l'année où les prix sont au plus bas. Dans le même ordre d'idées, il convient de se demander s'il ne serait pas utile de modifier certains programmes, comme le Programme d'avances en espèces, pour permettre aux agriculteurs d'acheter leurs engrais au meilleur moment. En conséquence :

Il y a un autre problème en ce qui concerne les prix des engrais. Selon moi, tout le monde sait que la récolte de 2007 a procuré des revenus un peu plus élevés aux producteurs de céréales et également très lourd et qu'ils ont dû payer de nombreuses factures à l'automne de 2007. Ainsi, si un agriculteur ne pouvait se permettre d'acheter son engrais à l'automne parce qu'il avait d'autres factures à payer, il devra attendre jusqu'au dernier moment au printemps avant d'acheter.

M. Bob Friesen, président, Fédération canadienne de l'agriculture, Comité permanent de l'agriculture et de l'agroalimentaire, Témoignages, réunion n° 12 – 10 h, 2^e session, 39^e législature, Ottawa, 5 février 2008.

Je dois signaler à votre comité qu'il est difficile à ce moment-à de l'année d'acheter les intrants pour l'année suivante, parce que vous n'avez pas encore fini de payer les intrants de l'année en cours. Comment donc souhaitez-vous avoir l'argent nécessaire pour être capable d'acheter les intrants pour deux années en même temps?

M. Leo Meyer, directeur, Producteurs de grains du Canada, Comité permanent de l'agriculture et de l'agroalimentaire, Témoignages, réunion n° 12 – 10 h 40, 2^e session, 39^e législature, Ottawa, 5 février 2008.

Recommandation 1

Le Comité permanent de l'agriculture et de l'agroalimentaire recommande qu'Agriculture et Agroalimentaire Canada revoie le fonctionnement de ses programmes agricoles afin de déterminer s'ils peuvent être utilisés ou modifiés de manière à permettre aux agriculteurs d'effectuer leurs achats d'intrants au moment où les prix sont le plus intéressants.

Recommandation 2

Le Comité permanent de l'agriculture et de l'agroalimentaire recommande qu'Agriculture et Agroalimentaire Canada fasse part aux agriculteurs des résultats de cet examen en leur donnant des exemples concrets de la manière dont ils peuvent utiliser les programmes du ministère pour effectuer leurs achats d'intrants au moment le plus opportun.

B) Augmentation des prix des intrants : facteurs intérieurs

On entend par « facteurs intérieurs » tous les éléments susceptibles de jouer un rôle dans l'augmentation des prix des intrants qui tiennent au contexte canadien et ne sont donc pas nécessairement liés aux conditions de l'offre et de la demande sur les marchés mondiaux. Les témoins qui ont comparu devant le Comité ont mis en relief deux grands facteurs intérieurs : la concurrence dans le secteur des fournitures agricoles et la réglementation, sujets dont nous parlerons ci-dessous.

1. Facteurs intérieurs : la concurrence dans le secteur de l'agrofourniture

Quand on s'interroge sur la concurrence dans un secteur d'activité donné, on s'intéresse au niveau de concentration, à l'accessibilité au secteur pour les nouvelles entreprises, et aux effets de ces deux facteurs sur les prix. Dans le cas du secteur de l'agrofourniture, ces éléments ont des répercussions sur les agriculteurs depuis déjà longtemps, comme le confirment des chiffres publiés par Agriculture et Agroalimentaire Canada (AAC) qui témoignent entre autres d'écarts de prix importants entre le Canada et les États-Unis depuis deux ans au chapitre des engrais et des carburants. Les tableaux 3 et 4 illustrent les données publiées par AAC sur les prix de 2007 dans deux régions frontalières.

Tableau 3 — Comparaison des prix moyens de certains engrais et carburants entre le Manitoba et le Minnesota/Dakota du Nord, été 2007

	Manitoba	Minnesota/Dakota du Nord	Différence
Azote (\$CAN/tonne)			
Ammoniac anhydre (82-0-0)	864,92	624,52	38,5 %
Urée (46-0-0)	590,11	525,65	12,3 %
Phosphate (\$CAN/tonne)			
PMA (11-52-0)	616,06	504,55	22,1 %
Potasse (\$CAN/tonne)			
Potasse (0-0-60)	313,87	302,35	3,8 %
Carburant (¢ CAN/litre)			
Diésel	76,06	75,34	1,0 %
Essence (ordinaire sans plomb)	91,13	75,3	21,0 %

Source : Revenu agricole, situation financière et aide gouvernementale, Recueil de données, septembre 2007, p. 26.

Tableau 4 — Comparaison des prix moyens de certains engrais et carburants entre l'Ontario et le Michigan/Ohio/Indiana, juin 2007

	Ontario	Michigan/Ohio/Indiana	Différence
Azote (\$CAN/tonne)			
Ammoniac anhydre (82-0-0)	749,2	689,33	8,7 %
Urée (46-0-0)	523,09	550,21	-4,9 %
Solution d'azote (engrais à base de nitrate d'ammonium et d'urée, 28 %)	350,1	359	-2,5 %
Nitrate d'ammonium	455,76	476,92	-4,4 %
Phosphate (\$CAN/tonne)			
PMA (11-52-0)	518,26	537,01	-3,5 %
PDA (18-46-0)	515,65	557,15	-7,4 %
Superphosphate triple (0-46-0)	505,43	482,72	4,7 %
Potasse (\$CAN/tonne)			
Potasse (0-0-60)	384,48	318,59	20,7 %
Carburant (¢ CAN/litre)			
Diésel	82	72	13,9 %
Essence (ordinaire sans plomb)	99	86	15,1 %

Source : Revenu agricole, situation financière et aide gouvernementale, Recueil de données, septembre 2007, p. 26.

Le marché nord-américain des engrais étant totalement intégré, on s'attendrait que les différences de prix entre le Canada et les États-Unis soient relativement faibles, et

qu'elles reflètent essentiellement les coûts de transport. Par conséquent, les différences de prix illustrées aux tableaux 3 et 4 ont fait dire à certains témoins qu'elles sont peut-être le symptôme d'une forte concentration couplée à l'absence de nouveaux concurrents et donc d'un manque de concurrence dans l'industrie des engrais au Canada. D'autres témoins ont invoqué une question connexe, à savoir que la baisse des prix au Canada attribuable la vigueur du dollar canadien est un déterminant non seulement des prix des produits agricoles, mais aussi des coûts des intrants. Cette observation suscite des questions quant au niveau de concurrence dans

le secteur de l'agrofourmiture au Canada. L'absence d'un sain niveau de concurrence ne veut pas nécessairement dire qu'il y a collusion patente entre les intervenants, mais cela pourrait donner lieu, comme un témoin l'a dit, à une « collusion innocente » qui tiendrait non pas à une volonté délibérée des intervenants, mais simplement à la structure de l'industrie.

La réalité d'aujourd'hui, ce n'est pas que les petits exploitants ne peuvent se lancer dans le domaine. Ces dernières années, nous avons laissé les choses aller, et il y a eu un processus de concentration très important. Si les gens n'ont pas eu connaissance du processus, je leur dis d'ouvrir grand les yeux. Le processus de concentration qui nous amène ici aujourd'hui fait en sorte que les gouvernements régionaux ne sont plus capables d'exercer autant d'influence sur certaines situations.

M. Leo Meyer, directeur, Producteurs de grains du Canada, Comité permanent de l'agriculture et de l'agroalimentaire, Témoignages, réunion n° 12 – 10 h, 2^e session, 39^e législature, Ottawa, 5 février 2008.

Le Comité permanent note que les différences de prix entre le Canada et les États-Unis pourraient s'expliquer — au moins en partie — par des différences fiscales, en particulier au niveau des taxes sur l'essence et le diésel. Il remarque par ailleurs que certains témoins reprochent leur caractère ponctuel aux études du genre de celle qui sous-tend les tableaux 3 et 4 et ont signalé une autre publication d'AAC, datée du 30 mars 2007, dans laquelle on dit : « L'analyse statistique a permis de confirmer que les prix moyens de l'engrais au Canada et dans les zones américaines situées à proximité de la frontière canadienne étaient identiques sur le plan de la statistique dans le cas de l'urée, du phosphate de mono-ammonium et du chlorure de potassium entre 1993 et 2006¹ ». La mise à jour de mars 2008 de cette publication ne contient pas d'analyse comparative des prix des engrais au Canada

Au cours des années, bon nombre de mes collègues ont publiquement soutenu que si les agriculteurs doivent vendre leurs produits au cours mondial, alors ils devraient également pouvoir acheter leurs intrants au cours mondial.

M. Ray Orb, membre du conseil d'administration, Association des municipalités rurales de la Saskatchewan, Comité permanent de l'agriculture et de l'agroalimentaire, Témoignages, réunion n° 20 – 9 h 15, 2^e session, 39^e législature, Ottawa, 6 mars 2008.

Une chose qui a mis les agriculteurs en colère, ce sont les rapports selon lesquels les prix des engrais sont plus élevés dans l'Ouest canadien que dans les États américains voisins. Ces rapports sont souvent fondés sur une preuve anecdotique ou sur de petits échantillons prélevés juste avant l'ensemencement de printemps, lorsque les conditions d'offre et de demande peuvent être chaotiques.

M. Roger Larson, président, Institut canadien des engrais, Comité permanent de l'agriculture et de l'agroalimentaire, Témoignages, réunion n° 21 - 9 h 10, 2^e session, 39^e législature Ottawa, 11 mars 2008.

¹ Canada : Achats agricoles de carburant et d'engrais, bulletin bimensuel, Agriculture et Agroalimentaire Canada, 30 mars 2007.

et aux États-Unis. En ce qui concerne l'incidence du cours du dollar canadien sur les prix des intrants, un témoin a fait remarquer que le retard de la correction des prix pourrait s'expliquer par les stocks achetés avant l'appréciation de la devise canadienne.

Basé sur ces constats, le Comité permanent a décidé de pousser plus loin l'analyse des écarts de prix entre le Canada et les États-Unis pour déterminer si le manque de concurrence dans le secteur de l'agrofourniture pourrait être un facteur décisif. À cette fin, le Comité permanent a retenu les services de « Thomsen Corporation » pour conduire une analyse comparative sur les prix des intrants agricoles entre le Canada et les États-Unis. On retrouve l'étude de Thomsen Corporation en annexe du rapport du Comité permanent.

Les témoins s'entendaient pour dire qu'une amélioration de l'information sur les prix des intrants pourrait être avantageuse pour les agriculteurs canadiens et pourrait même en

Nous ne devrions pas avoir à compter sur les organisations agricoles pour obtenir ce genre de données. Si Statistique Canada et le gouvernement recueillaient et publiaient ces renseignements, cela nous aiderait vraiment à négocier avec ces sociétés canadiennes.

M. Darrin Qualman, directeur de la recherche, Syndicat national des cultivateurs, Comité permanent de l'agriculture et de l'agroalimentaire, *Témoignages*, réunion n° 20 – 9 h 55, 2^e session, 39^e législature Ottawa, 6 mars 2008.

soi contribuer à stimuler la concurrence sur le marché de l'agrofourniture. Le Comité considère donc comme très utiles les comparaisons des prix des engrais et des carburants publiées par AAC dans le recueil de données intitulé *Revenu agricole, situation financière et aide gouvernementale*. Il verrait d'un bon œil qu'AAC produise davantage de données comparatives de ce genre sur les prix des intrants au Canada et aux États-Unis. En conséquence :

Recommandation 3

Le Comité permanent de l'agriculture et de l'agroalimentaire recommande qu'Agriculture et Agroalimentaire Canada élargisse les comparaisons de prix des intrants publiées dans le recueil de données intitulé *Revenu agricole, situation financière et aide gouvernementale* en envisageant d'accroître la fréquence des comparaisons de prix et le nombre des régions frontalières observées et qu'il publie les résultats de ces comparaisons en temps opportun sur le site Web du ministère.

Le Comité permanent loue le professionnalisme et la qualité du bulletin d'AAC sur les achats agricoles de carburant et d'engrais, mais pense que ce bulletin devrait comporter aussi une analyse comparative annuelle des prix des engrais au Canada et aux États-Unis, surtout maintenant que la question prend du relief. En conséquence :

Recommandation 4

Le Comité permanent de l'agriculture et de l'agroalimentaire recommande qu'Agriculture et Agroalimentaire Canada intègre à son bulletin *Canada : Achats agricoles de carburant et d'engrais* une analyse comparative récurrente des prix des engrais au Canada et aux États-Unis.

2. Facteurs intérieurs : la réglementation

Outre la question de la concurrence, il convient de se demander si la réglementation des intrants agricoles place les agriculteurs canadiens et les autres entreprises du secteur agroalimentaire dans une position concurrentielle défavorable. Le Comité permanent note que la question se pose au sujet de nombreux secteurs. Il a par exemple adopté, en novembre 2007, une motion réclamant un examen complet de tous

D'ordre général, le régime de réglementation qui régit la fabrication d'aliments est désuet. Ce régime ne permet pas à l'industrie de l'alimentation animale de réagir rapidement aux situations de crise comme celle qui entoure la hausse actuelle du prix des intrants. En théorie, il existe un certain nombre d'ingrédients à coûts réduits qui pourraient être importés des États-Unis mais ils ne sont pas approuvés ou seront retenus à la frontière.

M. Paul Wideman, directeur exécutif, Association de nutrition animale du Canada, Comité permanent de l'agriculture et de l'agroalimentaire, *Témoignages*, réunion n° 20 – 9 h 30, 2^e session, 39^e législature, Ottawa, 6 mars 2008.

les droits d'inspection imposés par l'Agence canadienne d'inspection des aliments². Par ailleurs, il a recommandé dans son dernier rapport que le ministre de l'Agriculture et de l'Agroalimentaire procède à un examen complet des mesures réglementaires susceptibles de nuire à la position concurrentielle du secteur canadien de la transformation de la viande³. Tous les intervenants du secteur agroalimentaire partagent ce type de préoccupations. Dans le cas particulier du secteur de l'agrofourmure, on s'inquiète de la réglementation désuète de la fabrication des

² Motion adoptée par le Comité permanent de l'agriculture et de l'agroalimentaire, *Procès-verbal*, réunion n° 2, 39^e législature, 2^e session, Ottawa, 19 novembre 2007.

³ Voir la recommandation 5 du rapport *La crise du revenu dans les secteurs du bœuf et du porc*, Comité permanent de l'agriculture et de l'agroalimentaire, décembre 2007, 39^e législature, 2^e session.

aliments pour animaux, de la lenteur et du coût excessifs de l'homologation des nouveaux pesticides et produits de nutrition animale, et du coût prohibitif, pour les détaillants d'intrants agricoles, de la réglementation régissant la sûreté et la sécurité de leurs installations. En conséquence :

Recommandation 5

Le Comité permanent de l'agriculture et de l'agroalimentaire recommande qu'Agriculture et Agroalimentaire Canada élargisse la portée de son examen des mesures réglementaires susceptibles de nuire à la position concurrentielle de l'industrie de la viande pour englober tous les producteurs d'intrants agricoles, y compris les fabricants d'aliments pour animaux et les fabricants de pesticides, ainsi que les détaillants d'intrants agricoles, et qu'AAC fasse rapport à l'intérieur de six mois au Comité des résultats de cette étude.

De plus, les coûts supplémentaires afférents à ces différentes mesures réglementaires doivent être assumés par les ministères appropriés, et non pas seulement par AAC.

Le Comité permanent est convaincu que les coûts d'observation de la réglementation sont répercutés sur les agriculteurs par les fabricants et les détaillants d'intrants agricoles sous la forme de hausses de prix. À cet égard, le Comité est particulièrement sensible à l'argument avancé par les producteurs selon lequel le fonctionnement en parallèle du Programme d'importation pour approvisionnement personnel (PIAP) et du Programme d'importation pour approvisionnement personnel à la demande des agriculteurs (PIAPDA) pourrait faire baisser les prix des intrants. Le Comité a d'ailleurs déjà adopté une motion à ce sujet le 12 décembre 2006 en

Nous parlons plutôt de favoriser une concurrence équitable, de favoriser une véritable concurrence en matière d'intrants, au même titre que ce que nos agriculteurs doivent faire pour que leurs produits soient concurrentiels.

M. Glenn Caleval, vice-président, Farmers of North America Inc., Comité permanent de l'agriculture et de l'agroalimentaire, *Témoignages*, réunion n° 12 — 9 h 30, 2^e session, 39^e législature Ottawa, 5 février 2008.

vue du maintien, pour les deux prochaines campagnes agricoles, du Programme d'importation pour approvisionnement personnel⁴. Le Comité permanent note que l'Agence de réglementation de la lutte antiparasitaire (ARLA) envisage aussi cette solution : celle-ci indique sur son site Web qu'elle « reprendra le processus du PIAP si les fabricants refusent de fournir les renseignements nécessaires à l'examen des demandes faites dans le cadre du PIAPDA⁵ ». Le Comité souhaite élargir la portée de la motion qu'il a adoptée précédemment. En conséquence :

Recommandation 6

Le Comité permanent de l'agriculture et de l'agroalimentaire recommande que le Programme d'importation pour approvisionnement personnel soit maintenu de manière que les agriculteurs puissent se procurer les produits concernés à des prix concurrentiels, ce qui améliorera de ce fait la compétitivité du secteur canadien de l'agroalimentaire.

⁴ « Que le ministre de la Santé responsable de l'Agence de réglementation de la lutte antiparasitaire prolonge le Programme d'importation pour approvisionnement personnel actuel pour les deux prochaines campagnes agricoles, tout en développant un Programme d'importation pour approvisionnement personnel à la demande des agriculteurs, amélioré et plus convivial pour ceux-ci », *Procès-verbal*, réunion n° 33, 12 décembre 2006.

⁵ Source : <http://www.pmra-arla.gc.ca/francais/appregis/grou/grou-f.html>.

LISTE DES RECOMMANDATIONS

Recommandation 1

Le Comité permanent de l'agriculture et de l'agroalimentaire recommande qu'Agriculture et Agroalimentaire Canada revoie le fonctionnement de ses programmes agricoles afin de déterminer s'ils peuvent être utilisés ou modifiés de manière à permettre aux agriculteurs d'effectuer leurs achats d'intrants au moment où les prix sont le plus intéressants.

Recommandation 2

Le Comité permanent de l'agriculture et de l'agroalimentaire recommande qu'Agriculture et Agroalimentaire Canada fasse part aux agriculteurs des résultats de cet examen en leur donnant des exemples concrets de la manière dont ils peuvent utiliser les programmes du ministère pour effectuer leurs achats d'intrants au moment le plus opportun.

Recommandation 3

Le Comité permanent de l'agriculture et de l'agroalimentaire recommande qu'Agriculture et Agroalimentaire Canada élargisse les comparaisons de prix des intrants publiées dans le recueil de données intitulé *Revenu agricole, situation financière et aide gouvernementale* en envisageant d'accroître la fréquence des comparaisons de prix et le nombre des régions frontalières observées et qu'il publie les résultats de ces comparaisons en temps opportun sur le site Web du ministère.

Recommandation 4

Le Comité permanent de l'agriculture et de l'agroalimentaire recommande qu'Agriculture et Agroalimentaire Canada intègre à son bulletin *Canada : Achats agricoles de carburant et d'engrais* une analyse comparative récurrente des prix des engrais au Canada et aux États-Unis.

Recommandation 5

Le Comité permanent de l'agriculture et de l'agroalimentaire recommande qu'Agriculture et Agroalimentaire Canada élargisse la portée de son examen des mesures réglementaires susceptibles de nuire à la position concurrentielle de l'industrie de la viande pour englober tous les producteurs d'intrants agricoles, y compris les fabricants d'aliments pour animaux et les fabricants de pesticides, ainsi que les détaillants d'intrants agricoles, et qu'AAC fasse rapport à l'intérieur de six mois au Comité des résultats de cette étude.

De plus, les coûts supplémentaires afférents à ces différentes mesures réglementaires doivent être assumés par les ministères appropriés, et non pas seulement par AAC.

Recommandation 6

Le Comité permanent de l'agriculture et de l'agroalimentaire recommande que le Programme d'importation pour approvisionnement personnel soit maintenu de manière que les agriculteurs puissent se procurer les produits concernés à des prix concurrentiels, ce qui améliorera de ce fait la compétitivité du secteur canadien de l'agroalimentaire.

ANNEXE A

LISTE DES TÉMOINS

Organisations et individus	Date	Réunion
<p>Farmers of North America Inc. Glenn Caleval, vice-président James Mann, président</p>	2008/05/02	12
<p>Fédération canadienne de l'agriculture Bob Friesen, président</p>		
<p>Producteurs de grains du Canada Leo Meyer, directeur Richard Phillips, directeur exécutif</p>		
<p>Union des producteurs agricoles Gilbert Lavoie, économiste, Direction de la recherche et des politiques agricoles Pierre Lemieux, premier vice-président</p>		
<p>Association de nutrition animale du Canada Paul Wideman, directeur exécutif</p>	2008/06/03	20
<p>Association des municipalités rurales de la Saskatchewan Ray Orb, membre du conseil d'administration</p>		
<p>CropLife Canada Jill Maase, vice-présidente, Biotechnologie végétale, Affaires gouvernementales et publiques Peter MacLeod, vice-président, Produits chimiques pour la protection des cultures</p>		
<p>Union nationale des fermiers Darrin Qualman, directeur de la recherche</p>		
<p>AgroCentre Belcan inc. Greg Haney, directeur</p>	2008/11/03	21
<p>Canadian Association of Agri-Retailers David MacKay, directeur général</p>		
<p>Institut canadien des engrais Clyde Graham, vice-président, Stratégie et alliances Roger Larson, président</p>		

ANNEXE B LISTE DES MÉMOIRES

Organisations et individus

Union des producteurs agricoles

Association de nutrition animale du Canada

CropLife Canada

Institut canadien des engrais

ANNEXE C

RAPPORT D'UNE « ÉTUDE SUR LE COÛT DES INTRANTS AGRICOLES » À LA BIBLIOTHÈQUE DU PARLEMENT POUR LE COMPTE DU COMITÉ PERMANENT DE L'AGRICULTURE ET DE L'AGROALIMENTAIRE

Remerciements

Les auteurs tiennent à remercier les personnes et les organisations suivantes pour l'information qu'elles leur ont fournie sur les prix et l'aide qu'elles leur ont apportée pour la collecte de données et de renseignements connexes dans la préparation de ce rapport.

- Tous les fournisseurs d'intrants agricoles participants du Canada et des régions américaines limitrophes du Canada, sans l'aide desquels ce rapport n'aurait pas pu se faire.
- MM. Dwight Hansen, Steve Howatt, Richard Thomson et Edouard Knopf;
- Le Centre de référence en agriculture et agroalimentaire du Québec (CRAAQ);
- M. Ken McEwan, du Collège Ridgetown de l'Université de Guelph et de l'Ontario Farm Input Monitoring Project;
- L'Alberta Agriculture and Rural Development (AARD).

Les auteurs sont redevables à ces personnes et ces organisations de leur appui et de leur aide. Ils assument l'entière responsabilité de toute erreur d'omission ou de commission.

Résumé

Ce rapport examine les prix actuels et récents d'une sélection d'intrants agricoles au Canada et aux États-Unis. Les intrants comprennent les principaux engrais commerciaux, l'herbicide au glyphosate et l'ivermectine ainsi que les traitements antiparasitaires pour le bétail. Le prix des intrants agricoles est indiqué pour toutes les principales régions et provinces, des Maritimes à l'Alberta, et pour les régions américaines limitrophes du Canada.

Les données du rapport ont été obtenues des enquêtes et des sources administratives. Les données d'enquête incluent des données recueillies lors d'une enquête menée expressément pour ce rapport, ainsi que d'autres enquêtes régionales courantes. Les données administratives incluent les renseignements sur les douanes (exportation et importation) recueillis et transmis par Statistique Canada.

Des enquêtes ont été effectuées dans les provinces et les États (la partie nord des régions américaines limitrophes du Canada). D'est en ouest, les enquêtes sur le prix des engrais et des herbicides ont été effectuées pour l'Île-du-Prince-Édouard, le Nouveau-Brunswick et le Maine; l'État de New York et le Vermont; le Manitoba, le Dakota du Nord et le Minnesota; la Saskatchewan et le Montana. Les données ont été collectées à partir d'enquêtes existantes du Québec, de l'Ontario, du Michigan, de l'Indiana et de l'Ohio ainsi que de l'Alberta. Les données sur le prix de l'ivermectine ont été collectées par enquête, d'est en ouest, dans toutes ces régions ainsi que dans des régions américaines plus au Sud, à l'exception des provinces et des États de l'Atlantique.

Des enquêtes ont été effectuées dans les provinces et les États de façon normalisée. Elles ont tenu compte des pratiques agricoles et commerciales ainsi que des conditions météorologiques locales et de la coopération des fournisseurs d'intrants agricoles. Les données sur les prix ont été collectées auprès des fournisseurs d'intrants agricoles à l'aide d'un questionnaire ou d'un formulaire d'enquête standard en personne, par téléphone et par courrier. La taille de l'échantillon ou le nombre de fournisseurs interrogés variait selon les populations régionales. Les données sur les prix ont été collectées FAB (franco à bord) au point de vente ou à l'usine des fournisseurs et n'incluent pas la livraison, le service, ni tous autres frais sur des conditions de paiement de 30 jours ou en espèces. Les données sur les prix ont été collectées par enquête entre la fin d'avril et le début de mai dans l'est, jusqu'au milieu et à la fin de mai en Ontario et dans les régions plus à l'ouest. Les enquêtes ont été effectuées aux mêmes dates dans le cas des provinces et des États ayant une frontière mutuelle.

On a utilisé les données administratives et douanières pour l'étude des tendances récentes concernant la valeur et la quantité des exportations et des importations des principaux engrais dans l'ensemble et sur une base unitaire. Les valeurs unitaires des importations et des exportations ont été analysées sous forme de graphique pour déterminer les tendances.

La comparaison et l'analyse des données des enquêtes et de la documentation utilisée pour étayer ce rapport nous ont permis de faire les six grandes observations suivantes.

- 1. Les prix des engrais et des herbicides au glyphosate ont explosé des deux côtés de la frontière entre 2007 et le printemps 2008.**
- 2. L'augmentation des prix aux États-Unis a été plus grande qu'au Canada pour tous les produits.**

- Les prix des engrais au phosphate sont ceux qui ont le plus augmenté, suivis par ceux de la potasse puis des engrais azotés.
- Au Canada, les prix des phosphates ont augmenté de 55 à 113 p. 100, par rapport à 96 à 145 p. 100 aux É.-U.

- Au Canada, les prix de la potasse ont connu un bond de 54 à 72 p. 100 par rapport à 115 à 122 p. 100 aux É.-U.
- Au Canada, les prix des engrais azotés ont augmenté de 10 à 38 p. 100, par rapport à 14 à 47 p. 100 aux É.-U.
- Au Canada, les prix l'herbicide au glyphosate ont augmenté de 1 à 7 p. 100, par rapport à 44 p. 100 pour l'est des É.-U.

3. C'est dans l'Est (Ontario) que l'augmentation du prix des engrais azotés a été la plus forte, tandis que les Prairies ont connu une augmentation relativement plus importante du prix des engrais au phosphate et à la potasse ainsi que des herbicides au glyphosate.

- Les prix du PMA ont grimpé de 102 à 113 p. 100 dans les Prairies par rapport à 76 p. 100 en Ontario.
- Les prix de la potasse ont augmenté de 72 p. 100 au Manitoba par rapport à 54 p. 100 en moyenne en Ontario.
- Les prix des engrais azotés ont augmenté de 26 à 38 p. 100 en Ontario, par rapport à 10 à 18 p. 100 dans les Prairies.
- Le prix moyen du produit le plus souvent cité ou de l'herbicide au glyphosate populaire est demeuré relativement stable en Ontario par rapport à une augmentation de 6 à 7 p. 100 dans les Prairies.

4. Depuis le printemps 2008, les prix de la plupart des engrais et des produits au glyphosate sont beaucoup plus bas au Canada, un peu plus bas, ou identiques entre le Canada et les villes frontalières américaines.

- 50 p. 100 des prix des produits sont plus bas en Alberta que dans le Montana et la variation des 50 p. 100 restants n'est pas statistiquement significative.
- 50 p. 100 des prix sont plus bas dans la Saskatchewan que dans le Montana; 10 p. 100 sont plus bas dans le Montana; 40 p. 100 sont identiques dans les deux régions.
- 62 p. 100 des prix sont plus bas dans le Manitoba, 23 p. 100 sont plus bas dans le Dakota du Nord et le Minnesota, et les 15 p. 100 restants sont identiques.
- Les résultats de l'enquête ne sont pas suffisamment détaillés pour que soit faisable un test statistique des différences de prix entre l'Ontario et le Michigan, l'Indiana et l'Ohio (MOI), mais la tendance suivante ressort
- le prix de 30 p. 100 des produits est 20 p. 100 plus élevé dans le MIO;
- le prix de 30 p. 100 des produits est 10 à 20 p. 100 plus élevé dans le MIO;
- le prix de 30 p. 100 des produits est 5 à 10 p. 100 plus élevé dans le MIO;
- le prix des 10 p. 100 des produits restants est plus élevé en Ontario.
- 50 p. 100 des prix des produits sont plus bas au Québec que dans les régions de l'État de New York et du Vermont limitrophes, et la variation des 50 p. 100 restants n'est pas statistiquement significative.
- 82 p. 100 des prix des produits sont plus bas dans le Nouveau-Brunswick que dans le Maine et la variation des 18 p. 100 restants n'est pas statistiquement significative.

5. En ce qui concerne l'ivermectine, on fait une distinction entre la marque de commerce du premier produit (Ivomec) et une catégorie d'un autre produit de marque au Canada, et de deux catégories d'un autre produit de marque et générique aux États-Unis où les marques génériques et autres sont disponibles à très bon prix, tandis que d'autres marques sont disponibles à des prix plus élevés se rapprochant de ceux du premier produit. **On relève très peu de différence entre le prix canadien et le prix américain sauf pour les deux points suivants**

- Le prix de l'ivermectine tanscutané vendu en grands contenants (5 litres) est beaucoup plus bas dans le cas des produits génériques aux États-Unis que celui des produits génériques ou de marque au Canada.
- Pour le produit injectable, le prix des petits contenants d'Ivomec est plus élevé au Canada, tandis que celui des grands contenants est plus bas au Canada.

6. 2008 : Une année charnière pour l'engrais!

- Pour les commerçants et les producteurs de fournitures agricoles le choix du moment est crucial en ce qui concerne le prix (coût) de l'engrais pour 2008. Pour les commerçants et les producteurs qui ont acheté ou qui autrement ont réussi à réserver les fournitures et à en fixer les prix avant la fin de 2007, les coûts de l'engrais sont modérément plus élevés, mais comparables à ceux de la campagne agricole 2007. Pour les commerçants et les producteurs de fournitures agricoles, l'achat d'engrais depuis la fin de 2007 jusqu'au début de 2008 se fait à des prix nettement plus élevés et ces prix continuent à grimper.

Table des matières

Remerciements	23
Table des matières	28
1. Introduction	29
2. Données et méthodes	29
2.1 Les enquêtes	29
2.1.1 Enquêtes effectuées pour ce rapport	29
2.1.2 Autres enquêtes et données sur les prix	32
2.1.3 Ivermectine	34
2.2 Données administratives	34
2.3 Méthodes d'analyse	36
2.3.1 Données de sondage	36
2.3.2 Données administratives	37
3. Résultats	39
3.1	
Variations des prix des engrais et des herbicides au glyphosate en 2007-2008.....	39
3.2 Comparaison entre les prix au Canada et aux É.-U. pour le printemps 2008	43
3.2.1 Engrais et herbicides au glyphosate	43
3.2.2 Ivermectine	50
3.3 2008 : Une année charnière pour l'engrais!	53
3.3.1 Alberta	55
3.3.2 Saskatchewan	57
3.3.3 Manitoba	60
3.3.4 Herbicide au glyphosate	63
3.3.5 Ontario	65
3.3.6 Québec	69
3.3.7 Nouveau-Brunswick, Nouvelle-Écosse et Île-du-Prince-Édouard	72
3.4 Taux de change 2006-2008 (cours à midi) – Canada/États-Unis	72
Références	73
Annexe A. Système harmonisé – Codes et descriptions des engrais	74
Annexe B. Exemple de formulaire d'enquête	76
Annexe C. Exportations et importations des principaux engrais, 1998-2008	77
Annexe D. Exportations canadiennes des principaux engrais depuis le début de l'année (de juillet à mars 1998-2008)	80

Introduction

Ce rapport examine les prix actuels et récents d'une sélection d'intrants agricoles au Canada et aux États-Unis. Les intrants comprennent les principaux engrais commerciaux, l'herbicide au glyphosate et l'ivermectine ainsi que les traitements antiparasitaires pour le bétail. Le prix des intrants agricoles est indiqué pour toutes les principales régions et provinces, des Maritimes à l'Alberta, et pour les régions américaines limitrophes du Canada. La deuxième partie de ce rapport présente les données sur les prix, leurs sources et les méthodes d'analyse comparatives utilisées. La troisième porte sur les données sur les prix et les résultats analytiques.

Données et méthodes

Les données ont été obtenues de deux principaux types de sources, soit des enquêtes et des sources administratives. Les données d'enquête incluent des données sur les prix collectées lors d'une enquête menée expressément pour ce rapport, ainsi que d'autres enquêtes courantes. Plutôt que d'effectuer plus d'enquêtes et d'augmenter le fardeau de réponse dans les régions où des enquêtes sont régulièrement faites sur le prix des intrants agricoles, la décision a été prise de regrouper les résultats des enquêtes déjà faites et de les inclure dans le présent rapport. Les données administratives incluent les renseignements sur la valeur et la quantité des douanes (ou exportation et importation) recueillis et transmis par Statistique Canada.

Les enquêtes

Comme nous l'avons mentionné, les données sur le prix des engrais et des herbicides ont été collectées au moyen d'une enquête spéciale ou ont été tirées d'autres enquêtes provinciales existantes. Au Canada, les enquêtes ont été effectuées pour chaque province. Celles faites aux É.-U. se concentraient généralement sur les zones agricoles des États limitrophes du Canada. Toutes les données sur l'ivermectine ont été collectées par enquête.

Enquêtes effectuées pour ce rapport

D'est en ouest, les enquêtes sur le prix des engrais et des herbicides ont été effectuées pour l'Île-du-Prince-Édouard, le Nouveau-Brunswick et le Maine; l'État de New York et le Vermont; le Manitoba, le Dakota du Nord et le Minnesota; la Saskatchewan et le Montana. Les données ont été collectées à partir d'enquêtes existantes du Québec, de l'Ontario, du Michigan, de l'Indiana et de l'Ohio ainsi que de l'Alberta. Les données sur le prix de l'ivermectine ont été collectées par enquête, d'est en ouest, dans toutes ces régions ainsi que dans des régions américaines plus au Sud, à l'exception des provinces et des États de l'Atlantique.

Des enquêtes ont été effectuées dans les provinces et les États de façon normalisée. Elles ont tenu compte des pratiques agricoles et commerciales ainsi que des conditions météorologiques locales et de la coopération des fournisseurs d'intrants agricoles. Le texte qui suit récapitule l'approche de l'enquête standard. Il est suivi d'une brève description de chaque enquête provinciale et d'État, y compris tout écart à la norme.

Les données sur les prix ont été collectées directement de fournisseurs d'intrants agricoles. Elles ont été collectées en personne partout où cela était possible, et dans la mesure du possible. Quand il n'était pas possible de procéder en personne à des entrevues et à la collecte des données sur les prix, la méthode choisie a consisté à utiliser le téléphone, le courrier électronique et le télécopieur. La taille de l'échantillon ou le nombre de fournisseurs interrogés variait selon les populations régionales et la disponibilité de fournisseurs participants.

Les données sur les prix ont été collectées à l'aide d'un questionnaire ou d'un formulaire d'enquête standard adapté aux différences régionales en matière de produits. Un exemple du formulaire d'enquête standard est inclus à l'Annexe A.

Ces données ont été collectées pour des conditions commerciales standard en tenant compte des pratiques commerciales régionales et d'une certaine variation pour des produits précis (notamment l'herbicide). Les données sur les prix ont été collectées FAB (franco à bord) au point de vente ou à l'usine des fournisseurs et n'incluent pas la livraison, le service, ni tous autres frais. Autrement dit, les données collectées et inscrites dans le présent document portent sur le prix du produit chez le détaillant. Le prix n'inclut pas la livraison, le mélange, le service, la taxe ni tous autres frais. Dans certains cas, la pratique ou la convention du fournisseur s'écartaient de cette norme (certains fournisseurs incluent par exemple la livraison à une certaine distance). Il a alors fallu adapter ces prix à la norme FAB.

Les prix reflètent la pratique générale, en ce sens qu'ils sont basés sur des conditions de paiement de 30 jours ou en espèces. La majorité des prix indiqués est basée sur la pratique d'une majorité de détaillants participant à cette enquête : un paiement dans les 30 jours de la livraison. Pour certains fournisseurs et dans certaines régions, les conditions de paiement préférées, voire uniques, étaient le paiement à l'achat (en espèces). Étant donné les différentes conditions de paiement possibles (le paiement dans les 30 jours de la livraison étant le plus fréquent), les prix sont indiqués selon une fourchette de prix allant d'un paiement en espèces à un paiement dans les 30 jours suivant la livraison. Des ajustements de normalisation ont été apportés le cas échéant; par exemple, les escomptes indiqués sont généralement de 2 à 3 p. 100. D'autres exceptions régionales sont notées dans les descriptions d'enquête ci-dessous.

Les prix sont pour des achats agricoles commerciaux représentatifs, mais n'incluent pas d'importants escomptes pour de gros volumes. Autrement dit, il ne s'agit pas de prix pour des petits lots ou des lots irréguliers, mais ils n'incluent pas non plus d'escomptes pour de gros volumes ni d'autres types d'escomptes. Les escomptes de volume indiqués vont habituellement de 2 à 5 p. 100, mais peuvent être plus élevés.

Tous les efforts ont été déployés pour effectuer l'enquête pendant une période standard, en tenant compte de la pratique agricole régionale, des conditions météorologiques et d'autres facteurs locaux. Idéalement, cela signifie effectuer l'enquête en même temps dans toutes les régions. Cependant, des considérations pratiques ont quelque peu changé la donne, principalement les périodes auxquelles les enquêtes existantes avaient été faites et la disponibilité de détaillants agricoles participants. La période à laquelle des enquêtes régionales ont été effectuées pour ce rapport a été choisie pour coïncider le plus possible avec celle à laquelle les enquêtes existantes avaient été faites. Au bout du compte, la disponibilité des détaillants participants et le moment auquel ils ont donné leur réponse a également influencé la période à laquelle les données sur les prix ont été collectées. Les données sur les prix ont été demandées aux détaillants selon une approche volontaire et participative. La plus grande partie des données sur les prix a été collectée aux dates prédéterminées, mais quelques détaillants ont répondu après la fin de la période fixée. Vous trouverez ci-dessous l'information détaillée concernant la période à laquelle les enquêtes ont été effectuées.

Provinces maritimes et Maine :

Les données sur les prix ont été collectées par enquête téléphonique la dernière semaine d'avril et la première semaine de mai auprès de trois détaillants de l'Île-du-Prince-Édouard et de cinq centres de vente au détail dans la vallée Saint-Jean, au Nouveau-Brunswick. Dans le Maine, les données ont été collectées en mai 2008 auprès de trois détaillants dans la partie nord de l'État qui jouxte le secteur d'enquête du Nouveau-Brunswick. Pour le Maine, la recherche de données s'est faite en même temps qu'au Nouveau-Brunswick, mais certains fournisseurs n'étaient pas disponibles ou n'ont pas donné de réponse avant la troisième semaine de mai. À l'Île-du-Prince-Édouard et au Nouveau-Brunswick, le paiement des engrais se fait généralement à la date la plus rapprochée entre les 30 jours suivant la livraison ou le 30 juin. En outre, une minorité de détaillants a offert des pesticides payables avant le 31 octobre. Les régions maritimes

canadiennes et américaines où les enquêtes ont été effectuées sont caractérisées par l'existence de trois principaux fournisseurs d'intrants agricoles.

État de New York et Vermont :

Les données sur les prix ont été collectées la deuxième semaine de mai 2008 auprès d'un échantillon de six centres de vente au détail dans les parties nord des deux États jouxtant le Québec. Les détaillants ont en majorité été interrogés par téléphone. Ces régions ne sont généralement pas d'importantes régions agricoles, et le nombre ainsi que la variété des fournisseurs d'intrants agricoles y sont limités.

Manitoba, Dakota du Nord et Minnesota (NDMN) :

Les données sur les prix ont été collectées en personne la dernière semaine d'avril et la première semaine de mai 2008. L'échantillon du Manitoba comprend 21 centres de vente au détail dans une région bordée par la Transcanadienne au nord, la partie est de la vallée de la rivière Rouge, et le couloir Brandon-Killarney à l'ouest. L'échantillon du Dakota du Nord et du Minnesota comprend 12 centres de vente au détail dans les parties nord des deux États qui jouxtent la région du Manitoba où les enquêtes ont été effectuées. Entre 2007 et 2008, le secteur de l'approvisionnement agricole s'est considérablement consolidé dans la région du Dakota du Nord et du Minnesota où les enquêtes ont été effectuées. En 2007, l'échantillon d'enquête comprenait 20 points de vente au détail indépendants. Après consolidation, on en compte 12 au printemps 2008.

Agriculture et Agroalimentaire Canada (AAC) commande régulièrement une enquête pour les régions du Manitoba, du Dakota du Nord et du Minnesota au printemps, à l'été et à l'automne. L'enquête d'AAC a été effectuée pour ces régions plus tôt que d'habitude pour que les résultats soient connus pour le présent rapport. Les données qu'il contient sur les prix seront intégrées et communiquées à AAC en plusieurs fois.

Saskatchewan et Montana :

Les données sur les prix ont été collectées en personne et par enquête téléphonique les deuxième et troisième semaines de mai 2008. Dans la Saskatchewan, elles proviennent d'un échantillon de neuf centres de vente au détail disséminés dans la province. Un échantillon informel plus petit de cinq producteurs a aussi été inclus pour les producteurs ayant communiqué le prix des engrais et des pesticides payé « l'automne dernier » (entre septembre et décembre). Au Montana, les données sur les prix ont été collectées auprès d'un échantillon de 11 centres de vente au détail dans la partie nord du Montana jouxtant l'Alberta et la Saskatchewan.

Autres Enquêtes et données sur les prix

Comme nous l'avons déjà précisé, plutôt que d'effectuer plus d'enquêtes dans les régions où des enquêtes sont régulièrement faites sur le prix des intrants agricoles, la décision a été prise de regrouper les résultats des enquêtes déjà faites et de les inclure dans le présent rapport. Voici une description des principales enquêtes.

Province de Québec :

Les données sur les prix proviennent d'une enquête auprès de centres de vente au détail disséminés dans la province. Elle a été effectuée par le Centre de référence en agriculture et agroalimentaire du Québec

(CRAAQ) en février et mars 2008. Les prix de l'engrais relevés dans cette enquête comprennent une évaluation de 20 \$/tonne pour la livraison plus 20 \$/tonne pour la location et l'entretien d'épanduses. En conséquence, 40 \$/tonne ont été soustraits pour obtenir les prix FAB indiqués dans le présent rapport.

Étant donné que l'enquête du CRAAQ a été effectuée plus tôt durant l'année (en février et mars 2008), les prix indiqués dans le rapport du CRAAQ et les enquêtes proviennent d'un échantillon de cinq points de vente au détail principalement situés au sud de Montréal, à proximité de la frontière de l'État de New York. Les fournisseurs de produits agricoles interrogés ont confirmé que les prix indiqués dans le rapport du CRAAQ étaient représentatifs pour le printemps ou la saison d'ensemencement 2008, mais que les prix augmenteraient probablement par la suite.

Ontario, Michigan, Indiana et Ohio :

Les données sont tirées d'une enquête régulièrement effectuée par le Collège Ridgetown de l'Université de Guelph, dans le contexte du programme de surveillance des prix au Canada et aux É.-U., lancé par AAC, qui inclut l'enquête sur le Manitoba, le Dakota du Nord et le Minnesota. L'enquête du Collège Ridgetown présente des données sur les prix pour 44 intrants agricoles de dix centres en Ontario, quatre au Michigan, un dans l'Ohio et un dans l'Indiana. Les sondeurs obtiennent l'information sur les prix auprès d'au moins trois points de vente au détail dans chaque centre en utilisant un formulaire d'enquête préétabli. Les données sur les prix collectées concernent les achats en espèces (et sans livraison). Les prix en dollars américains sont convertis par le Collège Ridgetown en unités et en dollars canadiens (CAD).

Alberta Agriculture and Rural Development (AARD) :

Depuis 1976, la Statistics and Data Development Unit de l'Alberta Agriculture and Food effectue une enquête mensuelle sur les prix de certains intrants agricoles de l'Alberta. Les données sont collectées par Wild Rose Agricultural Producers en partenariat avec la Statistics and Data Development Unit. L'enquête couvre 53 intrants agricoles de 25 centres disséminés en Alberta. Les plus récentes données d'enquête disponibles sur les prix fournies par l'Alberta Agriculture and Rural Development vont jusqu'à avril 2008.

Autres enquêtes et données sur les prix :

D'autres sources de données sur les prix ont aussi été consultées et utilisées pour établir une comparaison avec les données d'enquête collectées pour le présent rapport. Parmi ces sources, la principale est le rapport « Green Markets » de Pike & Fischer, qui passe en revue les prix des principaux engrais et ingrédients dans les plus importants lieux (portuaires ou autres), en Amérique du Nord et dans le monde.

Ivermectine

Pour l'Ouest et l'Est canadiens et les É.-U., les données sur les prix des produits à base d'ivermectine ont été collectées par téléphone et dans quelques cas en personne. Pour l'Ouest canadien, elles proviennent de détaillants agricoles et de vétérinaires de 24 endroits disséminés dans les provinces des Prairies, dont une majorité en Alberta et dans la Saskatchewan. Pour les É.-U., elles ont été collectées dans 12 endroits de régions du Montana et du Dakota du Nord jouxtant la ligne de séparation entre l'Alberta et le Manitoba. Dans l'Est canadien, les données proviennent de 12 détaillants agricoles et vétérinaires en Ontario et au Québec, et de 10 points de vente aux É.-U. dans le Michigan, l'Ohio et l'État de New York. Aux É.-U., les données proviennent également de trois fournisseurs sur Internet. L'enquête a mis l'accent sur les produits à base d'ivermectine destinés au bétail.

Données administratives

Les données administratives comprennent la valeur (totale) et la quantité des exportations et des importations canadiennes des principaux ingrédients et produits des engrais déclarés par Statistique Canada. Les produits eux-mêmes et les catégories de produits sont tels que définis et listés par le Système harmonisé (SH). Dans l'Annexe B sont répertoriés les codes et les descriptions du SH pour les principaux produits et catégories de produits pour lesquels des données administratives sont disponibles. Des 31 produits ou catégories de produits définis par le SH, huit (8) constituent la majorité des ventes. À noter que les données sur les importations et les exportations incluent des produits destinés à un usage agricole aussi bien qu'à un usage industriel.

Les données administratives sont disponibles selon des périodes et des zones géographiques. Les données géographiques les plus détaillées comprennent la province d'origine et le bureau de dédouanement pour les exportations ainsi que la province et le bureau d'entrée pour les importations. Le bureau de dédouanement est généralement situé dans la province d'origine des exportations, mais pas systématiquement, et le bureau d'entrée des importations n'est pas systématiquement situé dans la province où les produits importés seront utilisés. La période la plus courte pour les données disponibles est un mois. Les données douanières sont publiées avec deux mois de décalage, par exemple celles sur les importations et les exportations du mois de janvier sont publiées en mars.

Les données administratives concernant la valeur totale et la quantité peuvent servir à évaluer la « valeur unitaire déclarée » (ou la « valeur unitaire ») des exportations ou des importations la valeur unitaire est égale à la valeur totale divisée par la quantité totale [valeur/quantité]).

Conséquemment, les valeurs unitaires exprimées \$/tonne d'engrais peuvent être estimées pour chacune des catégories du SH, pour chaque province et pour chaque mois. Il est important de préciser que si la valeur unitaire est basée sur le prix déclaré pour chaque expédition (commerce international), elle ne correspond pas à la valeur marchande ni à la valeur à la ferme en soi. Elle n'est pas le prix du marché à la ferme à de nombreux égards, plus particulièrement à deux niveaux importants.

Premièrement, comme nous l'avons indiqué, la « valeur unitaire » déclarée est une valeur moyenne et non pas le prix du marché. Au niveau le plus détaillé pour lequel des données administratives sont disponibles, la « valeur unitaire » est la valeur moyenne des importations ou des exportations par province pour une catégorie du SH donnée pour un mois en particulier. Dans la mesure où les valeurs déclarées pour les importations et les exportations incluent correctement les valeurs marchandes, les valeurs unitaires correspondent aux valeurs marchandes. Ainsi, la valeur unitaire pourrait servir d'indicateur de la tendance générale des prix, mais elle n'est pas le prix du marché lui-même.

Deuxièmement, la valeur douanière et les prix qui sous-tendent la valeur déclarée ne sont pas, en règle générale, les prix à la ferme. En d'autres termes, ils ne sont pas généralement les prix que paient les

producteurs à la ferme pour les engrais. Pour comprendre quel genre de prix sous-tend les données douanières, il suffit de penser un instant que les valeurs douanières ressemblent aux prix de gros du fait qu'elles reflètent le commerce au niveau de la fabrication et de la distribution plutôt qu'au détail ou à la ferme¹. Toutefois, les valeurs douanières ne sont pas des prix de gros – mais bien comme l'indique ou le sous-entend leur désignation – la valeur des importations et des exportations à la frontière. Pour le comprendre, il faut ventiler davantage la façon dont Statistique Canada recueille et transmet les données sur les douanes, ce que nous faisons brièvement ci-après. L'Annexe C apporte d'autres précisions à ce sujet émanant de Statistique Canada.

Aux fins des douanes, la valeur des exportations comprend la valeur du produit et les frais de transport interne jusqu'à l'endroit de sortie, mais non les taxes et les escomptes, rabais et ristournes. La valeur des exportations représente les prix de vente ou de transfert réels qui ont été comptabilisés par les entreprises.

En d'autres termes, la valeur unitaire des exportations est la valeur moyenne des exportations au point de sortie et comprend le coût du produit et celui du transport du produit jusqu'au poste frontalier. Nous soulignons que les exportations ne comprennent pas les petites transactions ou les transactions de peu de valeur (<2 000 \$ aux États-Unis, et <10 000 \$ dans le reste du monde).

Aux fins des douanes, la valeur des importations est fixée au point d'origine aux États-Unis et n'inclut pas les frais de transport interne jusqu'à l'endroit de sortie aux États-Unis. Le Canada ajoute 4,5 p. 100 à la valeur de chaque transaction à titre d'estimation des frais de transport interne. En d'autres termes, la valeur unitaire des importations est la valeur moyenne des importations au poste frontalier où la valeur inclut le coût du produit connexe et une estimation des frais de transport jusqu'à la frontière canadienne.

En résumé, la valeur unitaire des exportations et des importations obtenue à partir des données douanières est un indicateur unique et précis. La valeur unitaire des exportations est la valeur du produit arrivé au point d'exportation. Elle reflète le prix du produit à la frontière destiné au marché de l'exportation et peut ou non s'approcher du prix de gros intérieur. La valeur unitaire des importations reflète le prix du produit arrivé au point d'importation. En ce sens, et particulièrement pour les produits importés en grandes quantités ou en quantités considérables, la valeur des importations fait partie du prix de gros intérieur. Le prix de gros intérieur comprend le prix du produit importé à la frontière plus les frais de transport, de manutention, d'entreposage ainsi que tous les autres frais engagés en vue de rendre le produit utilisable au pays.

Méthodes d'analyse

En plus des méthodes de sondage standardisées, plusieurs méthodes ont été combinées pour rassembler, intégrer et analyser les données de sondage et les données administratives afin de donner un aperçu des récents changements dans les prix et de comparer les niveaux de prix au fil du temps et entre les emplacements au Canada et aux É.-U.

Données de sondage

Les données sur les prix aux É.-U. ont été recueillies en unités et en dollars des États-Unis (USD) et ont été converties en unités et en dollars du Canada (CAD) en utilisant le taux de change de la Banque du Canada. Pour l'engrais, les tonnes américaines ont été converties en tonnes métriques. Les prix des

¹ Les données douanières peuvent inclure et incluent effectivement les transactions, surtout des importations, par les producteurs individuels lorsque le produit doit être utilisé par le producteur. Toutefois, la plupart des données douanières représentent des transactions ou des ventes au niveau de la fabrication ou de la distribution.

pesticides aux É.-U. ont été convertis (gallons américains convertis en litres). L'ivermectine est offerte selon les mêmes unités des deux côtés de la frontière (en litres pour les produits transcutanés et en millilitres pour les produits injectables), mais dans toute une gamme de contenants de divers formats, les prix ont donc été comparés sur une base unitaire pour les formats de contenant communs. Le taux de change des devises de la Banque du Canada équivaut au taux à midi plus 4 p. 100. Le sondage de Ridgetown présente les prix des É.-U. pour le Michigan, l'Indiana et l'Ohio en unités et en dollars canadiens. Les taux de change Canada-États-Unis utilisés pour convertir les données recueillies par le sondage aux É.-U. pour ce rapport et par le sondage de Ridgetown sont présentés à la section 3. 4.

Comme mentionné précédemment, les données de sondage sont mixtes en ce qui a trait aux périodes. Les données sur les prix ont été recueillies uniquement pour le printemps en ce qui concerne les endroits au Canada atlantique et aux É.-U., ainsi que pour le Québec, l'État de New York, le Vermont et le Montana. Pour l'Ontario, le Michigan, l'Indiana, l'Ohio, le Manitoba, le Dakota du Nord, le Minnesota, la Saskatchewan et l'Alberta, les données de sondage sont disponibles pour les années et les saisons précédentes ainsi que pour le printemps en cours (2008). Pour les endroits où les données sur les prix étaient disponibles pour de multiples périodes, un simple pourcentage de changement a été calculé pour déterminer comment les prix ont changé au fil du temps. L'analyse temporelle présentée se limite au printemps et à l'automne 2007 et au printemps 2008.

L'analyse statistique des prix au Canada et aux É.-U. a été effectuée pour déterminer (statistiquement) les différences et les similitudes notables. La rigueur de la comparaison statistique varie régionalement en fonction de la quantité des données de sondage disponibles. Le test t de Student a été utilisé pour vérifier la différence entre les moyennes échantillonales (moyennes des sondages). Étant donné que nous disposons de suffisamment de détail, il a été possible d'effectuer un test plus rigoureux pour comparer les paires Manitoba et Dakota du Nord-Minnesota ainsi que Saskatchewan et Montana, car les éléments nécessaires sont disponibles. Moins d'éléments sont disponibles pour toutes les autres paires (ou provinces et États limitrophes) alors les éléments nécessaires au test t ont été estimés à partir des données regroupées, les indicateurs résultant du test t ont donc relativement moins de rigueur.

Des comparaisons simples (écarts en pourcentage) des prix Canada-É.-U. ont été effectuées et les résultats sont présentés en plus des tests statistiques. Des deux méthodes de comparaison, simple et statistique, seul le test statistique est significatif quand il s'agit de comparer des moyennes échantillonales. Autrement dit, si les prix unitaires peuvent être importants du point de vue d'un acheteur unique, seule la comparaison statistique basée sur un échantillonnage représentatif fournit une mesure significative de la variation des prix à un endroit par rapport à un autre.

Données administratives

L'avantage des données douanières est qu'elles donnent une indication plus continue du marché et de la variation des prix au fil du temps par rapport aux données d'un sondage visant une seule période définie. Leur désavantage c'est qu'elles peuvent tout au plus indiquer le niveau approximatif et la tendance générale d'un prix, et pas le prix en soi. En outre, bien qu'elles soient généralement disponibles sur une base plus continue, les données actuelles sont disponibles avec un décalage de deux mois. Donc, les valeurs unitaires d'importation et d'exportation ne sont pas comparées directement aux prix du sondage sur une base numérique ou statistique. Les valeurs unitaires tirées des données douanières sont plutôt simplement rapportées graphiquement aux côtés des données de sondage. Cette comparaison graphique tente de fournir une indication temporelle du mouvement des prix.

L'Annexe D et l'Annexe E fournissent un contexte pour l'interprétation et l'utilisation des données douanières. L'Annexe D présente l'ensemble des importations et des exportations des principaux engrais (selon les catégories du SH) des dernières années pour l'Ouest canadien puis pour l'Est canadien. De façon générale, le Canada est un exportateur net de produits azotés et potassiques, et un importateur net de produits phosphatés. L'Ouest canadien importe très peu d'azote et pratiquement pas de potasse, ses importations de phosphate de monoammonium (PMA) excèdent largement les exportations. Une situation

similaire se présente pour l'Est canadien en ce qui a trait à l'ammoniac anhydre, à la potasse et au phosphate. L'Est canadien est également un importateur net de tous les autres principaux produits azotés. Étant donné cette distribution, les catégories de produits du SH pour lesquelles un plus grand nombre de données douanières sont disponibles incluent les exportations de potasse et d'azote pour l'Ouest canadien. Les Canadiens de l'est importent des produits et des ingrédients azotés autres que l'ammoniac anhydre. Le phosphate fait partie des importations pour toutes les régions.

Comme mentionné précédemment, les données du sondage pour les valeurs marchandes sont disponibles pour de multiples années et saisons en ce qui concerne l'Alberta, le Manitoba et l'Ontario. La comparaison des prix du sondage pour ces régions avec les valeurs unitaires tirées des données douanières fournit un indice sur la qualité des données douanières comme indicateur des mouvements du marché. Les sections 3.3.1, 3.3.3 et 3.3.4 présentent graphiquement les prix moyens du sondage aux côtés des valeurs unitaires tirées des données douanières. Ces dernières suivent raisonnablement bien la direction des prix du sondage pour les produits azotés, mais moins bien quand il s'agit de la potasse et du phosphate.

Étant donné que les prix de la potasse ont été relativement stables pour plusieurs années précédant la fin de 2007 et 2008, et la domination de la potasse dans les exportations, une comparaison des prix du sondage et des valeurs douanières n'établit pas clairement la fidélité et l'utilité des données douanières comme un indicateur du niveau de la valeur marchande et de sa tendance pour la potasse.

Pour les produits phosphatés, l'utilité et la fidélité des données douanières comme indicateur du marché varient selon la région et selon l'État américain à l'origine des importations. Pratiquement tout le phosphate importé au Canada arrive par les É.-U. Dans l'Ouest canadien, et particulièrement en Alberta, les importations de phosphate proviennent surtout de l'Idaho. La comparaison des valeurs marchandes canadiennes pour le PMA et les valeurs unitaires pour les importations provenant de l'Idaho indique que les données douanières suivent raisonnablement bien les valeurs marchandes en ce qui a trait à la tendance et à la valeur absolue. En se déplaçant vers l'est, les importations des États bordant le Mississippi deviennent plus importantes. Une comparaison des valeurs unitaires tirées des données douanières pour les importations provenant des États comme le Minnesota montre qu'elles suivent également bien les valeurs marchandes canadiennes pour le PMA en ce qui a trait à la tendance et à la valeur absolue. Encore plus à l'est, les importations de la Caroline du Nord et de la Floride deviennent plus importantes, surtout pour la Floride. Si les valeurs unitaires tirées des données douanières suivent raisonnablement bien les prix canadiens pour les importations provenant de Caroline du Nord, ce n'est pas du tout le cas pour celles provenant de la Floride.

Cette dernière observation pour la Floride est soutenue par la comparaison avec les prix rapportés par Greenmarkets^{MC}. Les valeurs unitaires tirées des données douanières pour les importations canadiennes provenant de Floride sont généralement en dessous des valeurs marchandes de la Floride selon ce que rapporte Greenmarkets. Ce fait suggère que la base de déclaration des importations de Floride et/ou des produits de Floride est différente de celle des autres États ou provenances. Cependant, les représentants de l'Agence des services frontaliers et de Statistique Canada ainsi que les représentants de l'industrie de l'engrais se sont consultés, ont mené des recherches sur ce phénomène, mais n'ont pas réussi à en déterminer les causes ou les solutions possibles. En conséquence, les données douanières ne peuvent être utilisées pour suivre de façon fidèle les mouvements des valeurs marchandes pour les produits phosphatés provenant de la Floride ou transitant par elle, ces produits forment pourtant la majeure partie des importations canadiennes.

Résultats

Variations des prix des engrais et des herbicides au glyphosate en 2007-2008

Le tableau 3.1 présente les variations des prix des engrais et des herbicides au glyphosate entre 2007 et le printemps 2008 ou les saisons d'ensemencement en se basant sur les données des diverses enquêtes régionales qui couvrent plusieurs années. La colonne 1 répertorie les provinces ou les États, en

l'occurrence l'Alberta, la Saskatchewan, le Manitoba et l'Ontario pour le Canada, et le Dakota du Nord et le Minnesota, le Michigan, l'Indiana et l'Ohio pour les É.-U. Y figurent également les types d'herbicides et d'engrais. Dans les colonnes 2, 3 et 4 sont respectivement indiqués les prix d'enquête moyens pour le printemps 2007, l'automne 2007 et le printemps 2008. La colonne 5 indique la variation procentuelle des prix de l'automne comparativement au printemps 2007, la colonne 6 celle des prix du printemps 2008 comparativement au printemps 2007, et la colonne 7 celle des prix du printemps 2008 comparativement à l'automne 2007.

Les prix des engrais et des produits au glyphosate ont explosé des deux côtés de la frontière, plus encore aux É.-U. qu'au Canada, et ce, pour tous les produits. Ce sont les prix des engrais au phosphate qui ont le plus augmenté, suivis par ceux de la potasse puis des engrais azotés. Voici les observations basées sur les simples variations des prix du printemps 2008 comparativement au printemps 2007 :

- Au Canada, les prix des phosphates ont augmenté de 55 à 113 p. 100, par rapport à 96 à 145 p. 100 aux É.-U. L'augmentation des prix des phosphates est principalement due à celle des prix des PMA, de 76 à 113 p. 100 au Canada et de 121 à 145 p. 100 aux É.-U. Les prix de l'hydrogénophosphate de diammonium ont moins augmenté, soit de 56 p. 100 en Ontario et de 96 p. 100 dans le Michigan, l'Indiana et l'Ohio.
- Au Canada, les prix de la potasse ont connu un bond de 54 à 72 p. 100 par rapport à 115 à 122 p. 100 aux É.-U.
- Au Canada, les prix des engrais azotés ont augmenté de 10 à 38 p. 100, par rapport à 14 à 47 p. 100 dans les régions et États américains limitrophes. Pour les deux pays, l'augmentation s'explique principalement par celles de l'ammoniac anhydre et du sulfate d'ammonium. Les prix du nitrate d'ammonium et de l'azote liquide se sont également envolés. Les prix de l'urée sont ceux dont l'augmentation a été la moins forte, avec 12 à 15 p. 100 pour le Canada par rapport à 14 à 28 p. 100 pour les É.-U.
- Au Canada, l'augmentation du prix de l'herbicide au glyphosate (Roundup) est limitée, de 1 à 7 p. 100, par rapport à 44 p. 100 pour l'est des É.-U.

Au Canada, c'est dans l'Est (Ontario) que l'augmentation du prix des engrais azotés a été la plus forte, tandis que les Prairies ont connu une augmentation relativement plus importante du prix des engrais au phosphate et à la potasse ainsi que des herbicides au glyphosate. Voici certaines observations des variations de prix au printemps 2008 comparativement au printemps 2007 :

- Les prix du PMA ont grimpé de 102 à 113 p. 100 dans les Prairies par rapport à 76 p. 100 en Ontario.
- Les prix de la potasse ont augmenté de 72 p. 100 au Manitoba par rapport à 54 p. 100 en moyenne en Ontario.
- Les prix des engrais azotés ont augmenté de 26 à 38 p. 100 en Ontario, par rapport à 10 à 18 p. 100 dans les Prairies.

- Le prix moyen du produit Roundup WeatherMax est demeuré relativement stable, avec une augmentation de 1 p. 100 en Ontario par rapport à 6 à 7 p. 100 dans les Prairies.

Tableau 3.1. Variations des prix pour le Canada et les États-Unis entre 2007 et 2008, en CAD par tonne (engrais) ou par litre (produits au glyphosate).

1	2	3	4	5	6	7
Province, État Produit	2007	2007	2008	Variation procentuelle		
	Printemps	Automne	Printemps	Automne/ printemps 2007	Printemps 2008/ printemps 2007	Printemps 2008/ automne 2007
Canada						
Alberta	Avril	Octobre	Avril			
Roundup WeatherMax	12,94	13,11	13,83	1	7	6
Anhydre 82-0-0	840,61	818,93	978,50	- 3	16	19
Urée 46-0-0	557,63	530,65	638,80	- 5	15	20
Phosphate de monoammonium 11-51-0	557,95	601,47	1 129,67	8	102	88
Saskatchewan						
		Sept. à déc.	Mai			
Ammoniac anhydre 82-0-0		851,50	1 000,67			18
Chlorure de potassium 0-0-60		363,50	428			18
Urée 46-0-0		502,50	640			27
Sulfate d'ammonium 21-0-0-24		362,67	481,67			33
Phosphate de monoammonium 11-52-0		554,67	1 326,63			139
Manitoba						
	Mai	Octobre	Mai			
Vantage Plus, Plus Max		9,03	9,87			9
Roundup Transorb		9,44	11,39			21
Roundup WeatherMax	14,65		15,45		6	
Urée 46-0-0	590,11	488,57	661,53	- 17	12	35
Solution azotée (NAU) 28-0-0	360,77	310,75	424,97	- 14	18	37
Ammoniac anhydre 82-0-0	864,92	681	952,95	- 21	10	40
Sulfate d'ammonium 21-0-0-24	368,06	334,04	502,32	- 9	36	50
Chlorure de potassium 0-0-60	313,87	325,10	538,77	4	72	66
Phosphate de monoammonium 11-52-0	616,06	573,07	1 312,24	- 7	113	129
Manitoba – en saison						
		1^{er} et	5 au			5 au 9 mai/

Tableau 3.1. Variations des prix pour le Canada et les États-Unis entre 2007 et 2008, en CAD par tonne (engrais) ou par litre (produits au glyphosate).

1	2	3	4	5	6	7
Province, État Produit	2007	2007	2008	Variation procentuelle		
	Printemps	Automne	Printemps	Automne/ printemps 2007	Printemps 2008/ printemps 2007	Printemps 2008/ automne 2007
		2 mai 2008	9 mai 2008			1 ^{er} et 2 mai
Sulfate d'ammonium 21-0-0-24		495,41	509,22			3
Urée 46 %		646,46	676,60			5
11-52-0		1 280,13	1 352,38			6
Solution azotée (NAU) 28 %		412,04	446,50			8
Chlorure de potassium 60 %		507,94	569,60			12
Ontario						
	Mai	Octobre	Mai			
Roundup WeatherMax	14	14,14	14,11	1	1	0
Nitrate d'ammonium 34-0-0	453,10	453,71	530,05	0	17	17
Urée 46-0-0	516,46	550,41	651,18	7	26	18
Solution azotée (NAU) 28-0-0	339,24	354,97	437,3	5	29	23
Ammoniac anhydre 82-0-0	749,20	771,38	1 033,40	3	38	34
Phosphate d'ammonium 10-34-0	507,24	546,52	793,33	8	56	45
Diphosphate d'ammonium 18-46-0	516	539,21	799,57	4	55	48
Monophosphate d'ammonium 11-52-0	512,37	607,96	902,25	19	76	48
Chlorure de potassium 0-0-60	378,30	382,13	583,06	1	54	53
Superphosphate triple 0-46-0	496,50	528,43	871,5	6	76	65
États-Unis						
Dakota du Nord et Minnesota	Mai	Octobre	Mai			
Urée 46-0-0	562,90	464,08	641,80	- 18	14	38
Ammoniac anhydre 82-0-0	668,78	603,78	937,50	- 10	40	55
Monophosphate d'ammonium 11-52-0	540,30	513,71	1 323,62	- 5	145	158
Chlorure de potassium 0-0-60	323,78	329,53	696,85	2	115	111
Sulfate d'ammonium 21-0-0-24	318,38		454,35		43	
Solution azotée (NAU) 28-0-0	332,63		489,35		47	
Michigan, Indiana et Ohio						
	Mai	Octobre	Mai			
Urée 46-0-0	560,63	534,21	719,28	- 5	28	35
Solution azotée (NAU) 28-0-0	353,65	340,29	469,65	- 4	33	38

Tableau 3.1. Variations des prix pour le Canada et les États-Unis entre 2007 et 2008, en CAD par tonne (engrais) ou par litre (produits au glyphosate).

1	2	3	4	5	6	7
Province, État Produit	2007	2007	2008	Variation procentuelle		
	Printemps	Automne	Printemps	Automne/ printemps 2007	Printemps 2008/ printemps 2007	Printemps 2008/ automne 2007
Ammoniac anhydre 82-0-0	710,71	658,80	969,17	- 7	36	47
Roundup WeatherMax	13,04	12,10	18,73	- 7	44	55
Superphosphate triple 0-46-0	483,22	494,98	973,95	2	102	97
Diphosphate d'ammonium 18-46-0	557,78	554,45	1 091,95	- 1	96	97
Nitrate d'ammonium 34-0-0	484,62	329,40	651,06	- 32	34	98
Phosphate d'ammonium 10-34-0	462,50	425,25	879,51	- 8	90	107
Chlorure de potassium 0-0-60	322,83	335,86	715,26	4	122	113
Monophosphate d'ammonium 11-52-0	545,49	558,62	1 207,1	2	121	116

Toutes les données sur le prix ont été collectées par enquête, comme décrit à la section 2.1.

Comparaison entre les prix au Canada et aux É.-U. pour le printemps 2008

Cette section compare les prix au Canada et aux É.-U. jusqu'au printemps 2008. La section 3.2.1 traite des prix des engrais et des herbicides et la section 3.2.2 de ceux de l'ivermectine.

Engrais et herbicides au glyphosate

Les tableaux 3.2 à 3.7 comparent les prix des engrais et des herbicides au glyphosate au Canada et aux É.-U. au printemps 2008 pour les provinces et les États ayant une frontière mutuelle, soit respectivement l'Alberta et le Montana; la Saskatchewan et le Montana; le Manitoba et le Dakota du Nord et le Minnesota; l'Ontario et le Michigan, l'Indiana et l'Ohio; le Québec, le Nouveau-Brunswick et le Vermont; le Nouveau-Brunswick, l'Île-du-Prince-Édouard et le Maine.

Depuis le printemps 2008, les prix de la plupart des engrais et des produits au glyphosate sont beaucoup plus bas au Canada, un peu plus bas, ou identiques. Voici ce qu'il est important de remarquer concernant la signification statistique de la différence des prix d'enquête moyens entre provinces ou États ayant une frontière mutuelle à un niveau de confiance de 95 p. 100 :

- 50 p. 100 des prix des produits sont plus bas en Alberta que dans le Montana et la variation des 50 p. 100 restants n'est pas statistiquement significative.
- 50 p. 100 des prix sont plus bas dans la Saskatchewan que dans le Montana; 10 p. 100 sont plus bas dans le Montana; 40 p. 100 sont identiques dans les deux régions.

- 62 p. 100 des prix sont plus bas dans le Manitoba, 23 p. 100 sont plus bas dans le Dakota du Nord et le Minnesota, et les 15 p. 100 restants sont identiques.
- L'enquête du Collège Ridgetown n'est pas suffisamment détaillée pour que soit faisable un test statistique des différences de prix entre le Canada et les É.-U., mais la tendance suivante ressort : le prix de 30 p. 100 des produits est 20 p. 100 plus élevé dans le Michigan, l'Indiana et l'Ohio; le prix de 30 p. 100 des produits est 10 à 20 p. 100 plus élevé dans le Michigan, l'Indiana et l'Ohio; le prix de 30 p. 100 des produits est 5 à 10 p. 100 plus élevé dans le Michigan, l'Indiana et l'Ohio; le prix des 10 p. 100 des produits restants est plus élevé en Ontario.
- 50 p. 100 des prix des produits sont plus bas au Québec que dans les régions de l'État de New York et du Vermont limitrophes, et la variation des 50 p. 100 restants n'est pas statistiquement significative.
- 82 p. 100 des prix des produits sont plus bas dans le Nouveau-Brunswick que dans le Maine et la variation des 18 p. 100 restants n'est pas statistiquement significative.

Tableau 3.2. Comparaison des prix entre le Canada et les États-Unis : Alberta par rapport au Montana

Produit au Canada et aux É.-U.	Prix (CAD) ¹		Différence en pourcentage ² Canada/É.-U.
	Alberta	Montana	
Période :	Avril 2008	Mai 2008	Avril à mai 2008
Engrais \$/tonne			
82-0-0 Ammoniac anhydre	978,50	1 005,70	- 2,7
46-0-0 Urée	638,80	696,74	- 8,3*
11-52-0 Monophosphate d'ammonium	1 129,67	1 325,81	- 14,8*
Herbicide au glyphosate \$/litre			
Roundup WeatherMax/RT3	13,83	13,09	5,6
Nombre de produits pour lesquels le prix :			
	Simple³	Significatif⁴	
au Canada est supérieur à celui aux É.-U.	1	0	
au Canada est inférieur à celui aux É.-U.	3	2	
est identique	0	2	
Total	4	4	

**Tableau 3.2. Comparaison des prix entre le Canada et les États-Unis :
Alberta par rapport au Montana**

¹ Les prix sont FAB au point de vente au détail et n'incluent pas le service. L'entretien et l'épandeur sont compris dans les prix indiqués par Agriculture et Développement rural de l'Alberta pour les produits anhydres. 40 \$/tonne en moyenne ont été soustraits des prix d'Agriculture et Développement rural de l'Alberta pour obtenir les prix FAB indiqués dans le présent rapport pour les produits anhydres.

² Différence en pourcentage mesurée en tant que différence entre le Canada et les É.-U., en pourcentage du prix aux É.-U.

³ Simple est le simple nombre de différences de prix; et il est différent du nombre de différences statistiquement significatives indiquées dans la colonne de droite. Voir la note de bas de page 4.

⁴ Significatif est le nombre de différences statistiquement significatives mesurées à l'aide du test t de Student.

* La différence est statistiquement significative à un niveau de confiance de 95 p. 100.

Toutes les données sur le prix ont été collectées par enquête, comme décrit à la section 2.1.

Tableau 3.3. Comparaison des prix entre le Canada et les États-Unis : Saskatchewan par rapport au Montana			
Produit du Canada et des É.-U.	Prix (CAD)¹		Différence en pourcentage² Canada/É.-U.
	Saskatchewan	Montana	
Période :	Mai 2008		
Engrais \$/tonne			
10-34-0 Phosphate d'ammonium	881,67	632,74	39,3*
11-52-0 Phosphate de monoammonium	1 326,63	1 325,81	0,1
82-0-0 Ammoniac anhydre	1 000,67	1 005,70	- 0,5
21-0-0-24 Sulfate d'ammonium	481,67	510,51	- 5,7
46-0-0 Urée	640	696,74	- 8,1*
28-0-0 Solution azotée	417,71	495,04	- 15,6*
0-0-0-90 Soufre	564,80	668,98	- 15,6
0-0-60 Potasse	428	555,50	- 23,0*
0-46-0 Superphosphate triple	500	668,98	- 25,3*
Herbicide au glyphosate \$/litre			
Roundup Transorb/RT3	10,80	13,09	- 17,5
Nombre de produits pour lesquels le prix :	Simple³	Significatif⁴	
du Canada est supérieur à celui des É.-U.	1	1	
du Canada est inférieur à celui des É.-U.	8	4	
est identique	1	5	
Total	10	10	
¹ Les prix sont FAB au point de vente au détail et n'incluent pas le service.			
² Différence en pourcentage mesurée en tant que différence entre le Canada et les É.-U., en pourcentage du prix aux É.-U.			
³ Simple est le simple nombre de différences de prix; et il est différent du nombre de différences statistiquement significatives indiquées dans la colonne de droite. Voir la note de bas de page 4.			
⁴ Significatif est le nombre de différences statistiquement significatives mesurées à l'aide du test t de Student.			
* La différence est statistiquement significative à un niveau de confiance de 95 p. 100.			
Toutes les données sur le prix ont été collectées par enquête, comme décrit à la section 2.1.			

Tableau 3.4. Comparaison des prix entre le Canada et les États-Unis : Manitoba par rapport au Dakota du Nord et au Minnesota			
Produit du Canada et des É.-U.	Prix (CAD)¹		Différence en pourcentage² Canada/É.-U.
	Manitoba	Dakota du Nord et Minnesota	
Période :	Mai 2008	Mai 2008	Mai 2008
Engrais \$/tonne			
21-0-0-24 Sulfate d'ammonium	502,32	454,35	10,6*
11-52-0 Phosphate de monoammonium	1 312,24	1 323,62	- 0,9
82-0-0 Ammoniac anhydre	952,95	937,50	1,6
46-0-0 Urée	661,53	641,80	3,1
10-34-0 Phosphate d'ammonium	895,11	867,28	3,2
28-0-0 Solution azotée	424,97	489,35	- 13,2*
0-0-60 Potasse	538,77	696,85	- 22,7*
Herbicide au glyphosate \$/litre			
Roundup WeatherMax/PowerMax	15,45	12,40	24,6*
Roundup WeatherMax/RT3	15,45	13,18	17,2
Vantage Plus Max/Cornerstone Plus	9,87	8,76	12,6
Maverick II/Cornerstone Plus	8,52	8,76	- 2,8
Roundup Transorb HC/PowerMax	11,39	12,40	- 8,1*
Roundup Transorb HC/RT3	11,39	13,18	- 13,6
Nombre de produits pour lesquels le prix :			
du Canada est supérieur à celui des É.-U.	Simple³	Significatif⁴	
	7	2	
du Canada est inférieur à celui des É.-U.	6	3	
est identique	0	8	
Total	13	13	
¹ Les prix sont FAB au point de vente au détail et n'incluent pas le service.			
² Différence en pourcentage mesurée en tant que différence entre le Canada et les É.-U., en pourcentage du prix aux É.-U.			
³ Simple est le simple nombre de différences de prix; et il est différent du nombre de différences statistiquement significatives indiquées dans la colonne de droite. Voir la note de bas de page 4.			
⁴ Significatif est le nombre de différences statistiquement significatives mesurées à l'aide du test t de Student.			
* La différence est statistiquement significative à un niveau de confiance de 95 p. 100			
Toutes les données sur le prix ont été collectées par enquête, comme décrit à la section 2.1.			

Tableau 3.5. Comparaison des prix entre le Canada et les États-Unis : Ontario par rapport au Michigan, à l'Ohio et à l'Indiana			
Produit du Canada et des É.-U.	Prix (CAD)¹		Différence en pourcentage² Canada/É.-U.
	Ontario	Michigan, Ohio et Indiana	
Période :	Mai 2008		
Engrais \$/tonne			
Ammoniac anhydre 82-0-0	1 033,40	969,17	6,6
Solution azotée (NAU) 28-0-0	437,30	469,65	- 6,9
Urée 46-0-0	651,18	719,28	- 9,5
Phosphate d'ammonium 10-34-0	793,33	879,51	- 9,8
Superphosphate triple 0-46-0	871,5	973,95	- 10,5
Chlorure de potassium 0-0-60	583,06	715,26	- 18,5
Nitrate d'ammonium 34-0-0	530,05	651,06	- 18,6
Phosphate de monoammonium 11-52-0	902,25	1 207,10	- 25,3
Diphosphate d'ammonium 18-46-0	799,57	1 091,95	- 26,8
Herbicide au glyphosate \$/litre			
Roundup WeatherMax	14,11	18,73	- 24,7
Nombre de produits pour lesquels le prix :	Simple³	Significatif⁴	
du Canada est supérieur à celui des É.-U.	1	s/o	
du Canada est inférieur à celui des É.-U.	9	s/o	
est identique	0	s/o	
Total	10	s/o	
¹ Les prix concernent les achats en espèces et sans livraison, sont FAB au point de vente au détail et n'incluent pas le service.			
² Différence en pourcentage mesurée en tant que différence entre le Canada et les É.-U., en pourcentage du prix aux É.-U.			
³ Simple est le simple nombre de différences de prix; et il est différent du nombre de différences statistiquement significatives indiquées dans la colonne de droite. Voir la note de bas de page 4.			
⁴ Significatif est le nombre de différences statistiquement significatives mesurées à l'aide du test t de Student.			
Toutes les données sur le prix ont été collectées par enquête, comme décrit à la section 2.1.			

Tableau 3.6. Comparaison des prix entre le Canada et les États-Unis : Québec par rapport à l'État de New York et au Vermont			
Produit du Canada et des É.-U.	Prix (CAD)¹		Différence en pourcentage² Canada/É.-U.
	Québec	État de New York et Vermont	
Période :	Février et mars 2008	Avril et mai 2008	Avril à février 2008
Engrais \$/tonne			
0-0-22 Sulfate de potasse et de magnésie	528	524,04	0,8
27-0-0 Nitrate d'ammonium et de calcium	517	528,50	- 2,2
46-0-0 Urée	679	696,30	- 2,5
0-0-60 Potasse	559	641,39	- 12,8*
11-52-0 Phosphate de monoammonium	784	957,76	- 18,1*
18-46-0 Diphosphate d'ammonium	784	1 124,27	- 30,3*
Herbicide au glyphosate \$/litre			
Credit Plus/Cornerstone Plus en vrac	8,60	8,95	- 4,0
Roundup WeatherMax	15,24	21,97	- 30,7*
Touchdown IQ	15,23		
Touchdown Total		20,04	
Nombre de produits pour lesquels le prix :			
du Canada est supérieur à celui des É.-U.	Simple³		Significatif⁴
	1		0
du Canada est inférieur à celui des É.-U.	7		4
est identique	0		4
Total	8		8
¹ Les prix sont FAB au point de vente au détail et n'incluent pas le service.			
² Différence en pourcentage mesurée en tant que différence entre le Canada et les É.-U., en pourcentage du prix aux É.-U.			
³ Simple est le simple nombre de différences de prix; et il est différent du nombre de différences statistiquement significatives indiquées dans la colonne de droite. Voir la note de bas de page 4.			
⁴ Significatif est le nombre de différences statistiquement significatives mesurées à l'aide du test t de Student.			
* La différence est statistiquement significative à un niveau de confiance de 95 p. 100			
Toutes les données sur le prix ont été collectées par enquête, comme décrit à la section 2.1.			

**Tableau 3.7. Comparaison des prix entre le Canada et les États-Unis :
Île-du-Prince-Édouard et
Nouveau-Brunswick par rapport au Maine**

Produit du Canada et des É.-U.	Prix (CAD) ¹			Différence en pourcentage ² Canada/É.-U. (NB/Maine)
	Île-du-Prince-Édouard	Nouveau-Brunswick	Maine	
Période :	Avril et mai 2008		Mai 2008	Avril et mai 2008
Engrais \$/tonne				
46-0-0 Urée	581,67	712,67		
0-46-0 Superphosphate triple	678,33	1 010	1 094,58	- 7,7
34-0-0 Nitrate d'ammonium	448,33	442,75	502,41	- 11,9*
0-0-0-90 Soufre		815,33	985,13	- 17,2*
0-0-60 Potasse	553,33	566,50	711,48	- 20,4*
27-0-0 Nitrate d'ammonium et de calcium	465	450	574,66	- 21,7
21-0-0-24 Sulfate d'ammonium	465	389	541,82	- 28,2*
15-15-15 Engrais mélangé		501	710,38	- 29,5*
18-46-0 Diphosphate d'ammonium	671,67	682,75	985,13	- 30,7*
11-52-0 Phosphate de monoammonium	686,67	676,50	1 094,58	- 38,2*
Herbicide au glyphosate \$/litre				
Touchdown Total		13,50	16,79	- 19,6*
Roundup WeatherMax	15,77	13,63	17,05	- 20,1*
Touchdown 480	8,60			
Nombre de produits pour lesquels le prix :	Simple³		Significatif⁴	
du Canada (NB) est supérieur à celui des É.-U.	0		0	
du Canada (NB) est inférieur à celui des É.-U.	11		9	
Est identique	0		2	
Total	11		11	
¹ Les prix sont FAB au point de vente au détail et n'incluent pas le service.				
² Différence en pourcentage entre le Nouveau-Brunswick et le Maine mesurée en tant que différence entre le Canada et les É.-U., en pourcentage du prix aux É.-U.				
³ Simple est le simple nombre de différences de prix et il est différent du nombre de différences statistiquement significatives indiquées dans la colonne de droite. Voir la note de bas de page 4.				
⁴ Significatif est le nombre de différences statistiquement significatives mesurées à l'aide du test t de Student.				
* La différence est statistiquement significative à un niveau de confiance de 95 p. 100				
Toutes les données sur le prix ont été collectées par enquête, comme décrit à la section 2.1.				

Ivermectine

Le tableau 3.8 présente la comparaison des prix des traitements à l'ivermectine pour le bétail au Canada et aux É.-U. pour les régions est et ouest. Ivomec^{MC} est la marque de commerce du premier produit pour le bétail contenant de l'ivermectine. Dans les dernières années, de nombreux fabricants et distributeurs ont introduit leurs propres marques ou formules génériques de produits contenant de l'ivermectine ou un de ses dérivés comme principal ingrédient actif. Les prix de l'Ivomec^{MC} et des autres marques et génériques au Canada et aux É.-U. sont comparés. Selon le nombre de soumissions recueillies dans l'enquête, Noromectin^{MC} semble être la marque autre qu'Ivomec la plus populaire au Canada.

Les prix ont été recueillis et comparés pour les produits injectables et transcutanés. Selon la quantité de soumissions recueillies lors de l'enquête et les commentaires recueillis des fournisseurs agricoles, le produit transcutané est plus populaire pour les bovins alors que le produit injectable est plus populaire pour les porcins. En conséquence, plusieurs des fournisseurs interrogés avaient le produit injectable en stock, mais souvent en très petite quantité et les formats offerts étaient limités et différents.

Une autre distinction est faite pour les marques génériques et autres qu'Ivomec aux É.-U.; les produits ont été catégorisés sur la base de leur prix répertorié pendant l'enquête. Les prix des produits transcutanés autres qu'Ivomec répertoriés pendant l'enquête se situaient à l'une ou l'autre extrémité d'une vaste fourchette de prix et ont donc été placés dans des autres catégories correspondant aux produits « autres qu'Ivomec à faibles coûts » et « autres qu'Ivomec à coûts élevés », cette dernière catégorie comprenant des produits dont les prix approchent ceux d'Ivomec, mais restent moindres.

Les prix de l'ivermectine varient selon le mode d'administration et la taille du contenant. De façon générale, plus la quantité est grande plus le prix par unité est petit. Le tableau 3.8 présente la comparaison des prix selon la taille du contenant, le prix et l'unité : les produits transcutanés sont comparés selon le prix du litre et les produits injectables selon le prix du millilitre. La colonne 1 du tableau donne la région et le produit, la colonne 2, la taille du contenant, les colonnes 3 et 4 donnent les prix moyens par unité obtenus à l'enquête pour le Canada puis pour les É.-U. (en dollars canadiens), et la colonne 5 donne l'écart en pourcentage de ces prix.

On a observé une tendance analogue entre le Canada et les États-Unis dans les régions de l'est et de l'ouest pour les produits injectables et transcutanés. Les faits à remarquer sont les suivants :

Les produits transcutanés

- On observe des différences comparables dans l'ouest et dans l'est où le prix américain pour les produits autres qu'Ivomec est plus bas que le prix canadien pour les produits autres qu'Ivomec en grands contenants (5 litres).
- Pour les régions ouest, le prix moyen observé durant l'enquête pour les grands contenants de produits autres qu'Ivomec est beaucoup moins élevé aux États-Unis que pour les grands contenants de produits autres qu'Ivomec au Canada. Les écarts entre les prix pour tous les contenants des marques Ivomec et autres qu'Ivomec à coûts élevés et entre les prix des plus petits contenants (2,5 litres) des marques autres qu'Ivomec ne sont pas significatifs.
- À l'est, le prix moyen observé durant l'enquête pour les grands contenants de produits autres qu'Ivomec est aussi considérablement moins élevé aux

États-Unis que pour les grands contenants de produits autres qu'Ivomec au Canada. Toutefois, le prix des produits autres qu'Ivomec de tous les formats est beaucoup plus bas que tous les produits autres qu'Ivomec à coûts élevés des É.-U.

Les produits injectables

- On a observé des différences considérables à l'ouest et à l'est où les prix moyens constatés durant l'enquête étaient presque les mêmes entre le Canada et les États-Unis à l'exception des petits contenants d'Ivomec dont le prix est plus élevé au Canada, et les grands contenants d'Ivomec dont le prix est plus bas au Canada.
- À l'ouest, le prix de 200 ml d'Ivomec est beaucoup plus élevé au Canada; et le prix des contenants de 500 ml est beaucoup plus bas au Canada.
- À l'est, le prix de 500 ml d'Ivomec est beaucoup plus élevé au Canada et le prix de 1000 ml des produits autres qu'Ivomec est beaucoup plus bas au Canada.

Tableau 3.8 Comparaison Canada–États-Unis des prix de l'ivermectine pour les régions ouest et est (en CAD par unité)

1	2	3	4	5
Région Format du produit Nom du produit Canada / É.-U.	Taille du contenant	Prix (CAD)		Variation en pourcentag e ² CAN-É.-U.
		Canada	É.-U.	
Ouest du Canada et des É.-U.				
Produits transcutanés	litres	\$/litre		pourcentag e
Autres qu'Ivomec/autres qu'Ivomec à faibles coûts	5,0	35,25	14,55	142,3*
Ivomec	5,0	41,59	54,90	-24,2
Ivomec/autres qu'Ivomec à coûts élevés	5,0	41,59	67,16	-38,1
Noromectin/ivermectine	5,0	35,12	13,32	163,7*
Marques autres qu'Ivomec	2,5	52,53	71,04	-26,0
Produits injectables				
	ml	\$/ml		pourcentag e
Ivomec/marques autres qu'Ivomec	200	0,707	0,409	73,1*
Ivomec/Ivomec Plus	200	0,707	0,550	28,6
Ivomec	200	0,707	0,552	28,1
Noromectin	500	0,238	0,281	-15,2

Tableau 3.8 Comparaison Canada–États-Unis des prix de l'ivermectine pour les régions ouest et est (en CAD par unité)				
Ivomec	500	0,300	0,305	-1,6
Ivomec/marques autres qu'Ivomec	500	0,300	0,281	6,9
Ivomec/Ivomec Plus	500	0,300	0,386	-22,3*
Est du Canada et des É.-U.				
Produits transcutanés	litres	\$/litre		pourcentage
Autres qu'Ivomec/autres qu'Ivomec à faibles coûts	5,0	28,73	19,79	45,1*
Autres qu'Ivomec/autres qu'Ivomec à faibles coûts	1,0	50,83	39,56	28,5
Autres qu'Ivomec/autres qu'Ivomec à coûts élevés	1,0	50,83	102,49	-50,4*
Autres qu'Ivomec/autres qu'Ivomec à coûts élevés	2,5	58,60	85,52	-31,5*
Autres qu'Ivomec/autres qu'Ivomec à coûts élevés	5,0	28,73	65,37	-56,1*
Produits injectables	ml	\$/ml		pourcentage
Ivomec	500	0,38	0,30	23,2*
Noromectin/marques autres qu'Ivomec	500	0,25	0,28	-12,2
Marques autres qu'Ivomec	500	0,25	0,28	-9,6
Ivomec/Ivomec Plus	500	0,38	0,39	-2,7
Ivomec/Ivomec Plus	1 000	0,34	0,35	-2,6
Noromectin/marques autres qu'Ivomec	1 000	0,21	0,35	-40,9*

* Variation statistiquement significative – niveau de confiance : 95 %

2008 : Une année charnière pour l'engrais!

Les sous-sections 3.4.1 à 3.4.6 qui suivent présentent graphiquement les prix de l'enquête et les valeurs unitaires tirées des données douanières pour chaque province en allant de l'Alberta jusqu'aux provinces atlantiques. Pour chacune des régions, des graphiques présentent individuellement les principaux produits azotés et potassiques. Pour le PMA (et pour l'hydrogénophosphate de diammonium en Ontario), trois graphiques sont présentés afin de souligner la non-fiabilité des valeurs unitaires dans les données douanières sur les importations de phosphate en provenance de la Floride comme indication des mouvements de la valeur marchande (réf. : section 2.3.2).

Pour le PMA, le premier graphique présente les valeurs unitaires extraites des données douanières pour les importations provenant des principaux États fournissant chaque province ainsi que pour l'ensemble

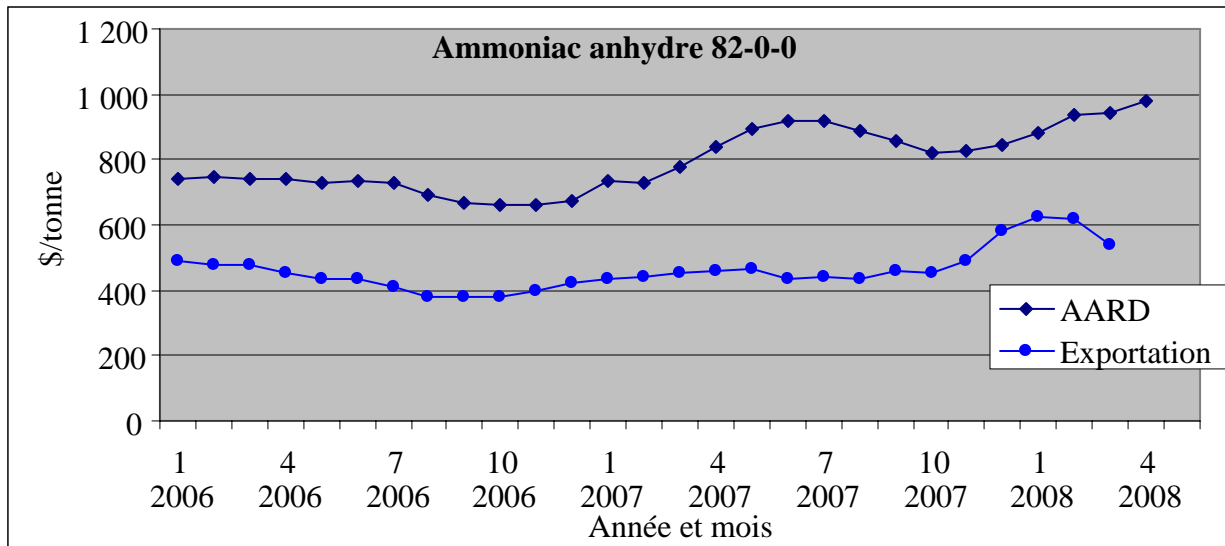
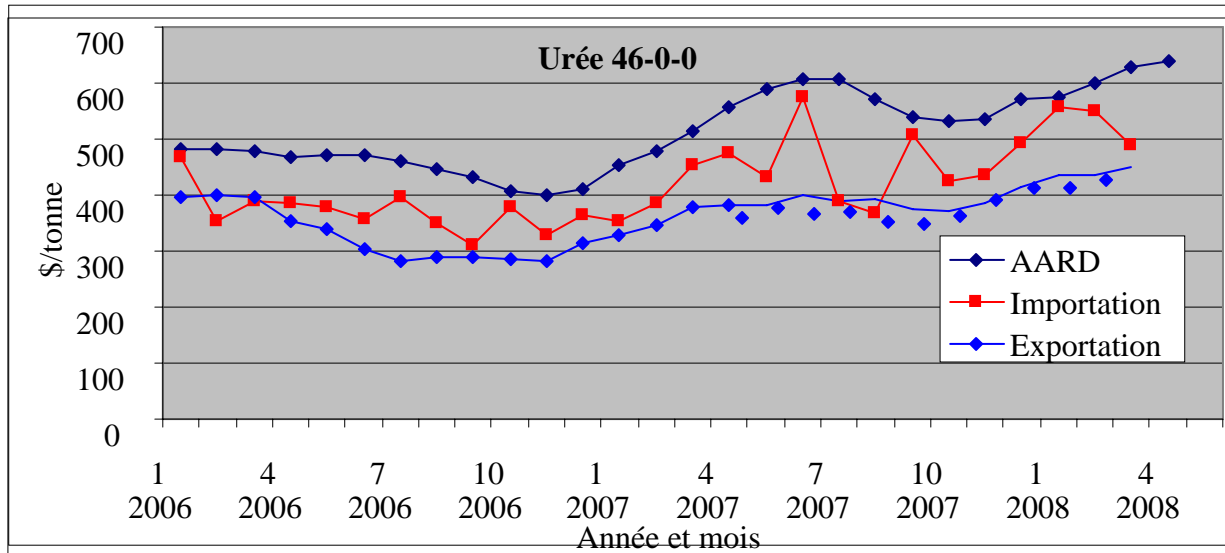
des importations en provenance des É.-U. Le deuxième graphique présente les données en bâtons et en courbes où les bâtons représentent la somme (en tonnes, à gauche) des importations provenant des É.-U. et où les courbes représentent le pourcentage (à droite) des importations par État au fil du temps. Ce deuxième graphique sert à donner un contexte aux valeurs unitaires des importations par État, c.-à-d. la taille relative ou l'importance des expéditions pour chaque État. Le troisième graphique se compare au premier, présentant les valeurs unitaires extraites des données douanières pour les importations en provenance des principaux États fournisseurs de même que les prix moyens à l'enquête. Autrement dit, il détermine si les données douanières suivent les valeurs marchandes obtenues lors de l'enquête.

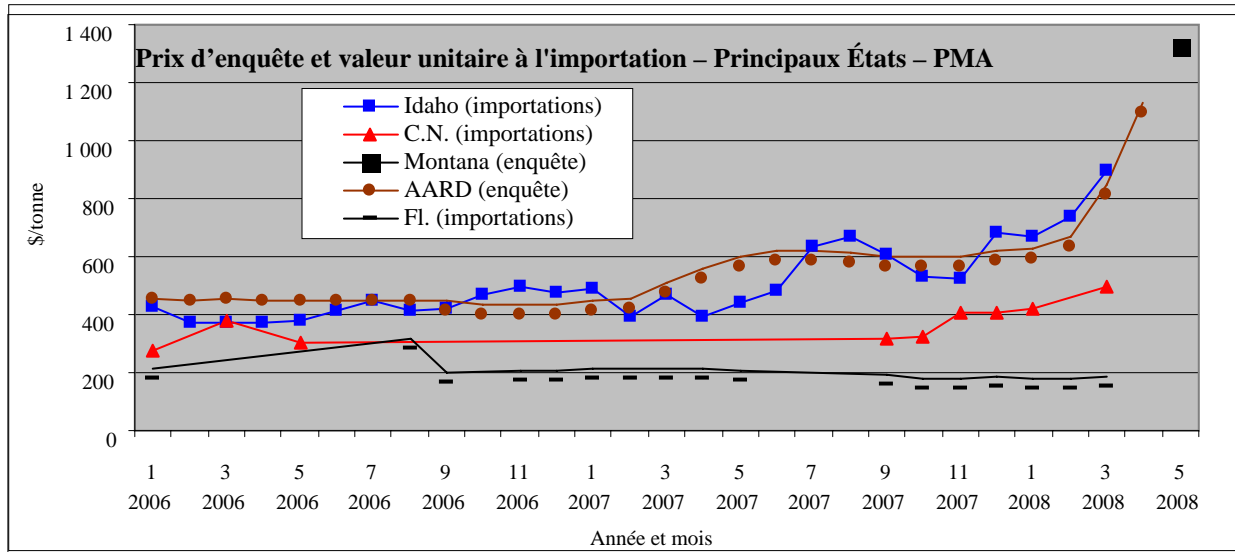
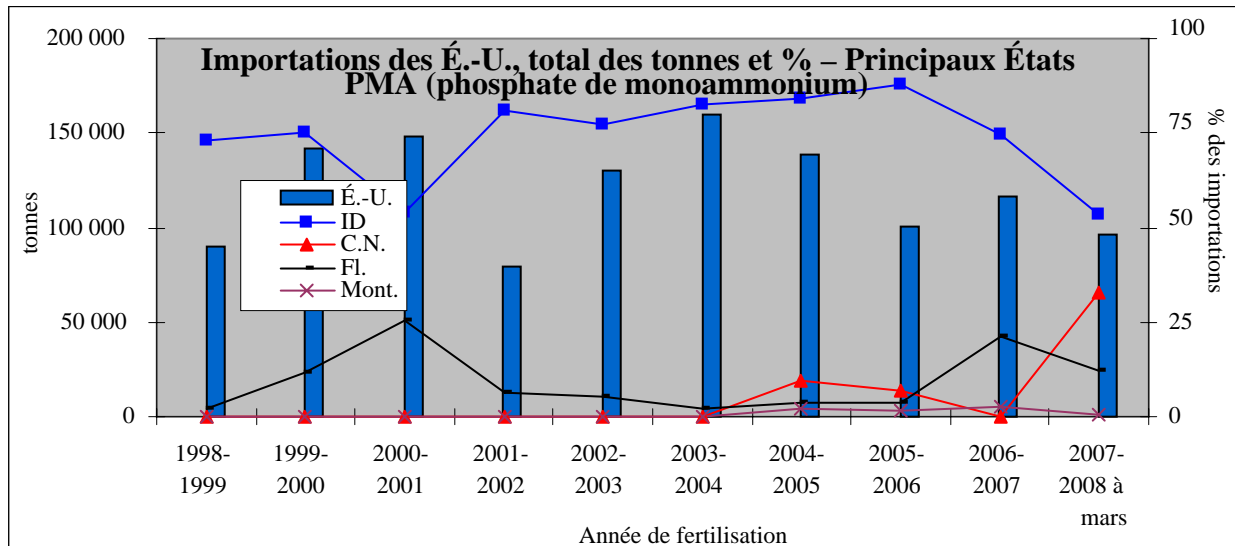
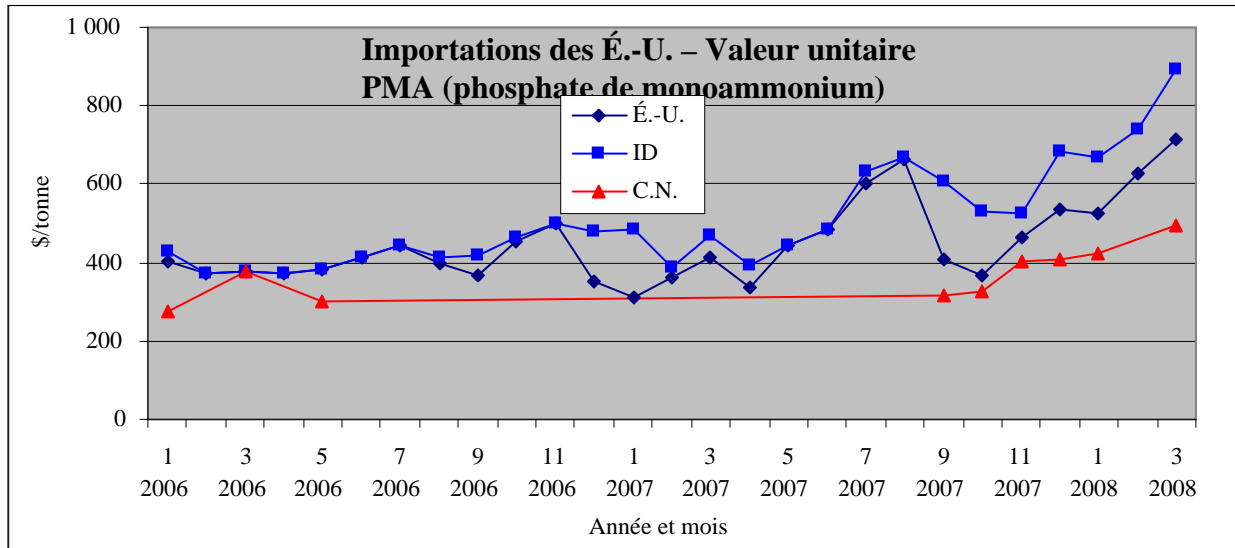
La section 3.1 et les graphiques des sections 3.4.1 à 3.4.6 de ce rapport soulignent comment les prix des engrais ont augmenté régulièrement depuis environ la fin de 2007. La présentation met l'accent sur la raison qui fait que pour les commerçants et les producteurs de fournitures agricoles le choix du moment est crucial en ce qui concerne le prix (coût) de l'engrais pour 2008. Pour les commerçants et les producteurs qui ont acheté ou qui autrement ont réussi à réserver les fournitures et à en fixer les prix avant la fin de 2007, les coûts de l'engrais sont modérément plus élevés, mais comparables à ceux de la campagne agricole 2007. Pour les commerçants et les producteurs de fournitures agricoles, l'achat d'engrais depuis la fin de 2007 jusqu'au début de 2008 se fait à des prix nettement plus élevés et ces prix continuent à grimper.

Les données de l'enquête et les données douanières du présent document déterminent comment les prix ont augmenté de façon régulière depuis environ les six derniers mois. Cependant, puisque les données douanières remontent à seulement mars 2008 et que l'enquête s'est étalée jusqu'à mai 2008, les renseignements disponibles ne rendent pas fidèlement compte de la hausse continue des prix jusqu'en avril-mai ou au printemps 2008. Les données douanières disponibles jusqu'en mars 2008 indiquent la poursuite d'une tendance à la hausse de la valeur unitaire des exportations et des importations, sauf pour les exportations d'ammoniac anhydre de l'Alberta et du Manitoba et de l'azote liquide de la Saskatchewan, et les importations d'urée en Alberta et d'ammoniac anhydre au Manitoba où la valeur unitaire est à la baisse. La valeur unitaire des importations du PMA (d'États autres que la Floride) est également à la hausse, tandis que celle du DPA se maintient. L'information anecdotique et les commentaires reçus des commerçants d'engrais et de fournitures agricoles qui participent à l'enquête aux fins de ce rapport révèlent que les prix continuent à augmenter régulièrement, et qu'une grande incertitude règne concernant la disponibilité des stocks (quel qu'en soit le prix).

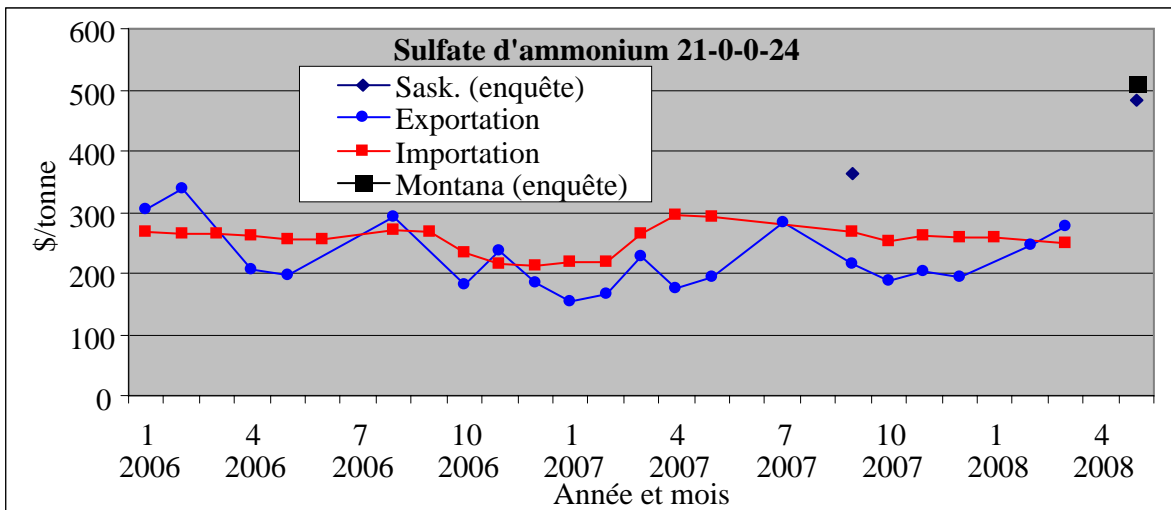
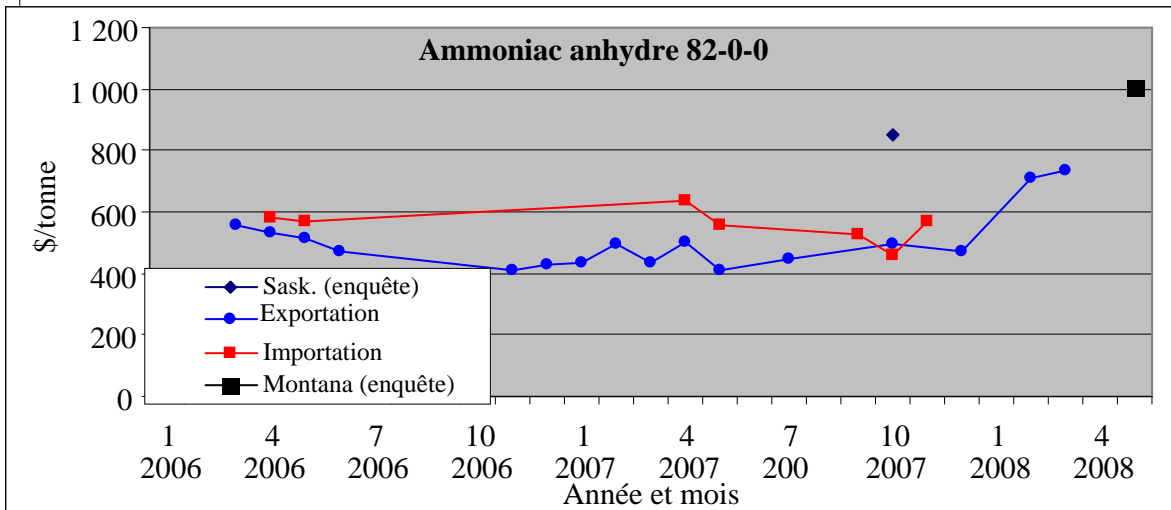
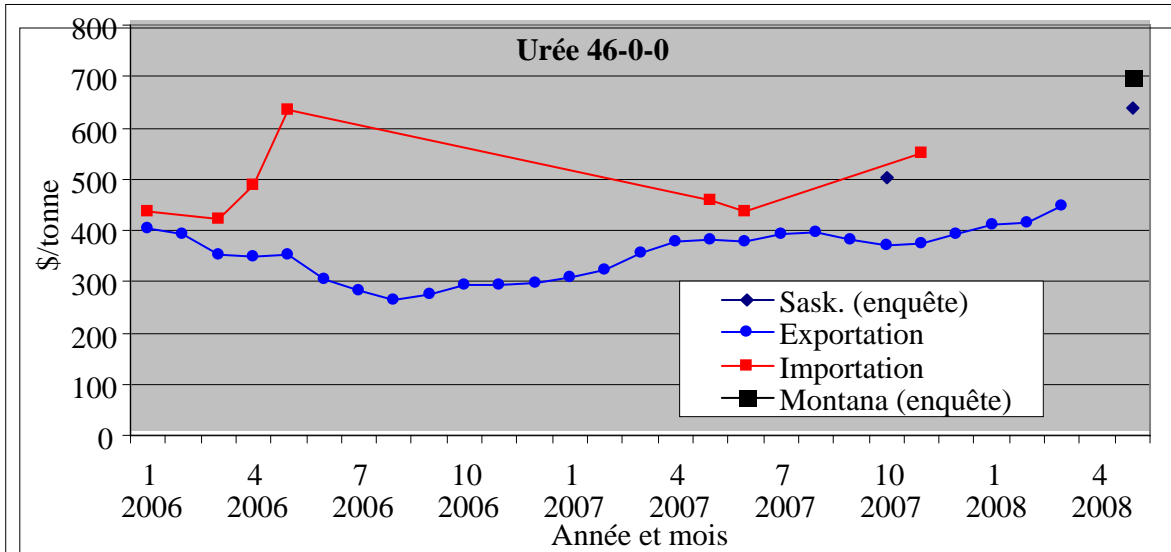
Les prix de l'engrais dans les Maritimes et au Québec sont particuliers. Ils sont généralement plus bas que ceux des autres provinces et des États américains voisins. À cet égard, plusieurs aspects sont à considérer. Premièrement, l'enquête sur les prix y a été faite plus tôt dans la saison par rapport aux autres régions, particulièrement au Québec où l'enquête du CRAAQ a été effectuée en février et mars 2008. Certains commerçants de fournitures agricoles ont été joints en mai (dans la troisième semaine) afin d'obtenir les nouveaux prix. Selon les renseignements obtenus, les prix ont augmenté depuis le moment de l'enquête, mais pas autant que dans les autres parties du Canada et dans les États américains voisins (fourchette approximative d'augmentation : de 15 à 25 \$/tonne). Les commerçants de fournitures agricoles des provinces atlantiques et du Québec précisent que les prix seront maintenus aux niveaux indiqués dans l'enquête, ou légèrement au-dessus, pour l'actuelle saison d'ensemencement, mais qu'ils augmenteront nettement par la suite.

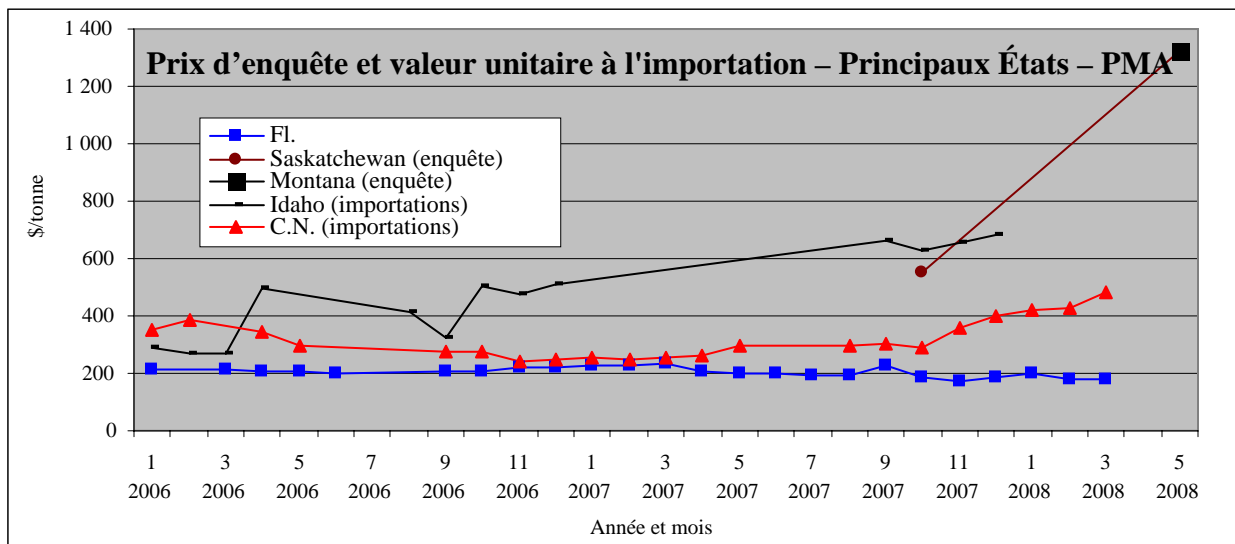
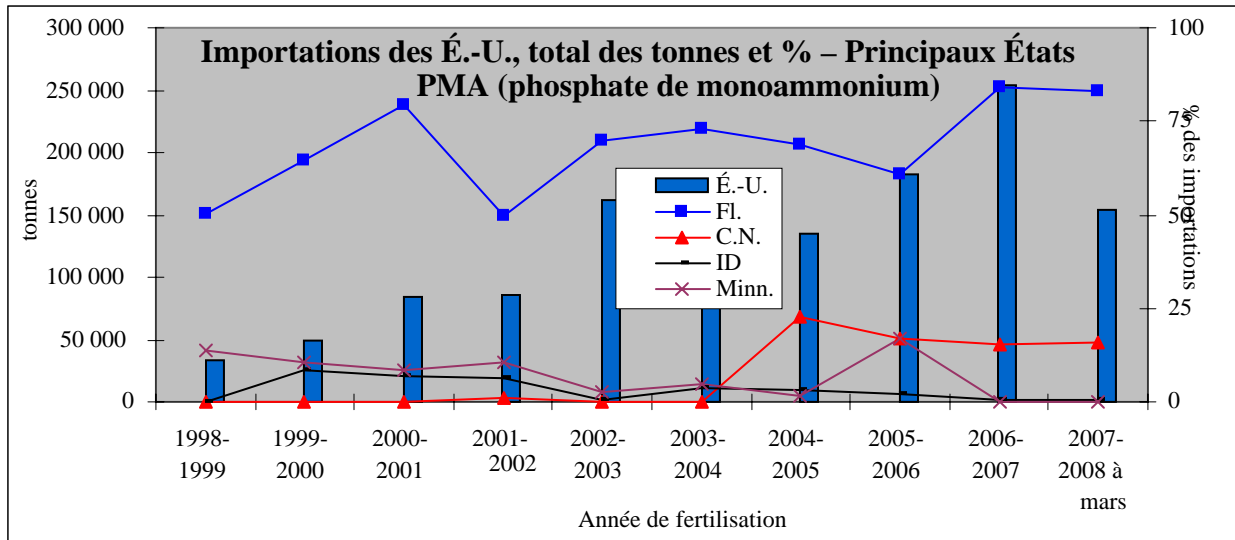
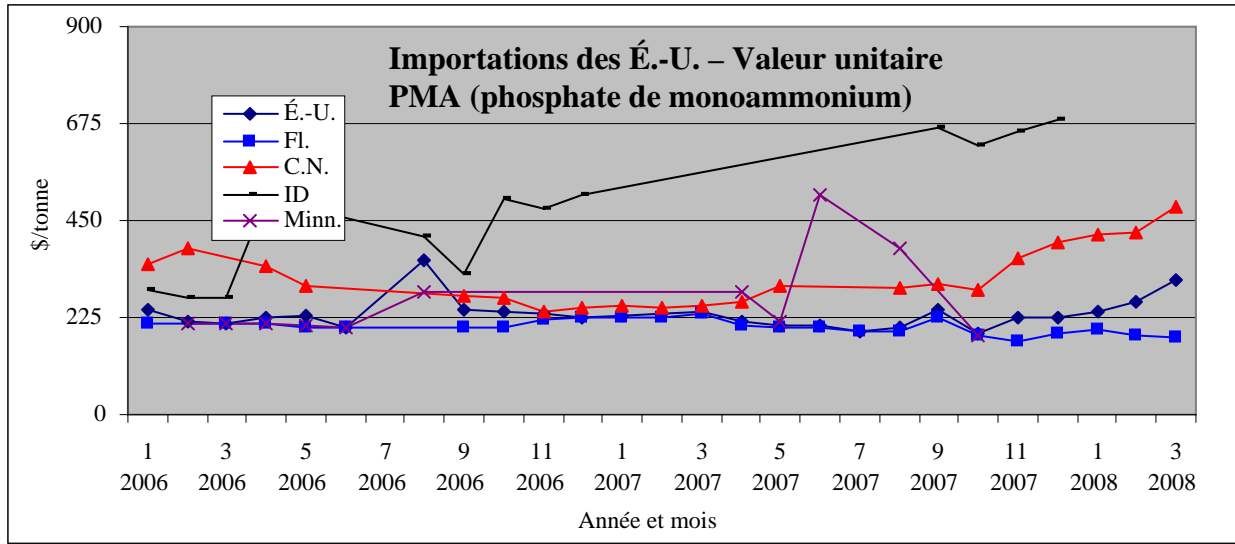
Alberta

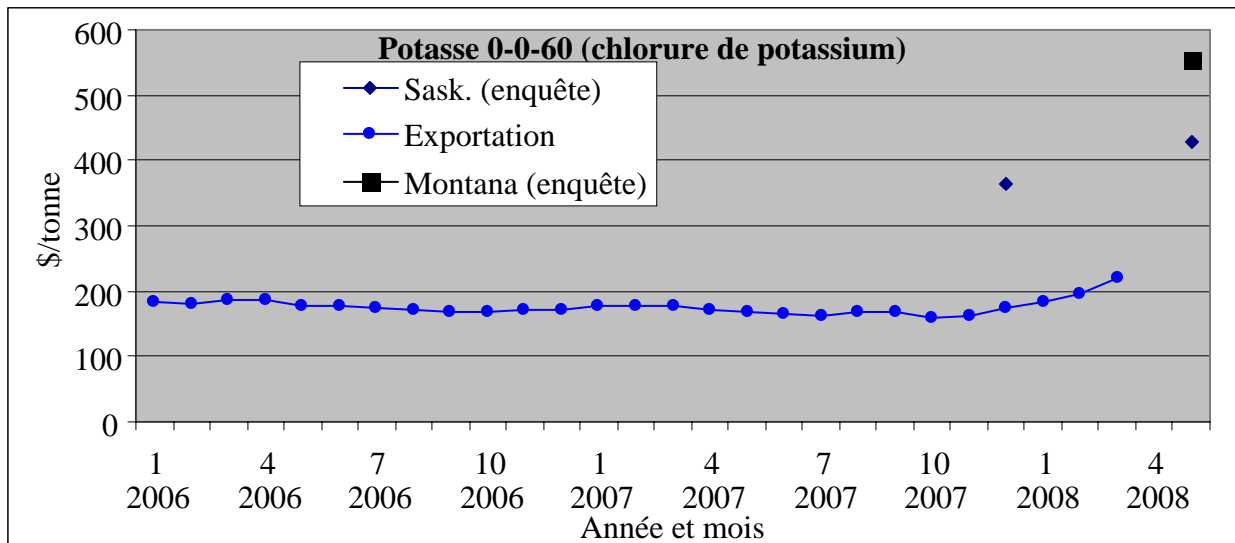
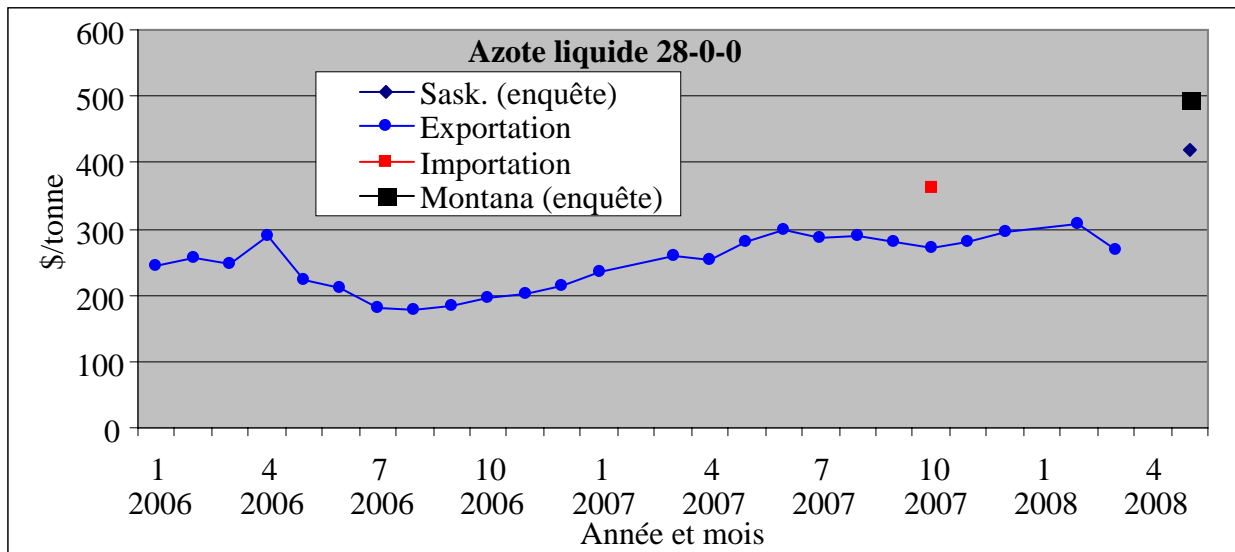




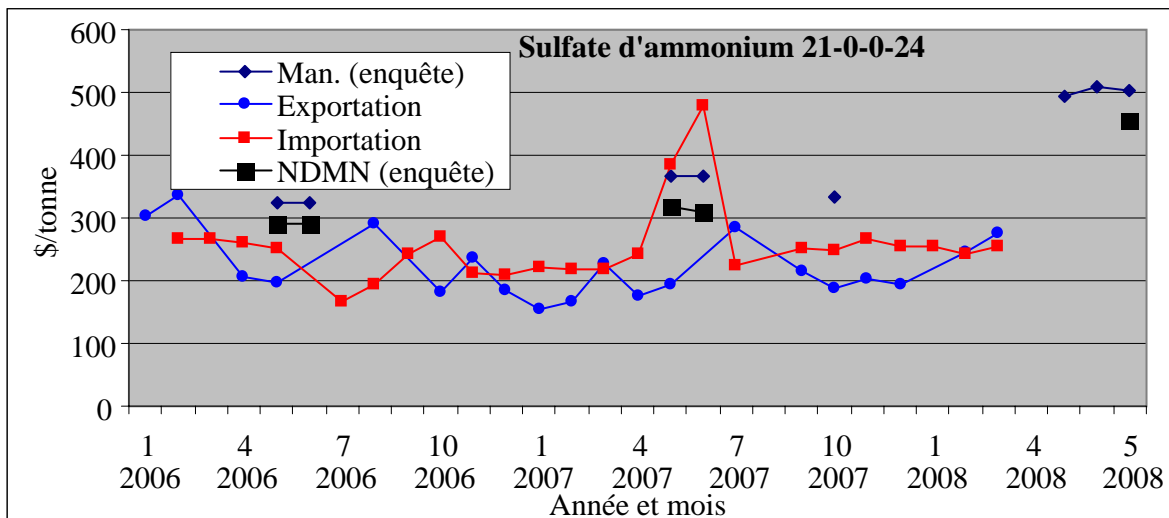
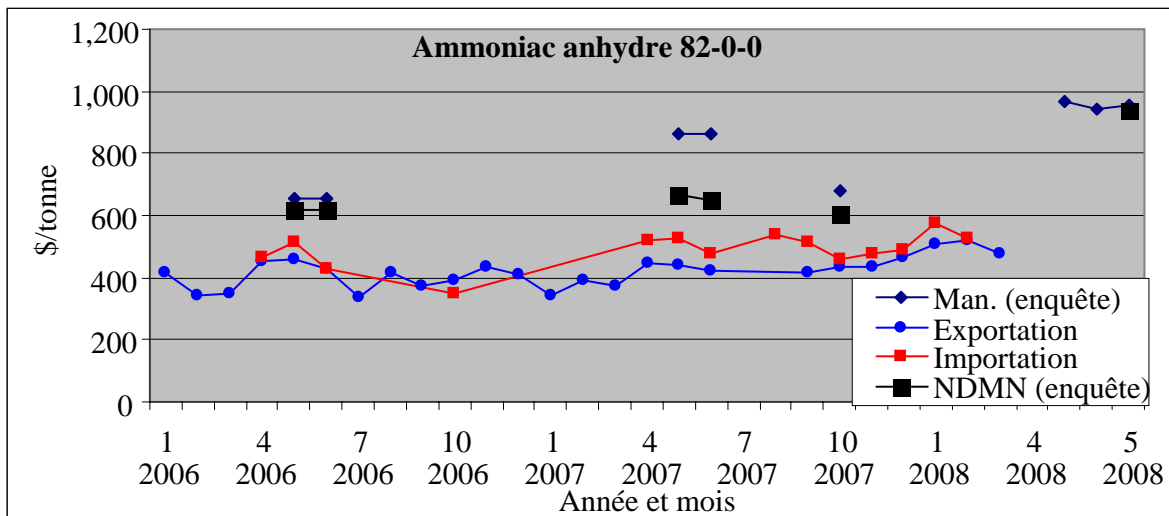
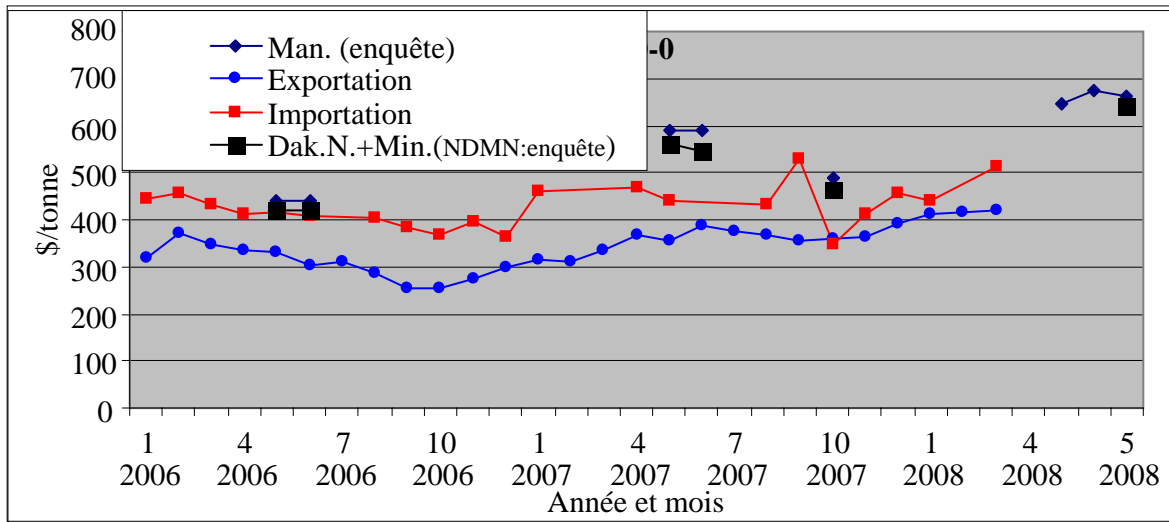
Saskatchewan

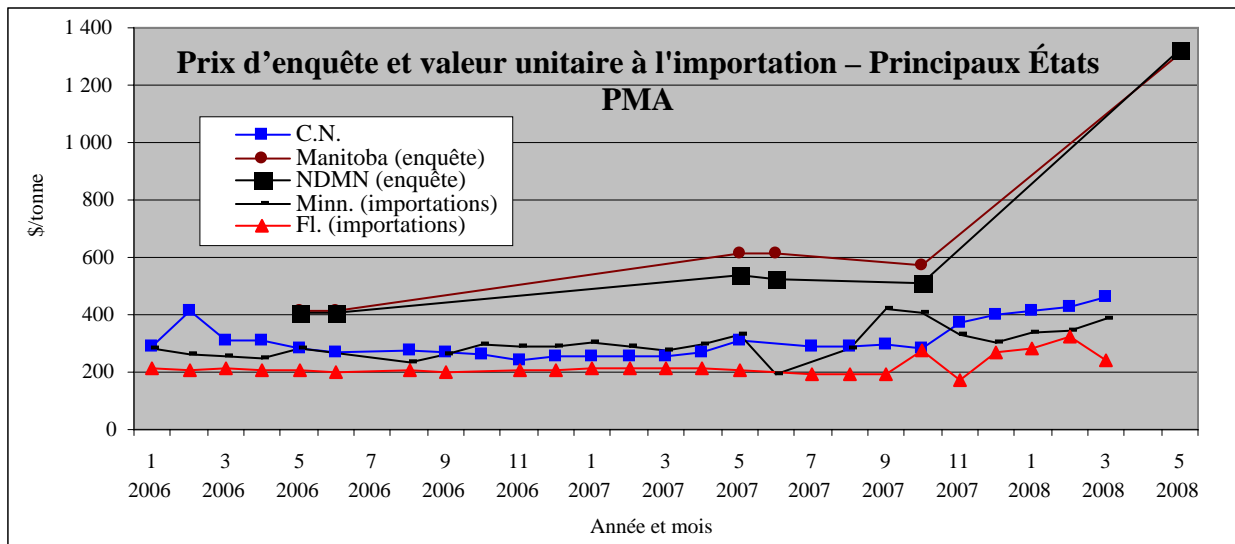
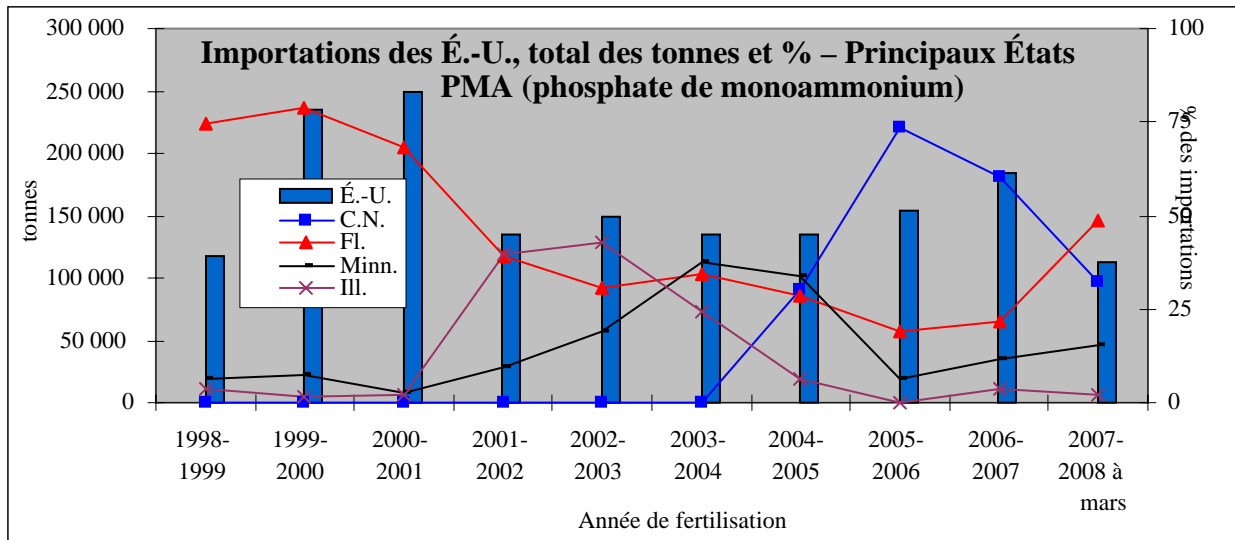
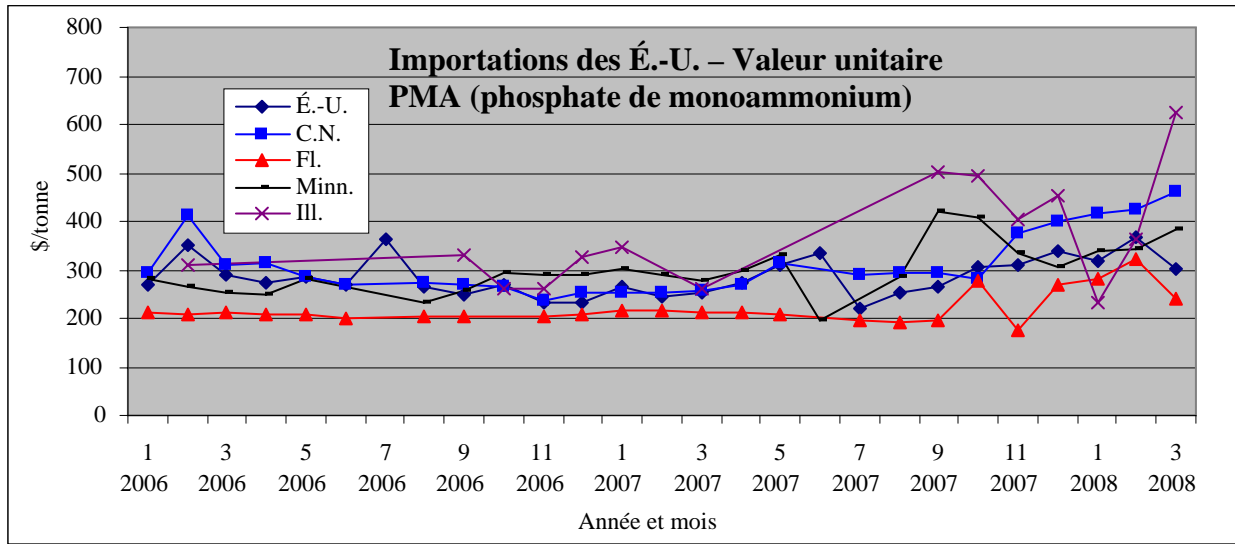


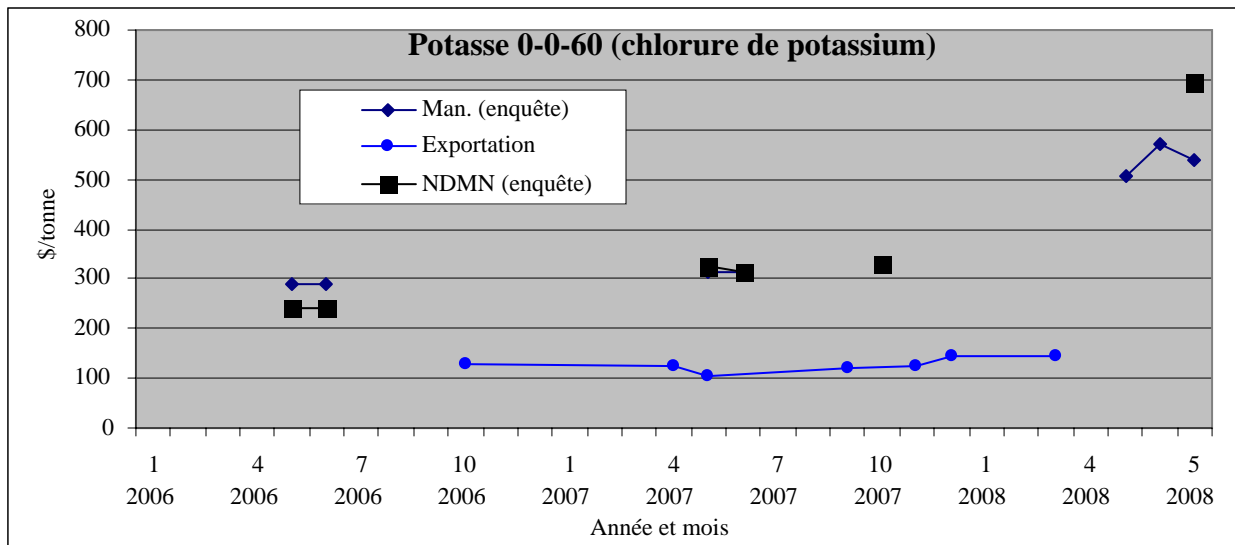
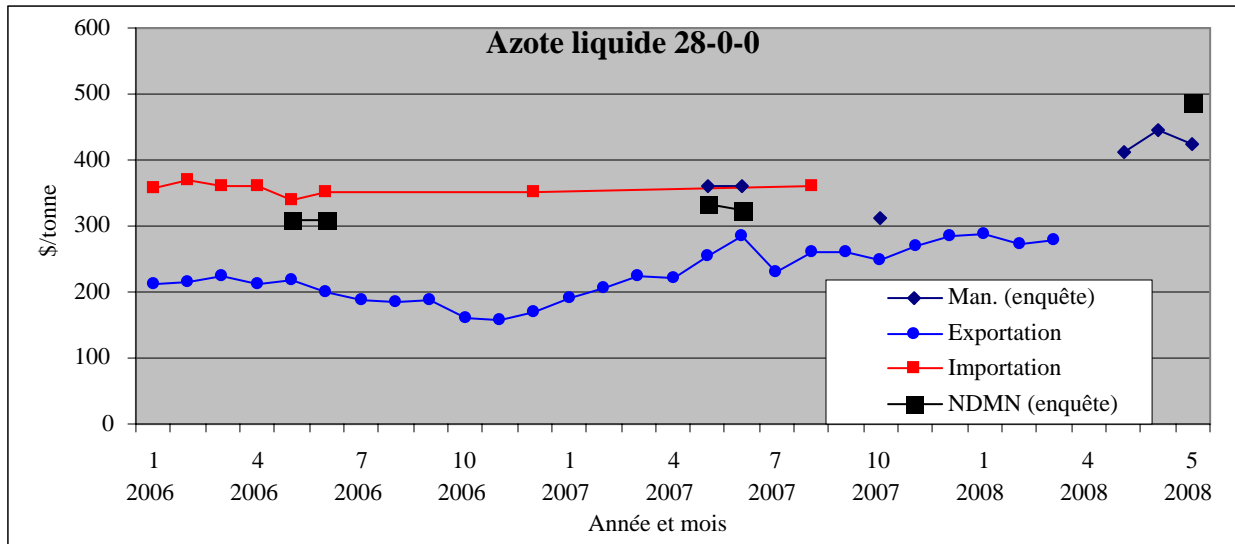




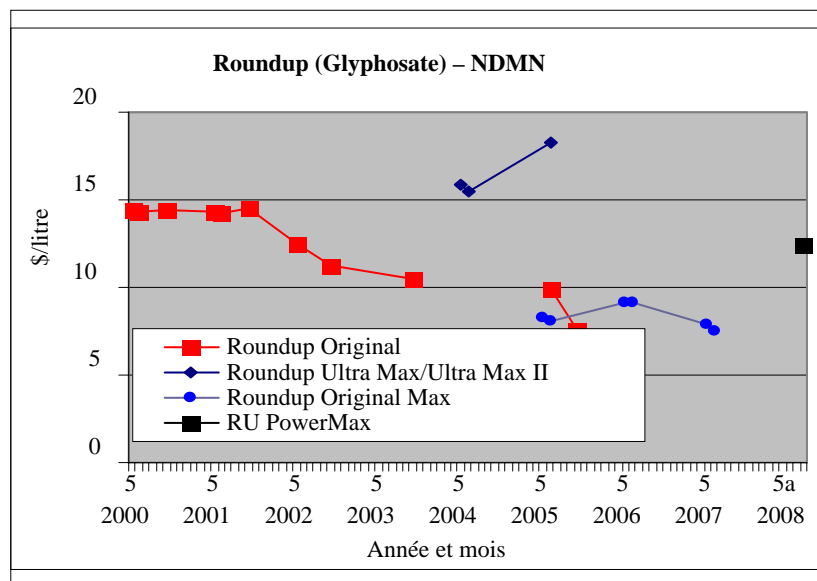
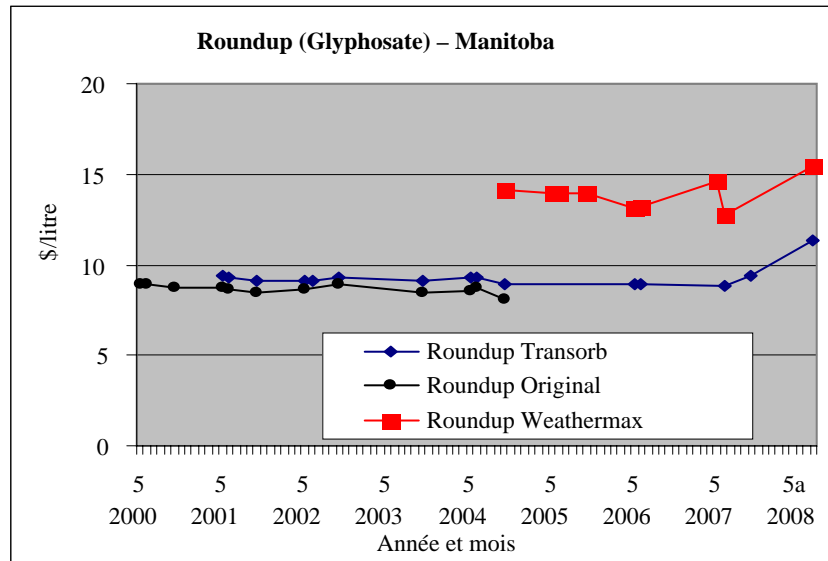
Manitoba

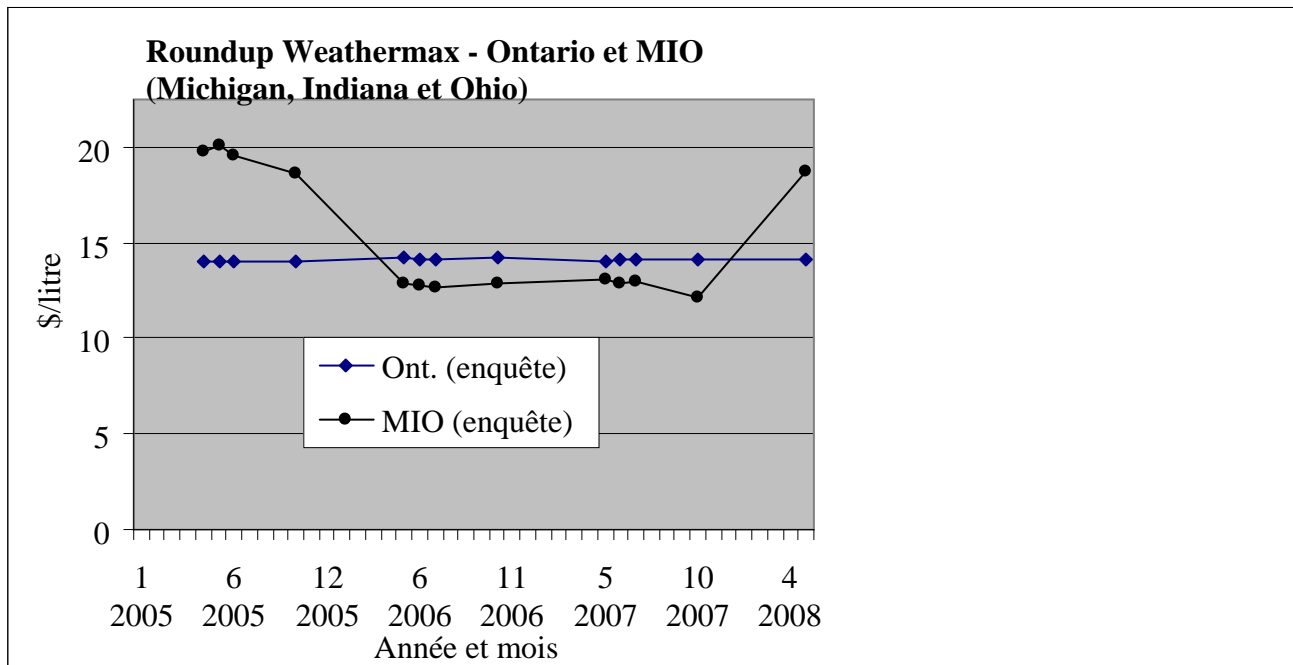




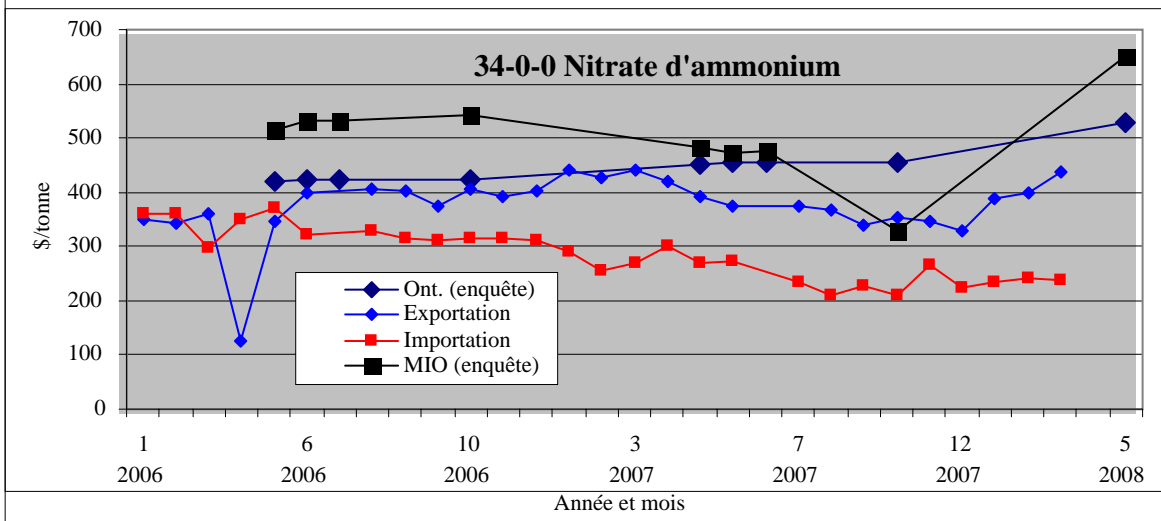
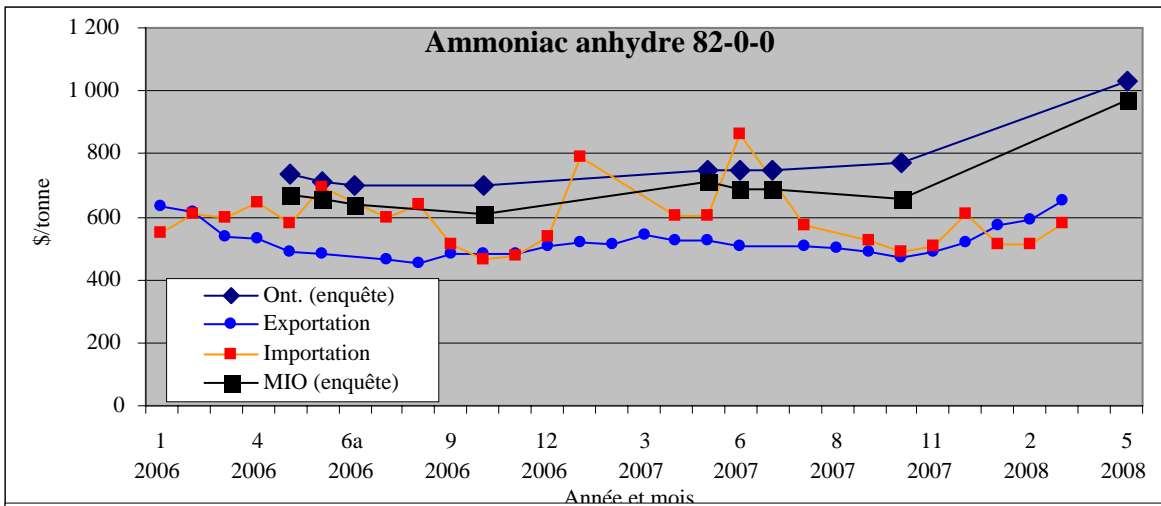
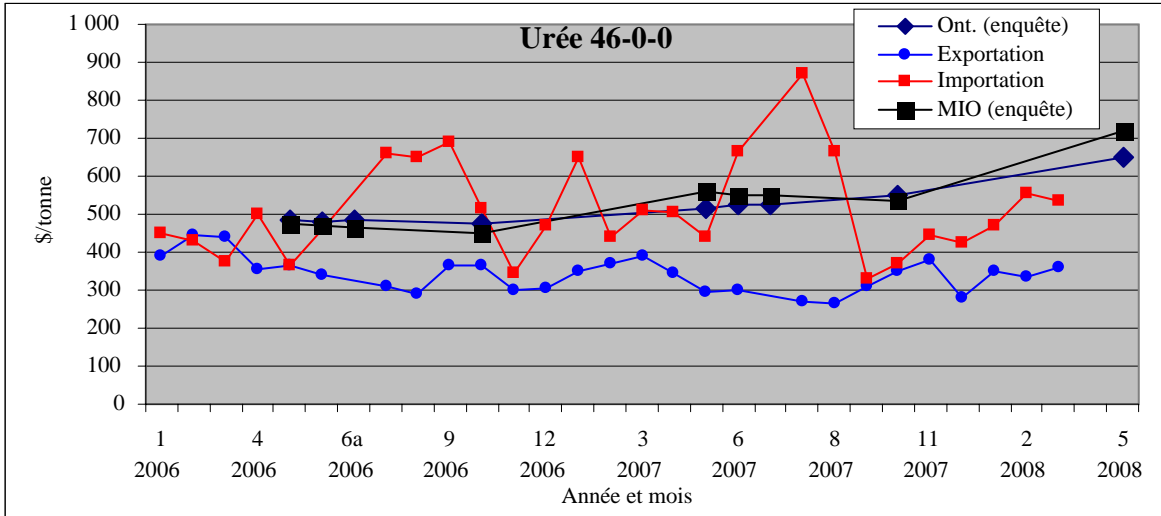


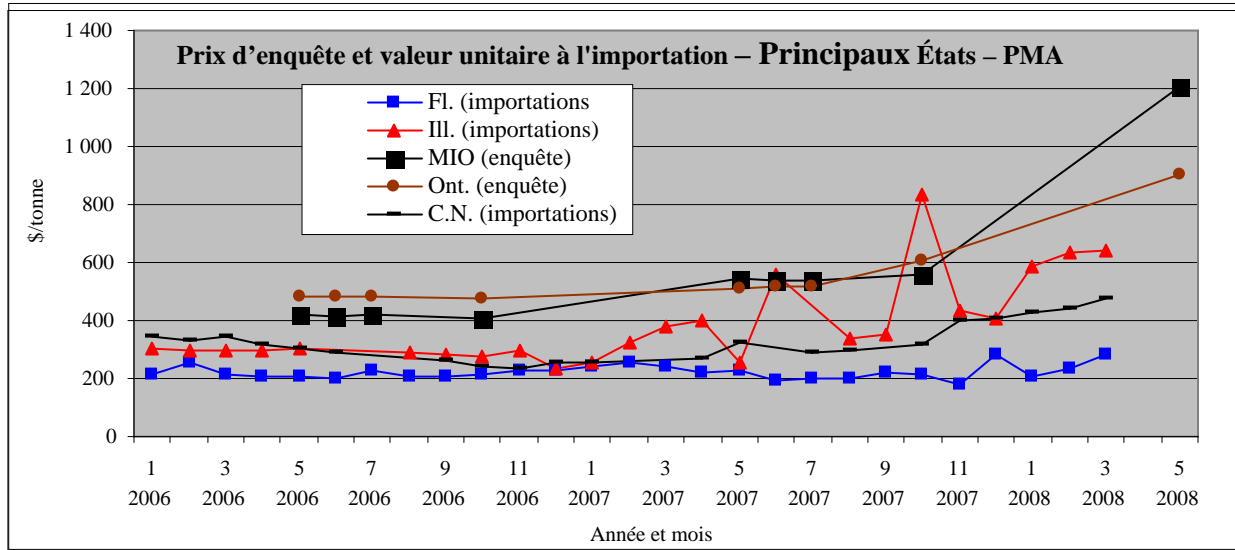
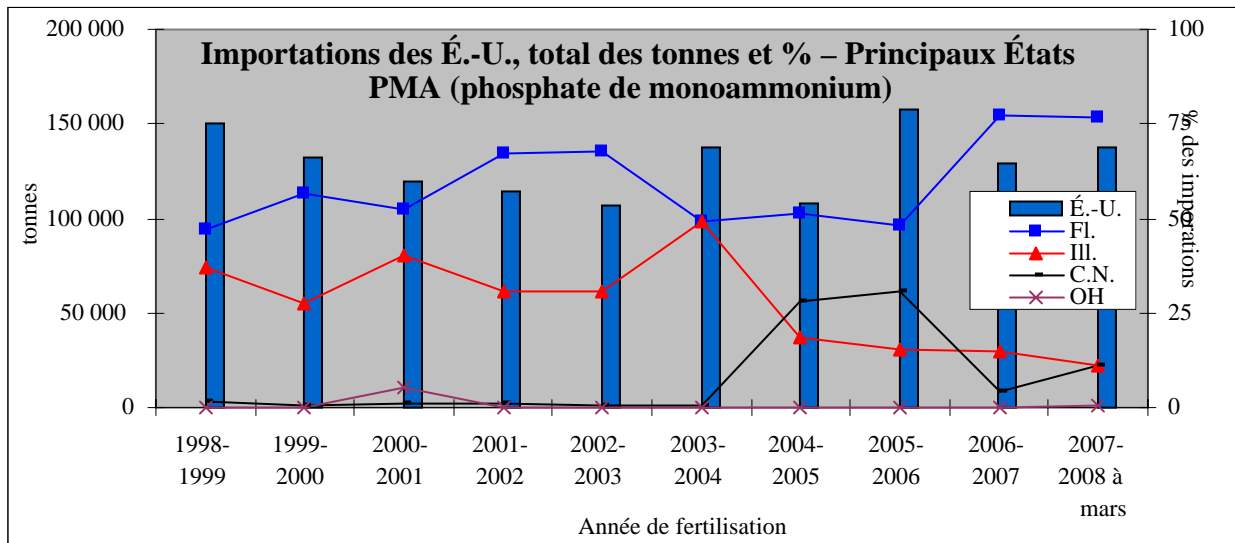
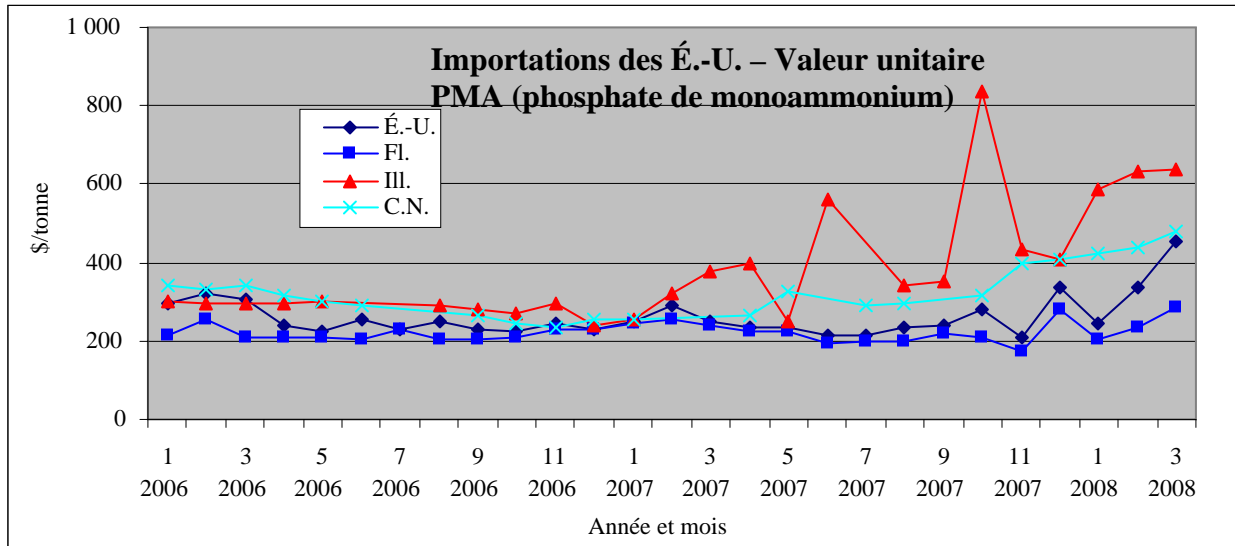
Herbicide au Glyphosate au Manitoba, en Ontario et aux états frontaliers

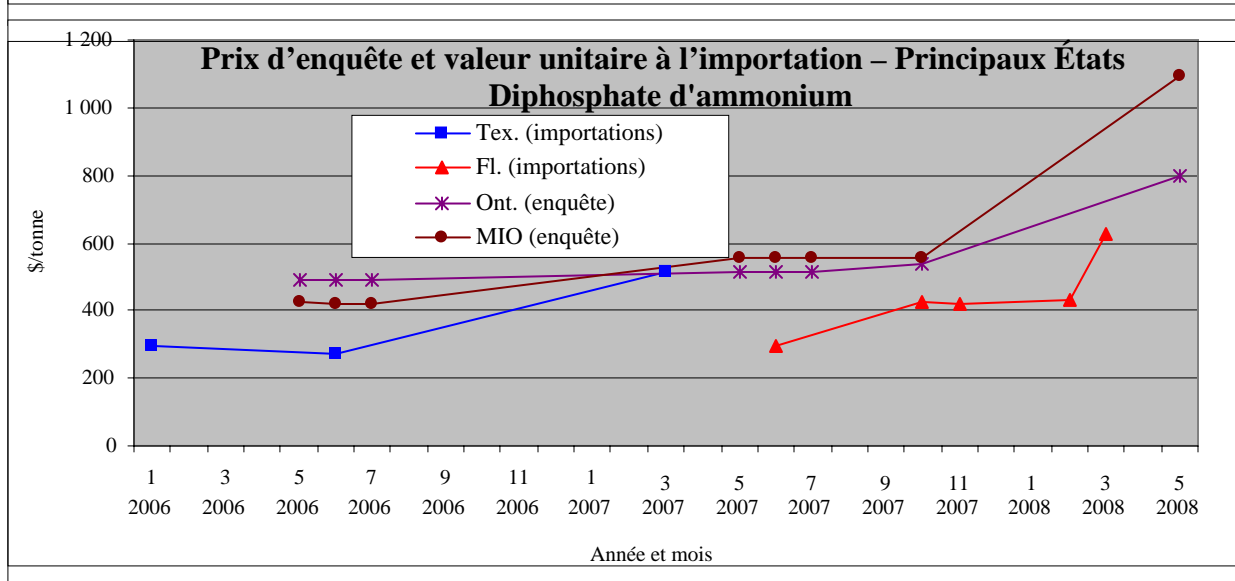
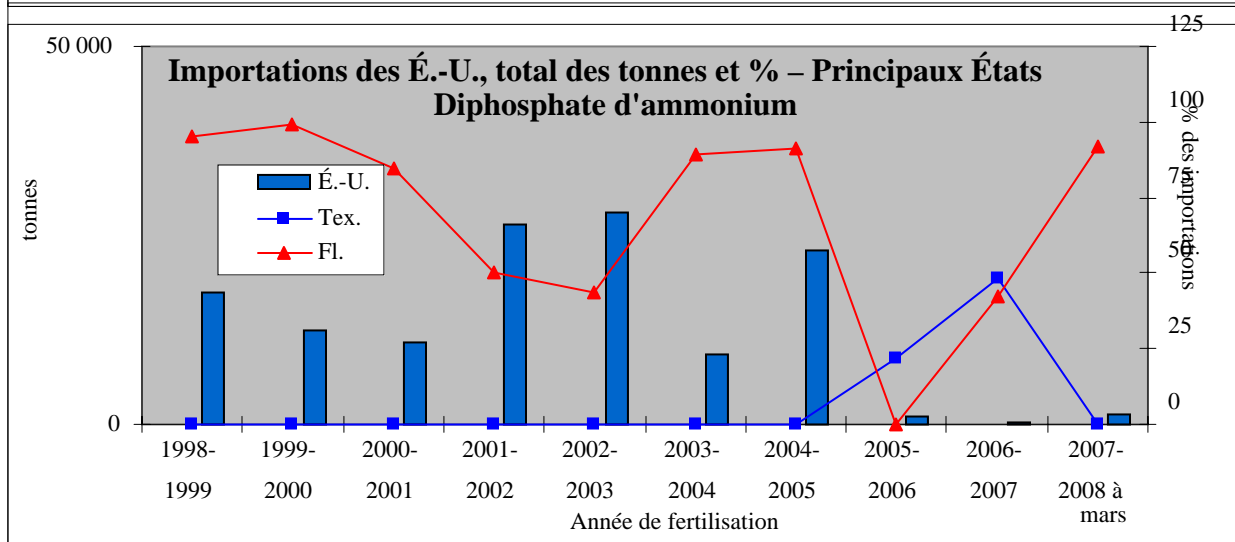
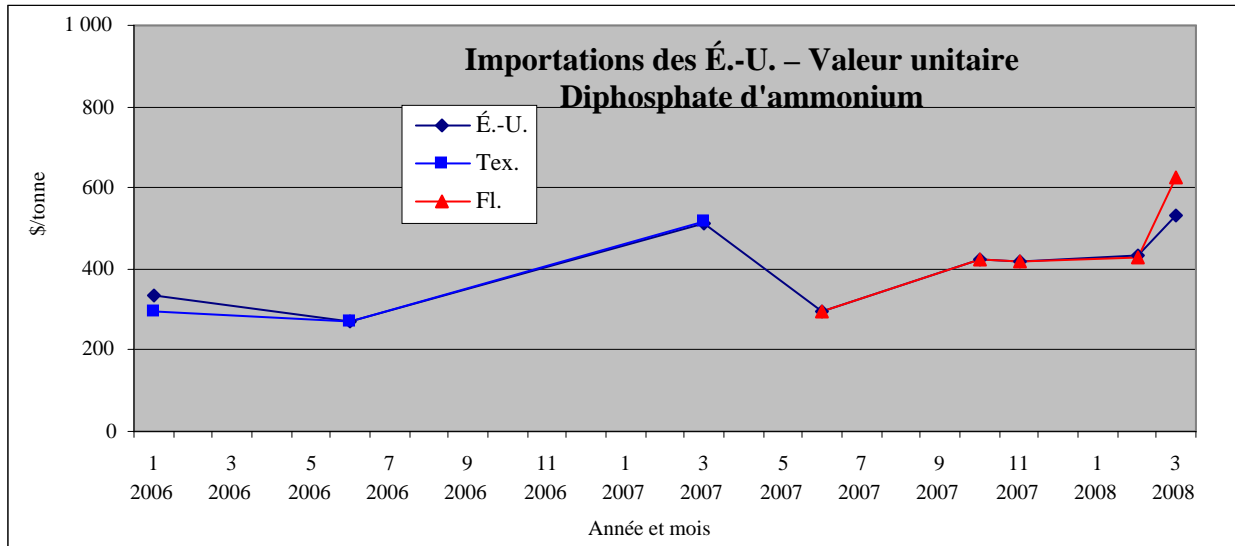


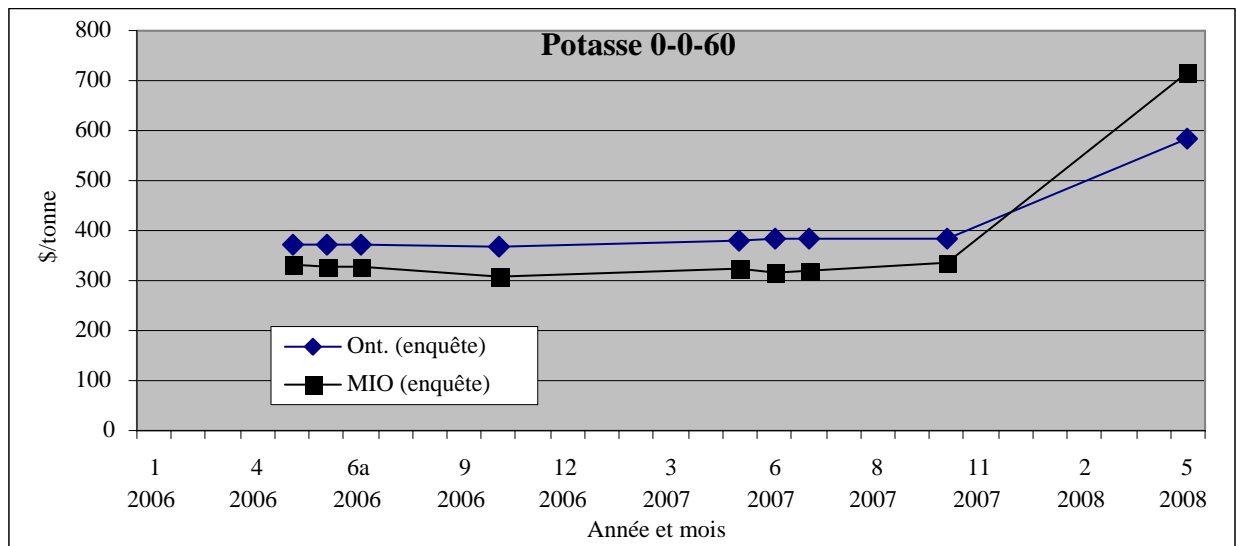
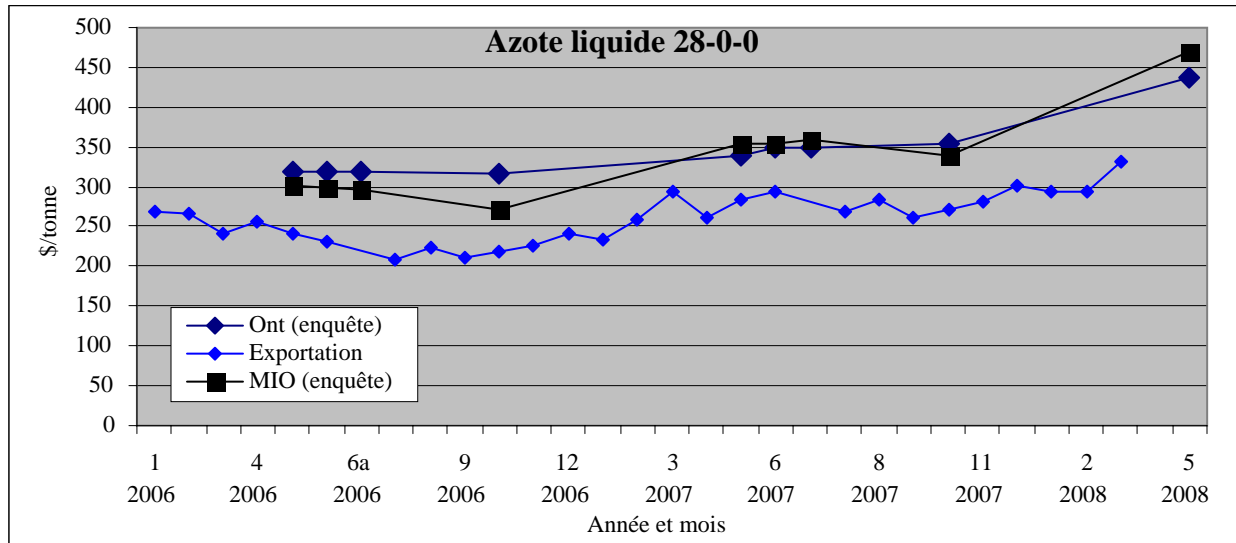


Ontario

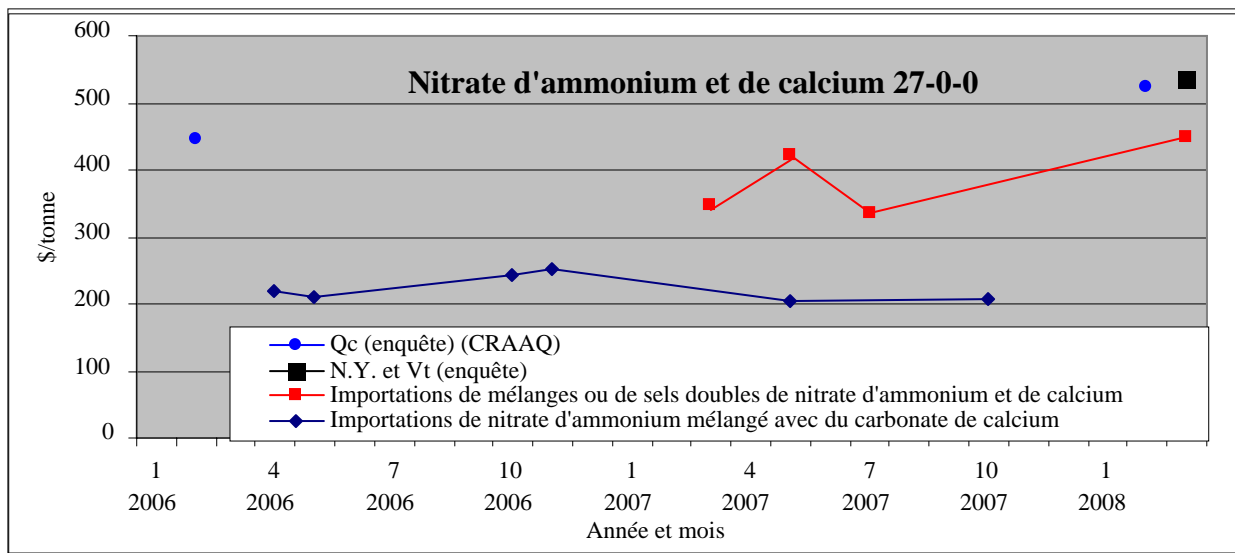
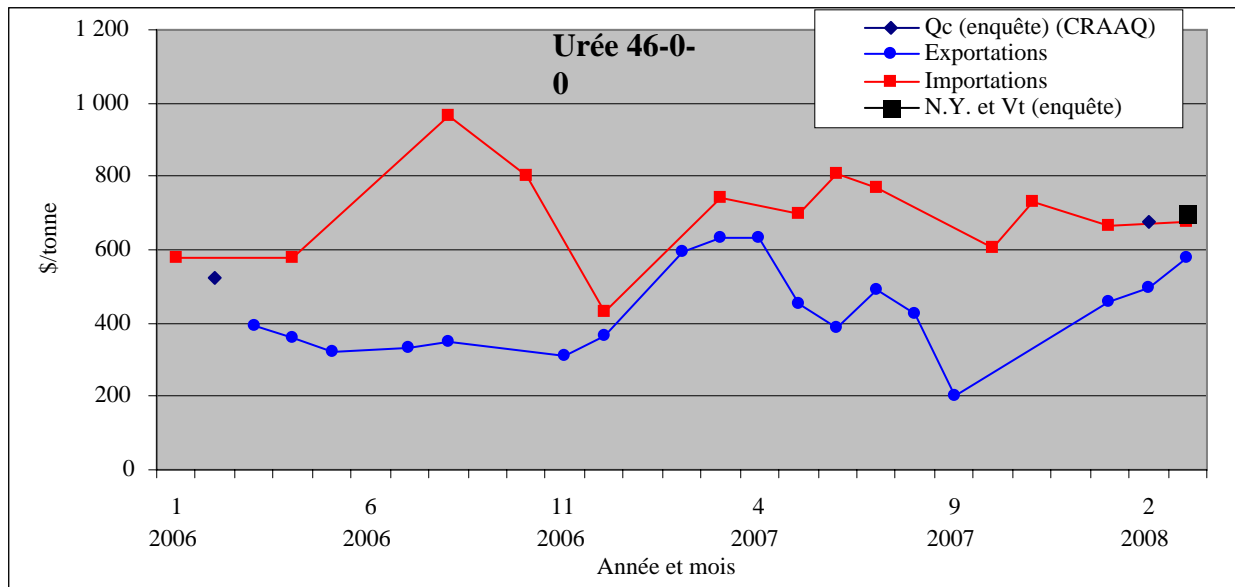


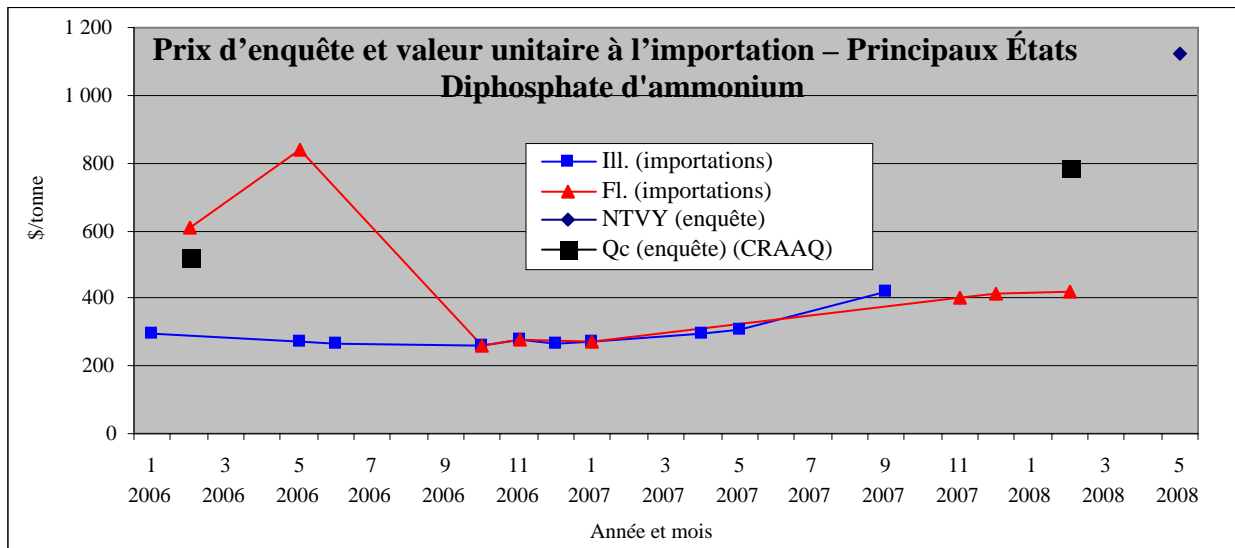
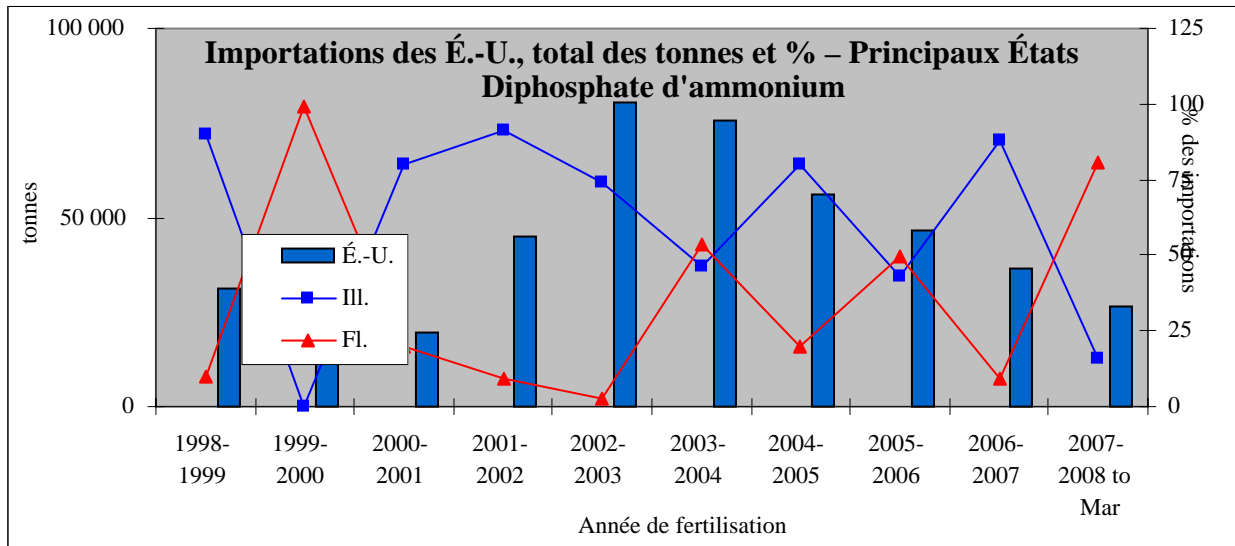
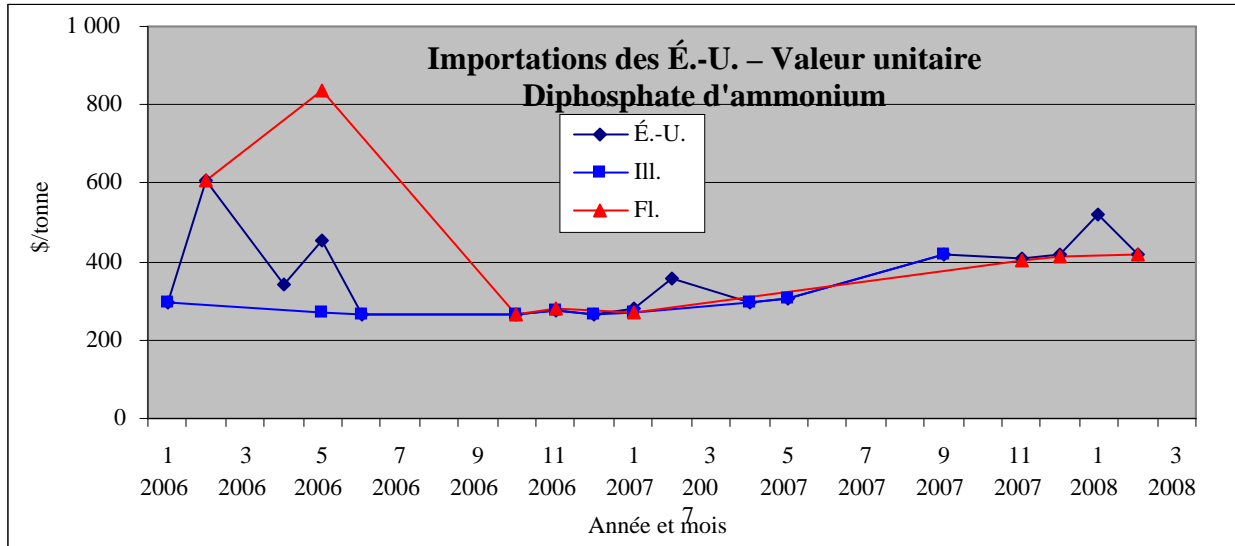


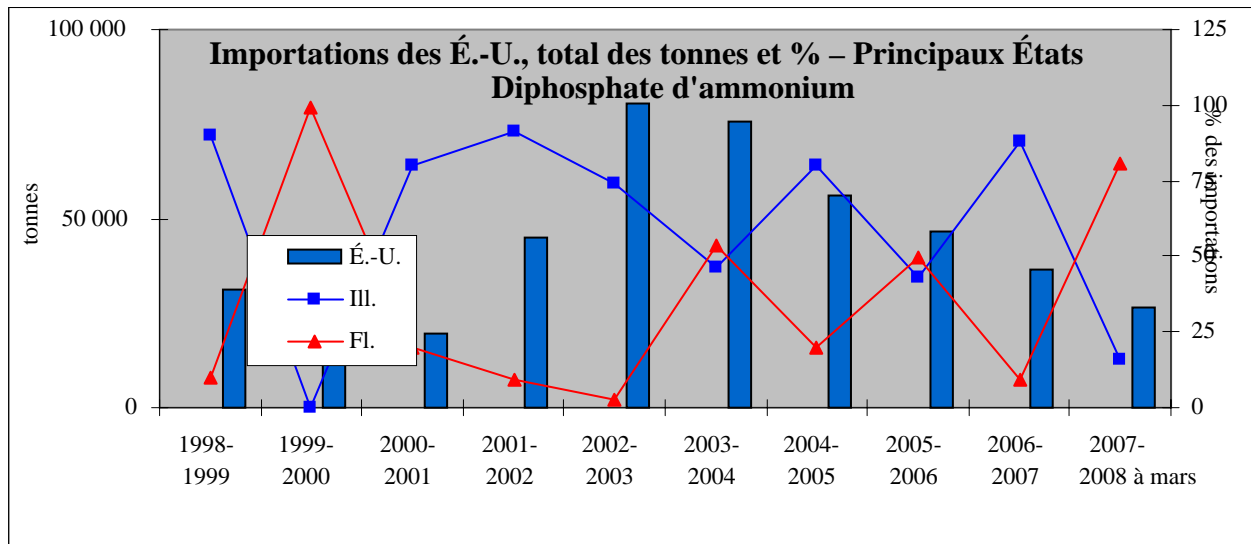
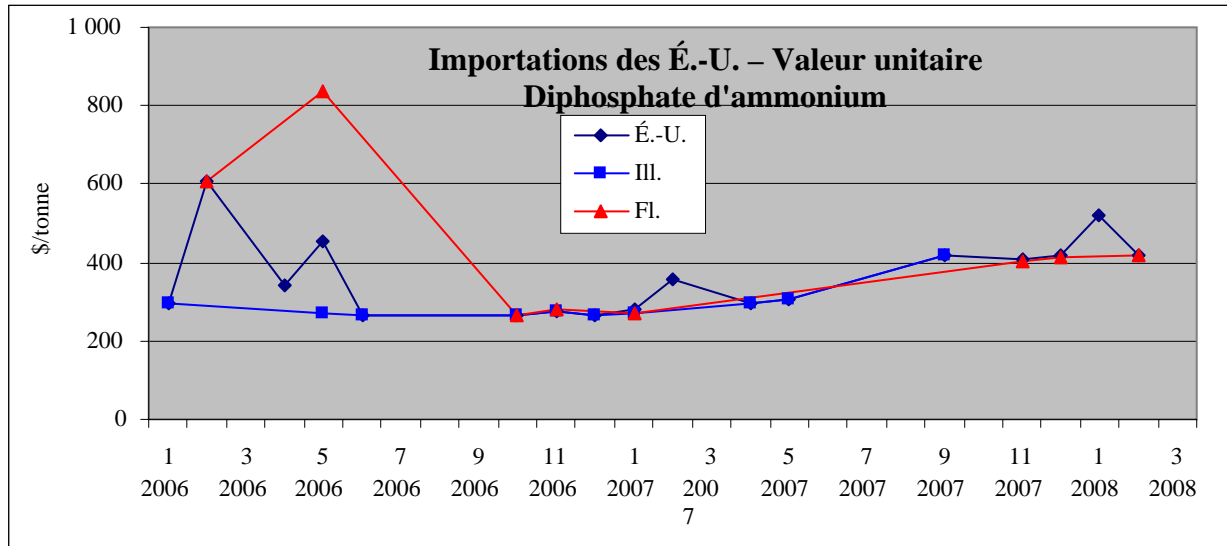


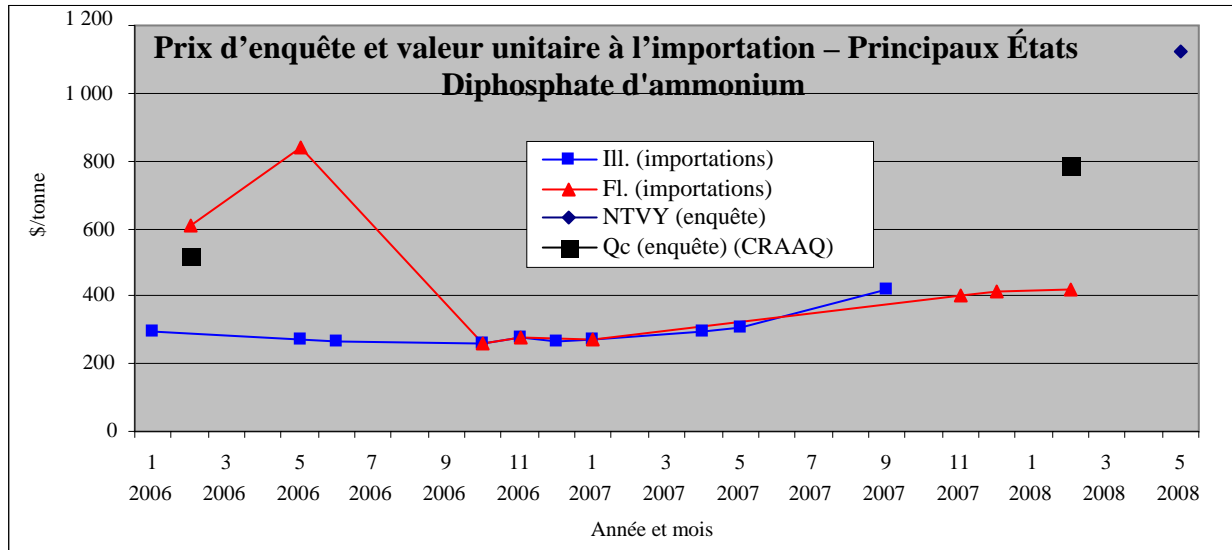


Québec

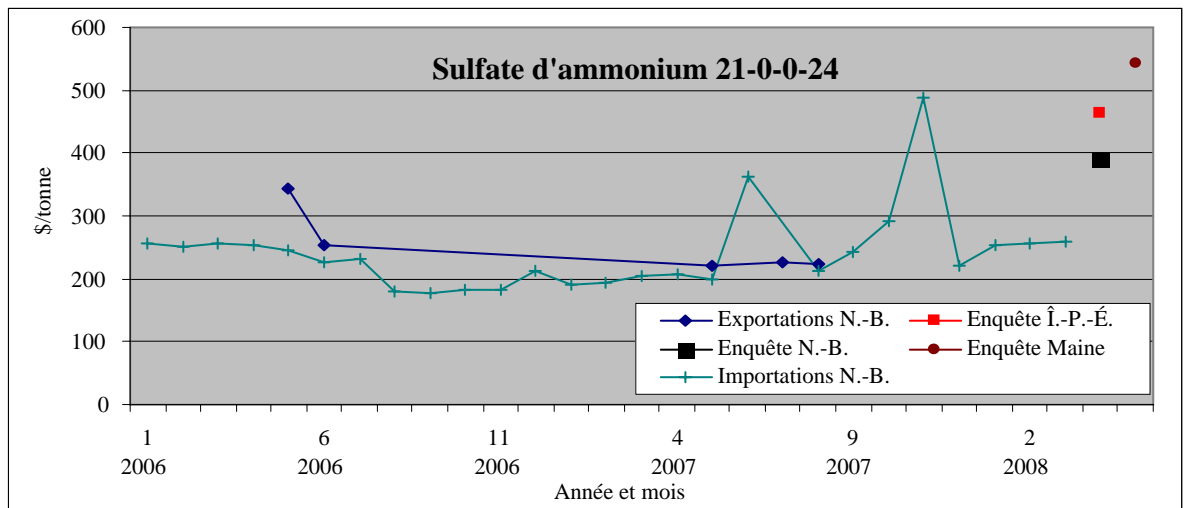
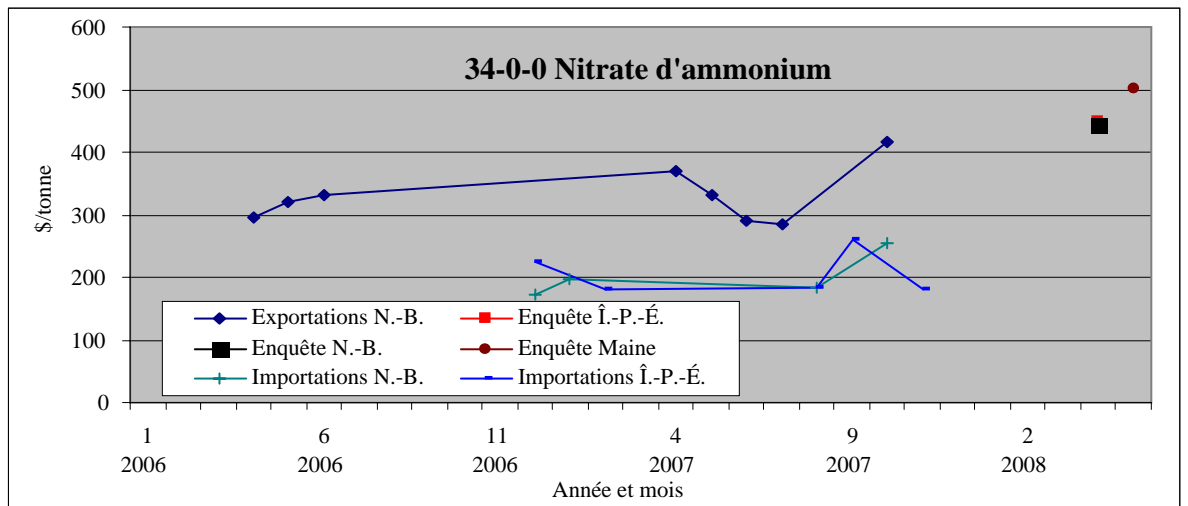
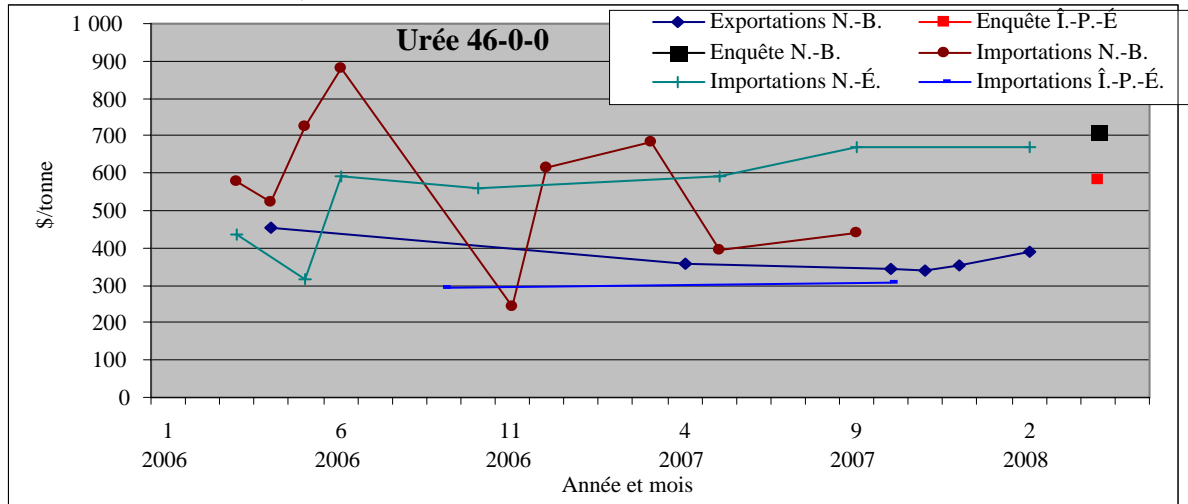


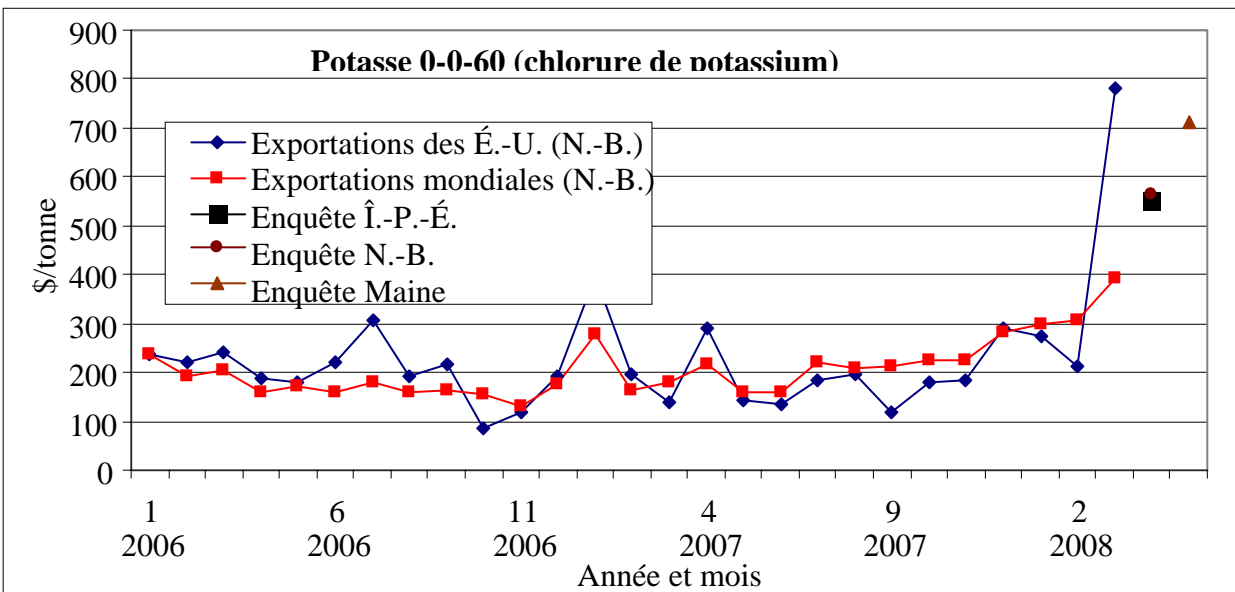
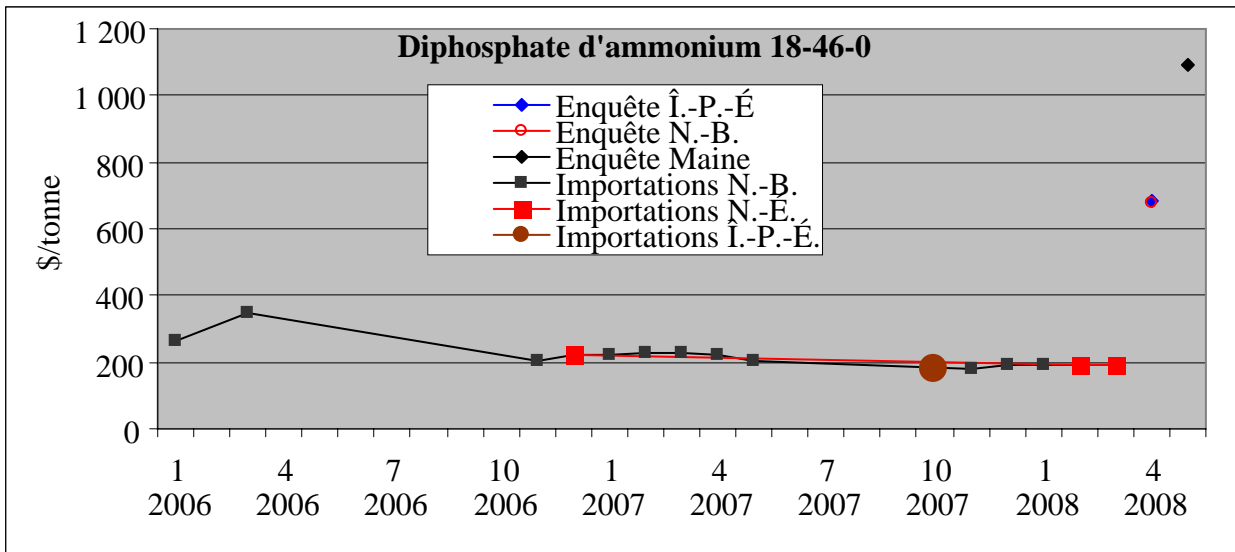
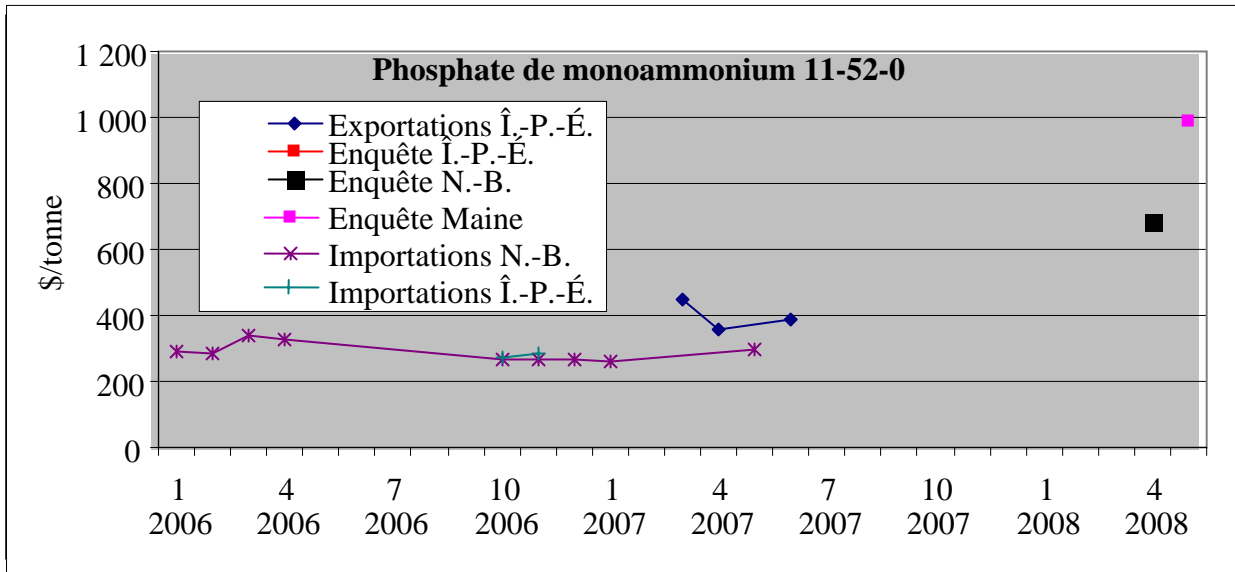




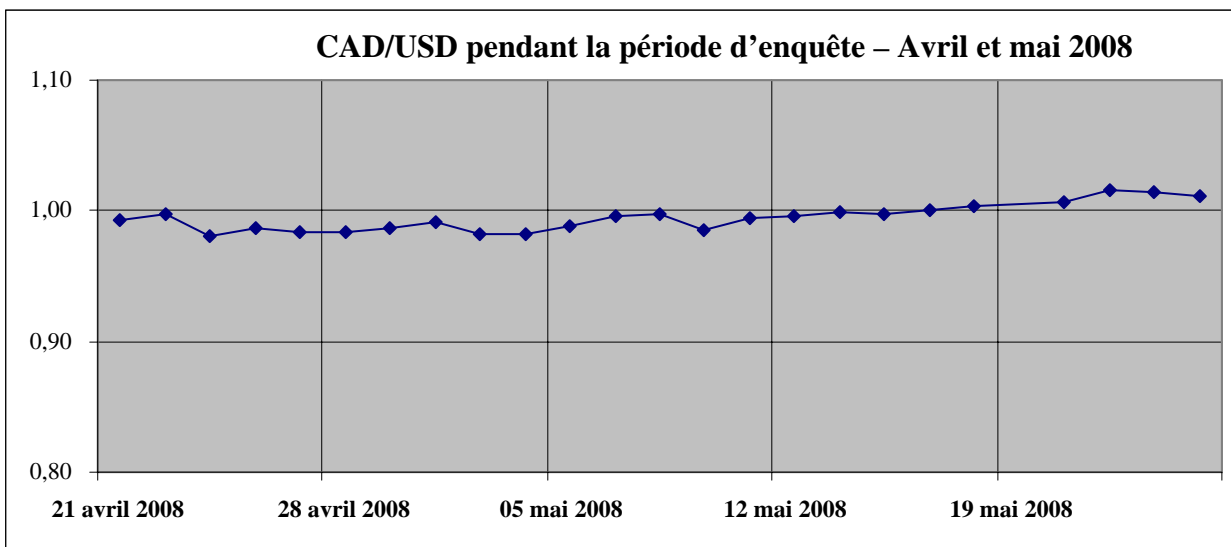
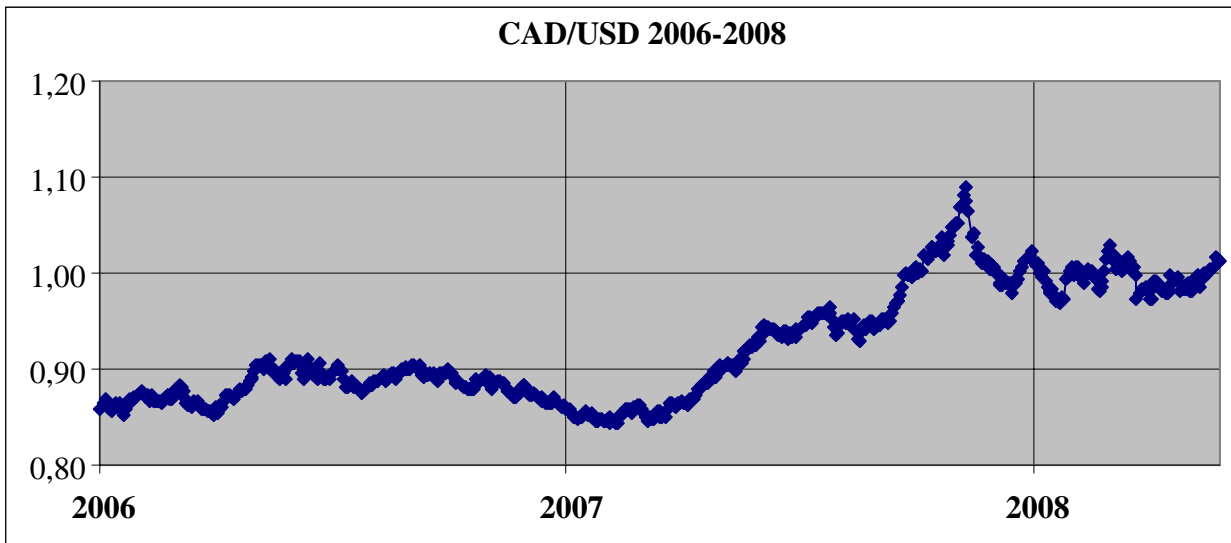


Nouveau-Brunswick, Nouvelle-Écosse et Île-du-Prince-Édouard





3.4 Taux de change 2006-2008 (cours à midi) – Canada/États-Unis



Références

Alberta Agriculture and Rural Development 2006-2008, *Alberta Average Farm Input Prices*, collaboration 2006-2008, consulté à l'adresse [http://www1.agric.gov.ab.ca/\\$department/deptdocs.nsf/all/sdd11953](http://www1.agric.gov.ab.ca/$department/deptdocs.nsf/all/sdd11953)

Economics and Business Group, University of Guelph, Ridgetown Campus 2006-2008, *Ontario Farm Input Monitoring Project Survey*, collaboration. 2006-2008, consulté à l'adresse http://ridgetownc.on.ca/research/report_topic.cfm?subject=FARM%5FINPUT%5FPRICES

Pike & Fischer, « Greenmarkets », dernière consultation : <http://greenmarkets.pf.com>

Statistique Canada 2000 - « Intégration des données - Données sur le commerce international et données sur les livraisons manufacturières », Publication 65F0020XIE, juin 2000

Statistique Canada, « Données sur le commerce en direct (DCD). Notes explicatives — Échanges de données entre le Canada et les États-unis », dernière consultation : http://www.ic.gc.ca/epic/site/tdo-dcd.nsf/fr/h_00055f.html

Annexe A. Exemple de formulaire d'enquête

ENGRAIS. <i>Veillez indiquer le prix des engrais suivants (n'indiquez un prix que pour les produits que vous avez).</i>		Prix \$/tonne
46-0-0 Urée		
34-0-0 Nitrate d'ammonium		
28-0-0 Solution azotée (NAU nitrate d'ammonium et d'urée)		
27-0-0 Nitrate d'ammonium et de calcium		
21-0-0-24 Sulphate d'ammonium		
10-34-0 Phosphate d'ammonium		
18-46-0 Diphosphate d'ammonium		
11-52-0 Phosphate de monoammonium		
11-51-0 Phosphate de monoammonium		
0-46-0 Superphosphate triple		
0-0-60 Potasse		
0-0-0-90 Soufre		
15-0-0-20		
Autres, veuillez préciser		
ENGRAIS MÉLANGÉ. <i>Veillez indiquer le prix des principaux mélanges de produits que vous avez. Précisez leurs composants et leur contenu.</i>		Prix \$/tonne
Mélange 1 :		
Mélange 2 :		
Mélange 3 :		
GLYPHOSATE, principaux produits au glyphosate. <i>Veillez indiquer le prix : 1) des principaux produits de la marque Roundup et 2) des principaux produits autres que Roundup que vous offrez.</i>		
Produit	Contenant**	Prix en \$**
Produits Roundup		

Produits autres que Roundup		
**Précisez la taille et le type de contenant ainsi que le prix unitaire (\$/contenant, \$/litre, etc.)		
Quelles sont les CONDITIONS de VENTE de ces produits (engrais et glyphosate)?		
Conditions de vente habituelles :		
Conditions de vente pour les prix indiqués :		

Annexe B. Système harmonisé – Codes et descriptions des engrais

Le Tableau B.1 est le système harmonisé (SH) des codes et des engrais du Tarif des douanes du Canada. Bien que des ventes aient été déclarées pour la plupart sinon la totalité des 31 produits énumérés, les huit (8) produits inscrits sous "Nom commun" dans la deuxième colonne du tableau, ont été les plus vendus. À noter que les exportations et les importations incluent les produits destinés pour usage agricole et autre usage industriel.

Tableau B.1 Système harmonisé – Codes et descriptions des engrais		
1	2	3
Code	Nom commun	Description
2814100000	Ammoniac anhydre	Ammoniac anhydre
2814200000		Ammoniac en solution aqueuse
3102100000	Urée	Urée, en solution aqueuse ou non (emballages de plus de 10 kg)
3102210000	Sulphate d'ammonium	Sulfate d'ammonium (emballages de plus de 10 kg)
3102290000		Mélanges ou sels doubles de sulfate et de nitrate d'ammonium (emballages de plus de 10 kg)
3102300000	Nitrate d'ammonium	Nitrate d'ammonium, en solution aqueuse ou non (emballages de plus de 10 kg)
3102400000		Nitrate d'ammonium mélangé avec du carbonate de calcium ou des substances autres que l'engrais (emballages de plus de 10 kg)
3102500000		Nitrate de sodium (emballages de plus de 10 kg)
3102600000		Mélanges ou sels doubles de nitrate d'ammonium et de calcium (emballages de plus de 10 kg)
3102700000		Cyanamide de calcium (emballages de plus de 10 kg)
3102800000	Azote liquide	Mélanges d'urée et de nitrate d'ammonium en solution aqueuse ou ammoniacale (emballages de plus de 10 kg)
3102900000		Engrais minéraux ou chimiques, engrais azoté, n.d.a (emballages de plus de 10 kg)
3102900000		Engrais minéraux ou chimiques, engrais azoté, n.d.a (emballages de plus de 10 kg)
3103100010		Superphosphates, normaux et enrichis, contenant en poids moins de 40 % de pentoxyde de phosphore (emballages de plus de 10 kg)
3103100020		Superphosphates, concentrés, contenant en poids 40 % ou plus de pentoxyde de phosphore (emballages de plus de 10 kg)
3103200000		Scories de déphosphoration
3103900000		Engrais minéraux ou chimiques, engrais phosphaté, n.d.a (emballages de plus de 10 kg)
3103900000		Engrais minéraux ou chimiques, engrais phosphaté, n.d.a (emballages de plus de 10 kg)
3104200000	Potasse	Chlorure de potassium (emballages de plus de 10 kg)

Tableau B.1 Système harmonisé – Codes et descriptions des engrais		
3104300000		Sulfate de potassium (emballages de plus de 10 kg)
3104900010		Sulfate de magnésium et de potassium (emballages de plus de 10 kg)
3104900090		Engrais minéraux ou chimiques, engrais potassique, n.d.a (emballages de plus de 10 kg)
3104900090		Engrais minéraux ou chimiques, engrais potassique, n.d.a (emballages de plus de 10 kg)
3105100000		Engrais en pastilles ou sous formes similaires (ou emballages de 10 kg ou moins)
3105200000		Engrais contenant de l'azote, du phosphore et du potassium (emballages de plus de 10 kg)
3105300000	DAP	Diphosphate d'ammonium (emballages de plus de 10 kg)
3105400000	PMA	Phosphates de monoammonium et mélanges connexes avec du diphosphate d'ammonium (emballages de plus de 10 kg)
3105510000		Engrais contenant des nitrates et des phosphates, n.d.a (emballages de plus de 10 kg)
3105590000		Engrais contenant de l'azote et du phosphore, n.d.a (emballages de plus de 10 kg)
3105600000		Engrais contenant du phosphore et du potassium (emballages de plus de 10 kg)
3105900000		Engrais, n.d.a, (emballages de plus de 10 kg)

Annexe C. Référence de Statistique Canada

L'analyse qui suit fait le résumé de la description et de la qualité des données douanières (Statistique Canada, 2000, et Statistique Canada, non daté).

Les données de la Division du commerce international (DCI) de Statistique Canada émanent de sources administratives. Ces statistiques sont établies à partir des documents de douane. Les importateurs, les exportateurs ou leurs représentants ont la responsabilité de bien remplir les formulaires en déclarant, entre autres, la destination, la valeur des marchandises, leur origine (province ou territoire) et le mode de transport utilisé. Comme les agents en douane font montre d'une plus grande vigilance à l'égard des marchandises qui entrent dans le pays, les importations sont évaluées de façon plus précise que les exportations.

Les exportations comprennent les produits cultivés, extraits ou fabriqués au Canada (y compris les produits d'origine étrangère qui sont transformés au Canada). Les exportations destinées à d'autres pays que les États-Unis sont évaluées en fonction de la valeur déclarée dans les documents d'exportation. Conformément au protocole d'entente sur l'échange de données sur les importations, qui a été signé en juillet 1987 et qui a été mis en œuvre en janvier 1990, les exportations vers les États-Unis sont basées sur les importations des États-Unis en provenance du Canada, données qui sont rassemblées par le United States Customs Service. En remplaçant les statistiques canadiennes sur les exportations par les données plus fiables sur les importations des États-Unis, on accroît la fiabilité des données sur le commerce.

La couverture des données de la DCI sur le commerce n'est pas complète. Les transactions de faible valeur (moins de 2 000 \$) sont exclues aux fins de l'établissement des données sur les exportations au niveau du produit. En pratique, cette exclusion s'applique aux destinations aux États-Unis. Dans le cas des destinations hors États-Unis, les transactions d'une valeur inférieure à 10 000 \$ sont exclues aux fins de l'établissement des données sur les exportations au niveau du produit. Toutes les transactions de faible valeur sont regroupées pour obtenir un total distinct plutôt que d'être attribuées aux divers produits. En conséquence, il se peut que la valeur des exportations pour certains produits soit sous-estimée; règle générale, toutefois, les écarts sont relativement minimes. Les transactions de faible valeur représentent moins de 1 p. 100 du total des exportations.

Les omissions ou erreurs dans l'établissement des documents de douane sont une autre des raisons qui font que la couverture des données sur le commerce est incomplète. Il arrive parfois que des documents d'exportation ne soient pas produits ou que des documents qui le sont comportent des erreurs. La principale cause de cette détérioration de la couverture réside dans le fait que les exportateurs canadiens ne sont pas conscients des méthodes de déclaration de l'Agence des services frontaliers du Canada ou les comprennent mal.

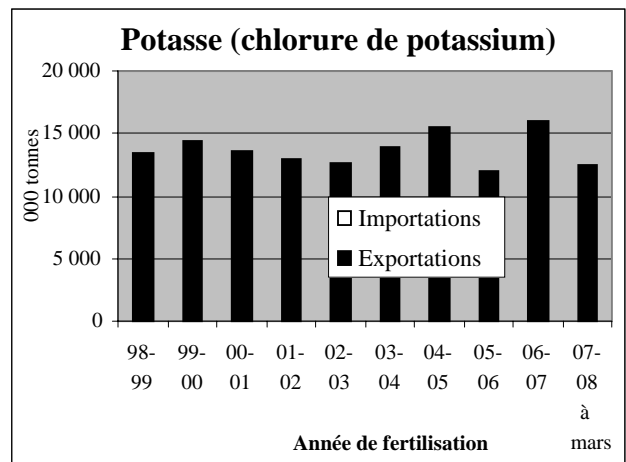
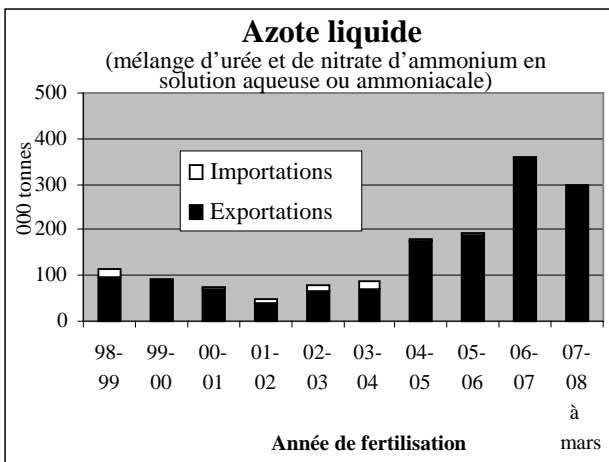
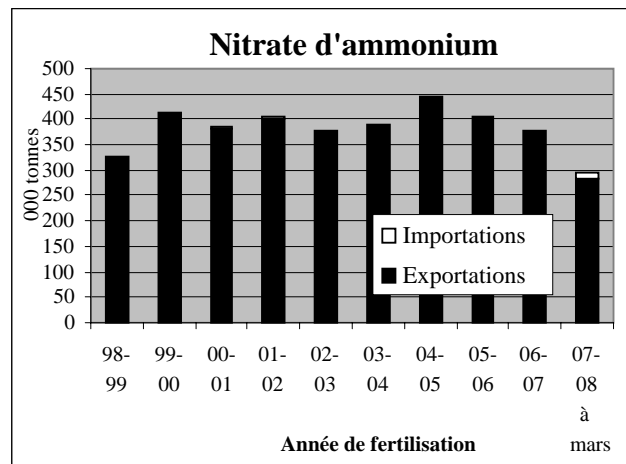
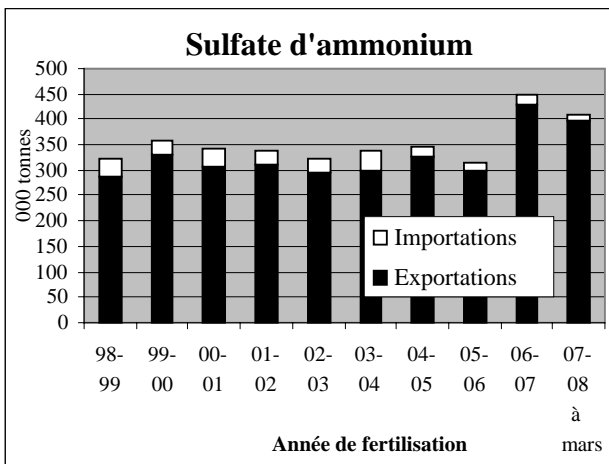
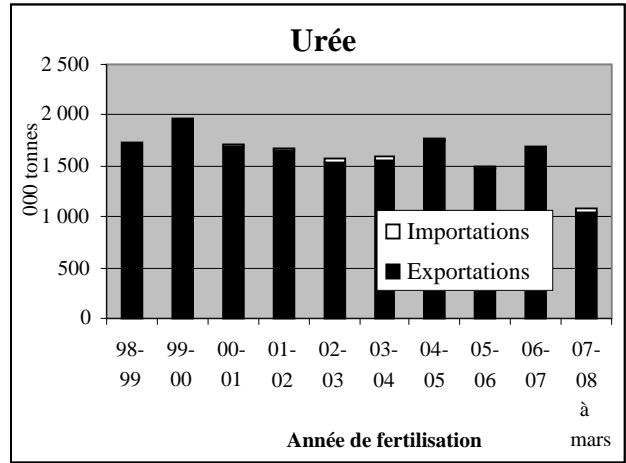
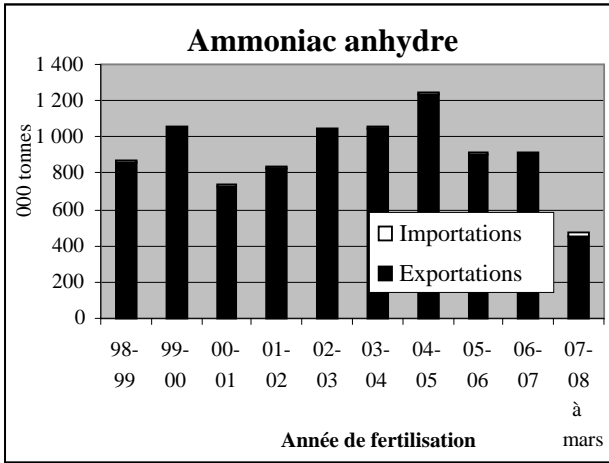
La valeur des exportations comprend la valeur du produit et les frais de transport interne (à l'intérieur du pays), mais non les taxes et les escomptes, rabais et ristournes. La valeur des exportations représente les prix de vente ou de transfert réels qui ont été comptabilisés par les entreprises. Ces prix comprennent le transport interne jusqu'à l'endroit de sortie.

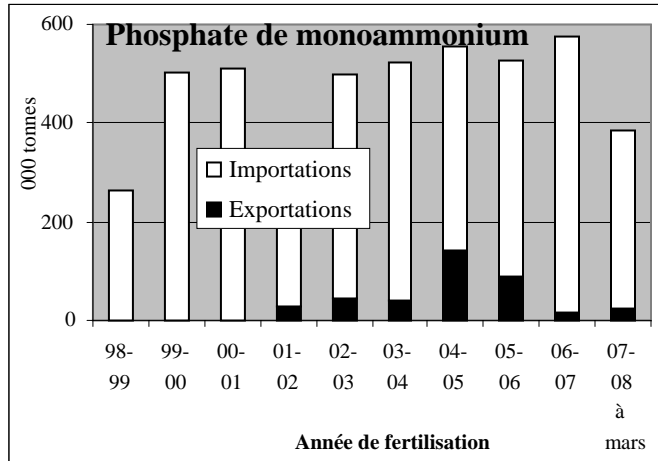
L'utilisation des données relatives aux importations canadiennes pour produire des données sur les exportations américaines suppose quelques rajustements aux fins de comparaison. Les exportations américaines sont évaluées au port maritime, à l'aéroport ou au bureau d'exportation frontalier américains et ces évaluations tiennent compte des frais de transport terrestre. Les importations canadiennes sont évaluées au point d'origine aux États-Unis et ces évaluations ne tiennent pas compte des frais de transport jusqu'au port d'embarquement américain. Pour compenser, le Canada ajoute environ 4,5 p. 100 à la valeur de chaque transaction afin de couvrir les frais de transport terrestre (excepté pour les expéditions où le fret n'est pas en considération, p. ex.

gros aéronefs, navires et plates-formes de forage). Les utilisateurs de données doivent savoir que la comparaison entre des données sur les exportations américaines et des données correspondantes sur les importations canadiennes à des niveaux de produit détaillés n'est pas recommandée. Des corrections, des différences dans l'interprétation des classifications et dans les méthodes de vérification et de traitement rendent ces comparaisons incertaines.

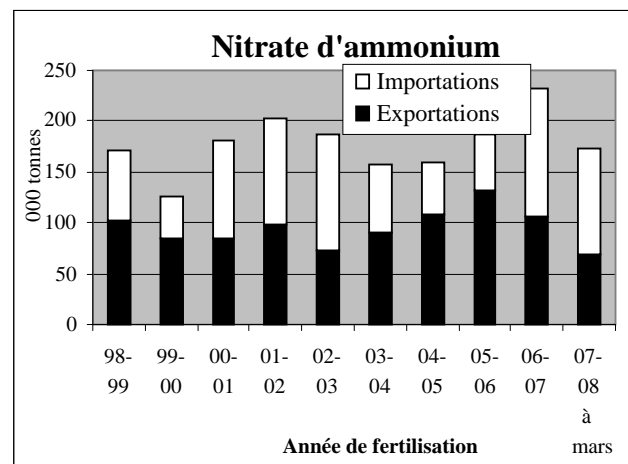
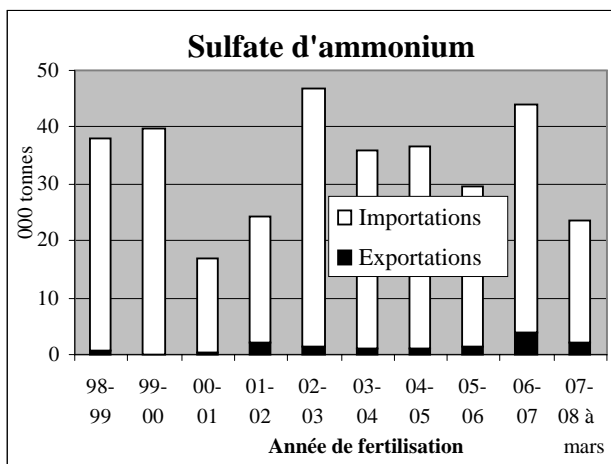
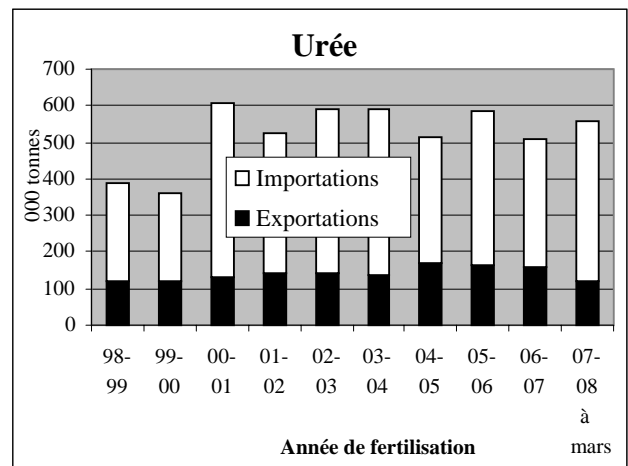
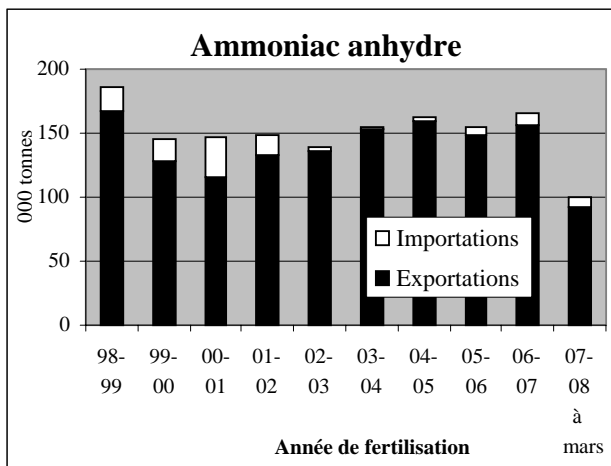
Annexe D. Exportations et importations des principaux engrais, 1998-2008

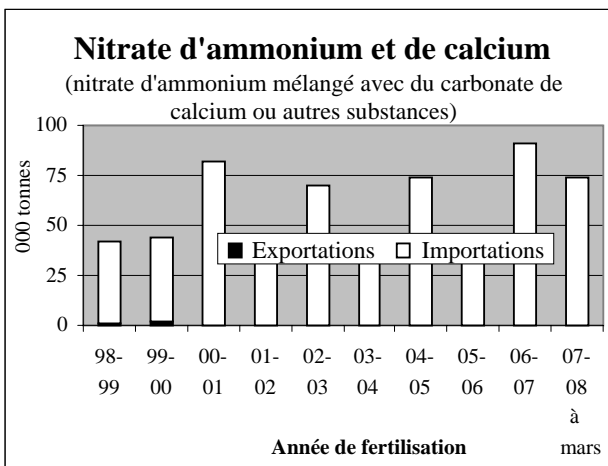
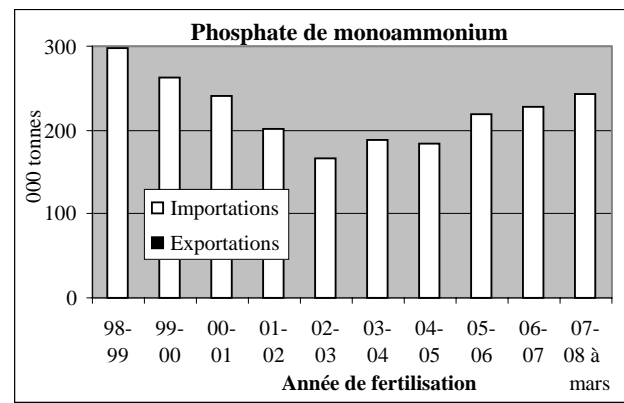
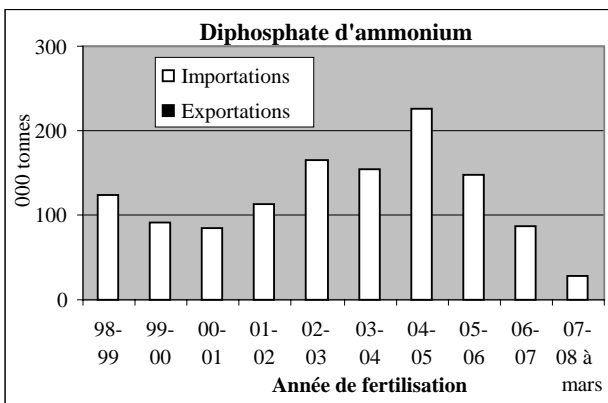
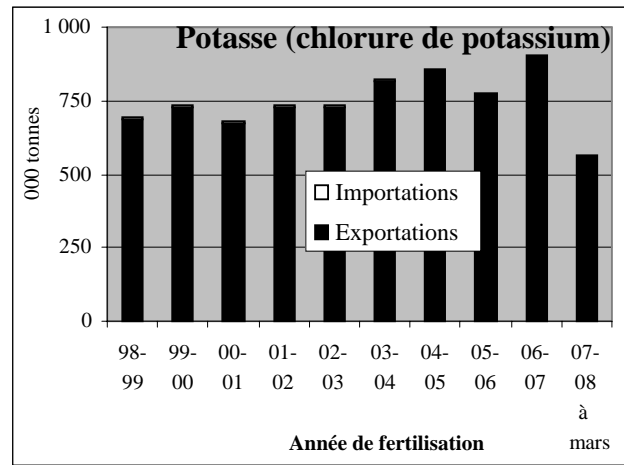
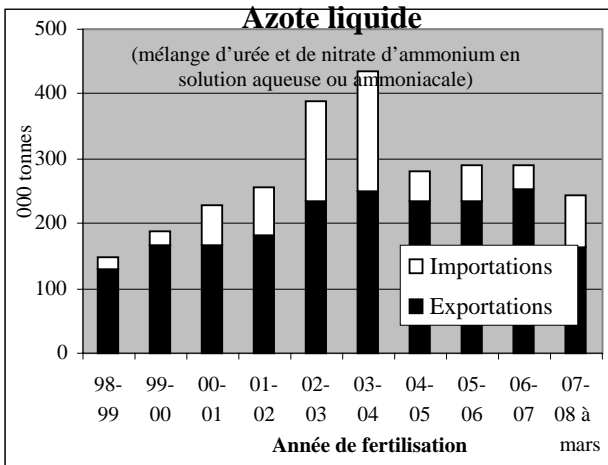
• **Ouest du Canada (et Territoires du Nord)**



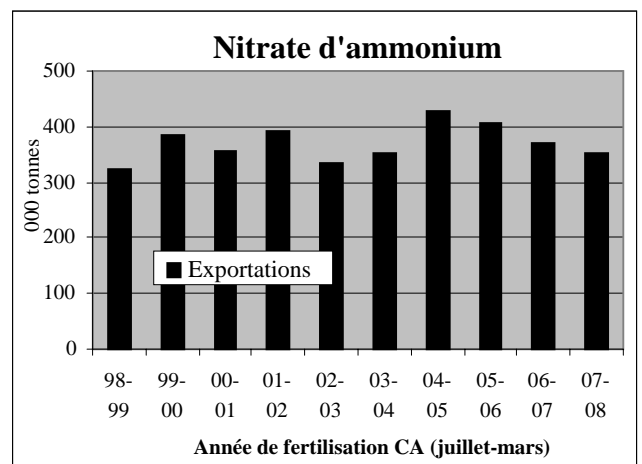
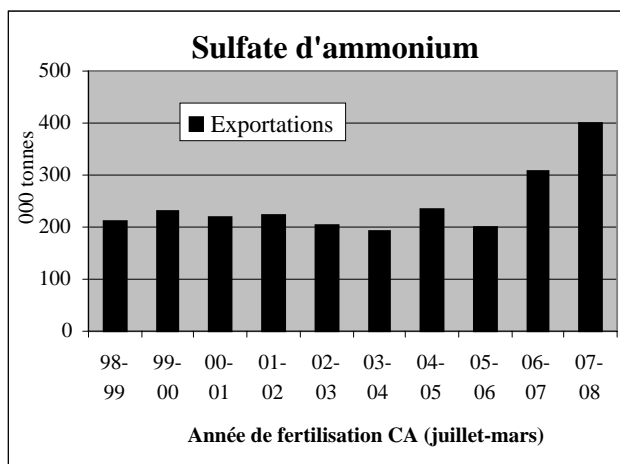
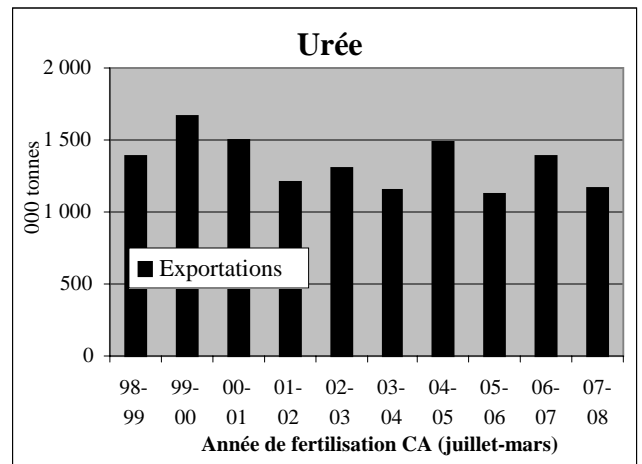
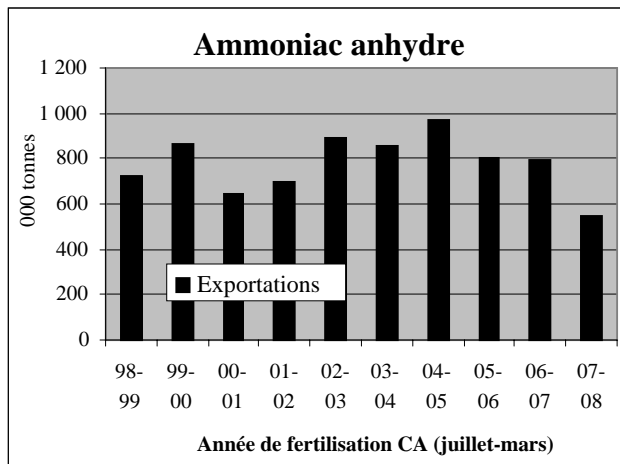


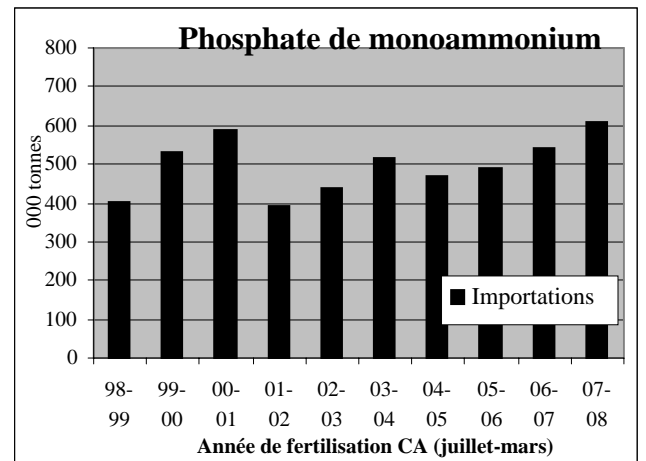
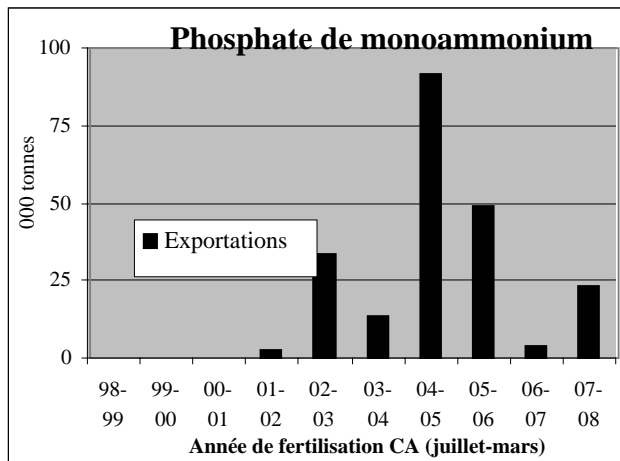
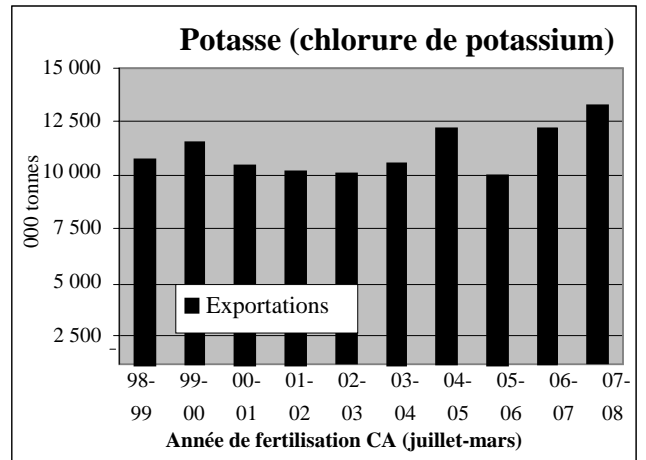
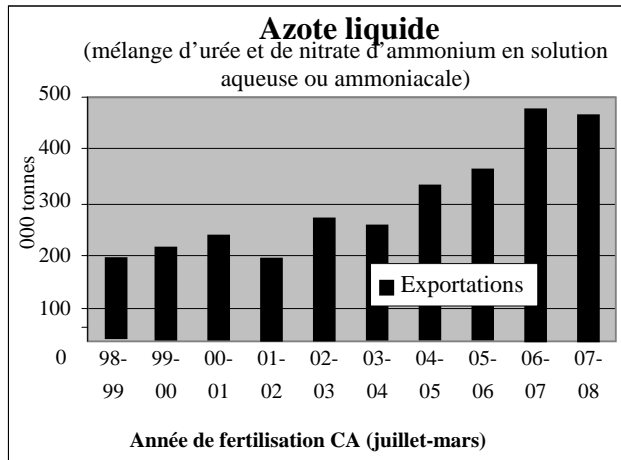
● Est du Canada





Annexe D. Exportations canadiennes des principaux engrais depuis le début de l'année (de juillet à mars 1998-2008)





DEMANDE DE RÉPONSE DU GOUVERNEMENT

Conformément à l'article 109 du Règlement, le Comité demande au gouvernement de déposer une réponse globale au présent rapport.

Un exemplaire des procès-verbaux pertinents ([séances nos 12, 20 et 21](#)) est déposé.

Respectueusement soumis,

Le président,

James Bezan, député

PROCÈS-VERBAUX

Un exemplaire des procès-verbaux pertinents ([séances nos 12, 20 et 21](#)) est déposé.

Respectueusement soumis,

Le président,

James Bezan, député

